

Verbatim du Conseil d'Administration du 09 juillet 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 17h puis procuration à Laurent BRACHAIS),
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN (procuration à Louis de Mesnard).

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON (présente jusqu'à 15h20),
Madame Sandrine ROUSSEAU (présente jusqu'à 17h15),
Monsieur Philippe SALVADORI (présent jusqu'à 15h55 puis procuration à Sébastien CHEVALIER),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE (présent jusqu'à 17h40).

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (procuration à David COUSSON),
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h25),
Monsieur Cédric CLERC (présent jusqu'à 17h50),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 17h).

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (présente jusqu'à 18h40),
Monsieur Alexandre ARMAND,
Madame Amélie BOUDIER (procuration à Alexandre ARMAND),
Monsieur Théo CADEL (procuration à Ambre ADAMIAK),
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Lou NOIRCLERE-FRESSE).
Membre absent
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Alexandre FOURNIER),
Madame Maude CLAVEQUIN (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Aline GRANDIDIER (présente jusqu'à 17h50),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Pascale PONSE (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX).

Membres absents

Madame Nadiège BAILLE,
Monsieur Denis HAMEAU.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances et au budget,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 29 avril et du 27 mai 2019.....	21
III) Questions statutaires.....	22
1. Modification des statuts de l'université de Bourgogne.....	22
2. Désignation d'un représentant au sein du conseil documentaire du service commun de documentation (SCD).....	25
IV) Questions financières.....	25
1. Budget rectificatif n° 1 – exercice 2019.....	26
2. Intégration de plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros.....	33
3. Tarification des formations SEFCA : tarifs réduits.....	34
4. Tarification des formations SEFCA : tarif horaire avec prise en charge.....	39
5. Tarification des diplômes d'université : tarifs réduits.....	40
6. Tarifs, subventions et dons.....	41
7. Sorties d'inventaire.....	41
V) Questions relatives au Pôle Patrimoine.....	41
3. Débat d'orientation et délibération sur le plan d'investissement immobilier.....	43
1. Extension du datacenter de l'uB.....	60
2. Extension de l'aile G Aile de l'ingénieur du bâtiment Sciences Mirande pour l'ESIREM.....	63
VI) Travaux du Comité Technique (CT) du 14 juin et du 25 juin 2019.....	65
Bilan de l'action sociale 2018 et projet 2019.....	65
VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 26 juin 2019.....	68
1. Vie étudiante, travaux des Commissions suivantes :.....	68
- Subventions culturelles (16 mai 2019).....	68
- Vie de l'Étudiant (29 mai 2019).....	69
- FSDIE (22 mai et 5 juin 2019).....	71
- CVEC (17 juin 2019).....	71
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 18 juin 2019.....	75
- Direction des études et Contrat pédagogique de réussite étudiante.....	76
- Projets internationaux.....	84
- Diplômes d'université.....	85
- Diplômes nationaux.....	88
- Unités d'enseignement transversales.....	90
3. Calendrier universitaire 2019-2020 : étude des propositions des composantes.....	92
4. Procédures comptables et critères applicables pour les demandes de remboursement et d'exonération au titre de l'année 2019-2020.....	93
VIII) Présentation des résultats de la SATT.....	94
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	94
1. Charte du Réseau MENs (Migrants dans l'Enseignement Supérieur).....	94
2. Charte VAE.....	95
3. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	96
4. Compte-rendu des conventions hors subvention.....	96
X) Questions diverses.....	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 09 juillet 2019)

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bien, nous pouvons donc ouvrir ce conseil d'administration, dernier de l'année universitaire.

Je vous remercie toutes et tous d'être présents.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Plusieurs points importants d'information en ouverture.

Tout d'abord, je voudrais vous annoncer une excellente nouvelle. Je vous avais parlé et nous vous avons présenté, il y a quelques semaines, le projet « Universités européennes » et vous vous souvenez qu'il s'agissait de répondre, à travers ce projet d'universités européennes, à la volonté de l'Europe de construire des alliances d'établissements sur le continent européen qui soient susceptibles, au sein des alliances, de développer des doubles diplômes ou des multi-diplômes ou, en tout cas, de délivrer des diplômes, de développer des stratégies de recherche, le cas échéant, qui puissent se rencontrer et puis également, et probablement surtout, de renforcer la mobilité des étudiants et la mobilité des enseignants-chercheurs.

Et donc vous vous souvenez que nous avons décidé de construire une alliance de cette nature en construisant le cœur du projet avec l'université de Mayence qui est notre « université jumelle », je dirais, en Allemagne, avec également l'université d'Opole en Pologne, de Jyväskylä en Finlande, de Riga en Lettonie, de Palerme en Sicile et de Valencia en Espagne.

Et donc, le dossier que nous avons déposé a été lauréat du premier appel à projets « Universités européennes » de la Commission européenne qui a distingué au total, sur l'ensemble de l'espace européen, 17 projets d'alliances : 14 de ces projets impliquent des établissements français qui représentent 16 établissements - il y a deux projets dans lesquels il y a deux universités françaises. Donc c'est vraiment une très bonne nouvelle.

Le projet... L'acronyme du projet qui est retenu est « FORTHEM » en anglais, donc « pour eux », sous-entendu « pour eux, pour les étudiants ». Et il s'agit, comme je vous l'avais dit, d'un projet qui place dans son cœur véritablement de renforcer la mobilité des étudiants et des personnels et puis de renforcer en quelque sorte tout ce qui fait le sentiment d'appartenance européen au sens large.

Et il y a notamment des projets de laboratoires, sans murs bien sûr, qui développeront des thématiques de formation et de recherche. Il y a 7 laboratoires qui seront créés :

- l'un dont la thématique sera « Diversité – Immigration »,
- le second sera « Faire l'expérience de l'Europe » - vous voyez, ce sont des thèmes assez larges,
- le troisième, c'est « Le multilinguisme dans l'éducation »,
- le quatrième, ce sont « Les sciences de l'aliment »,
- le cinquième, c'est « La transformation digitale »,
- et puis les deux autres thématiques sont des thématiques qui restent à définir et dont il est prévu qu'elles soient définies et proposées par des étudiants qui sont membres des universités de l'alliance.

Le volume financier global du projet tel qu'il est défini actuellement est d'environ 6 millions... un petit peu plus de 6 millions d'euros sur trois ans et, sur ce volume financier, il y a environ 1 million d'euros pour notre université. Donc cela, c'est la part de financement qui est la part de financement qui vient de l'Europe.

Et la France et l'Allemagne ont décidé, les États ont décidé de venir abonder financièrement pour les universités de leur pays qui sont lauréates. Donc on devrait avoir dans quelques jours la liste des universités françaises qui seront financées en supplément par la France. Mais en tout état de cause, l'objectif étant de financer toutes les universités lauréates, on devrait l'être et on devrait donc bénéficier d'un supplément de financement qui sera de l'ordre donc également de 1 million d'euros sur trois ans. Environ 300 000 euros par an pendant trois ans qui vont nous permettre de venir renforcer notre politique internationale et renforcer notre politique européenne.

J'étais la semaine dernière avec Grégory Wegmann à Mayence pour rencontrer le Président de l'université de Mayence et son équipe, précisément pour poser un certain nombre d'orientations sur l'avenir de ce très grand projet. Et donc nous avons convenu que probablement nos deux universités, sur cette dotation complémentaire qui sera affectée par l'Allemagne et par la France, on orienterait ces crédits, on essaierait de flécher ces crédits sur des actions de recherche. Et en particulier, on a évoqué la possibilité de développer, d'élargir la palette de ce qui était prévu, de l'élargir à des thématiques liées au développement durable qui nous semble être une immense problématique européenne et qui ne figurait pas dans les cinq thèmes qui ont été identifiés. Et puis peut-être quelque chose qui tournerait autour du bien-être et de la santé.

Donc tout cela, ce sera décidé par un comité de pilotage qui se réunira, je crois, en octobre à Valencia.

C'est véritablement un projet de très grande ambition. Si, comme on peut le penser, dans les années qui viennent, l'Europe devient le moteur de la politique et de la stratégie d'enseignement supérieur et de recherche et d'innovation, il y a fort à penser que les universités européennes qui seront prévues pour cela se trouveront au cœur de cette stratégie et pourront bénéficier de financements et pourront bénéficier d'un positionnement qui seront tout à fait privilégiés en Europe. Et donc c'est probablement, d'être lauréat de ce projet, le gage d'un positionnement vraiment de premier plan pour l'université de Bourgogne en Europe dans les années qui viennent.

Ce travail était un très gros travail à élaborer, à construire. Vous imaginez la complexité, sur sept... dans sept pays différents, d'arriver à construire un consensus et à élaborer un projet.

Donc je voudrais vraiment remercier tous ceux qui ont participé :

- le Pôle international de notre université, bien entendu, qui a été le bras armé de ce projet,
- Sylvie Marchenoir et Alex Frame à l'UFR Langues et Communication, qui ont véritablement été des sources d'inspiration,
- et puis Samuel Mercier et puis Grégory Wegmann qui ont été les porteurs politiques de ce projet qui peut, j'en suis convaincu, nous emmener très loin dans les années qui viennent.

Donc cela, c'est une première très bonne nouvelle.

Et puis...

Philippe ?

M. Salvadori.- Merci.

Je vais donc me réjouir que dans des temps de disette budgétaire, un peu d'argent arrive, à diviser par sept.

Je fais part quand même de mon étonnement parce qu'entre les beaux projets et puis la réalité, je pense qu'il y a encore un très, très long chemin à parcourir.

Comme vous le savez, je suis doyen d'une UFR qui compte beaucoup d'étudiants et qui est, après l'UFR de Langues, celle qui participe le plus aux échanges internationaux.

Aucun de nos partenaires n'appartient à cette université, sauf bien évidemment Mayence avec laquelle, par ailleurs, nous n'avons aucun... dans les disciplines, aucun lien scientifique. Il y a des échanges étudiants.

Je ne sais donc pas dans quelles conditions ce projet a été élaboré, ni au profit de qui, sinon peut-être de l'université de Mayence qui, ici, met son propre réseau à notre service, et je ne vois pas pour le moment comment entrer ou faire entrer mes collègues et les étudiants, puisque c'est pour eux, dans ces projets.

Je rappellerai également, sur la méthode, que nous avons dans notre propre portefeuille d'échanges des échanges fructueux, abondants, dans tous les pays... presque tous les pays que vous avez cités, l'Espagne, l'Italie, et des universités souvent beaucoup plus prestigieuses, mieux classées comme on dit. Nous n'avons pas été sollicités pour mettre ces... dans le panier commun, ces échanges.

Alors j'ai plutôt, dans l'état actuel des choses, l'impression de quelque chose qui s'est passé dans des altitudes stratosphériques, sans regarder ce qui était véritablement utile et fructueux au niveau des composantes.

Alors, je me réjouis d'un accord avec une nouvelle université finlandaise, mais je rappellerais quand même que nous, nous avons depuis des années un excellent échange avec l'université d'Helsinki qui est une des universités de recherche les plus prestigieuses de l'Europe du Nord.

Même chose pour l'université Charles de Prague et, par ailleurs, nous avons de nombreux échanges avec des universités roumaines qui comptent souvent parmi les meilleures de leur propre pays.

Donc je note avec un petit peu d'étonnement cet énorme écart entre un projet porté à l'échelle européenne par quelques collègues et puis la réalité des échanges que nous faisons vivre et que nos étudiants font vivre jusqu'à présent.

Et s'il devait y avoir une réorientation de nos échanges actuels vers ces échanges virtuels, je ne serais pas suivi. Cela, c'est parfaitement évident.

Le Président.- Bon, je pense qu'il n'y a pas d'antinomie, Philippe, entre ce que tu évoques et puis le projet « Universités européennes ». Il est évident que...

En fait, ce que tu exprimes, je trouve, est le bon reflet de la complexité qu'il y a à mener une politique internationale dans une université parce qu'il y a deux philosophies, il y a deux approches, en fait, de la politique internationale.

Il y a la première chose qui est ce que tu dis, qui est que partout dans les composantes et dans les laboratoires, il y a des échanges qui sont initiés par les équipes pédagogiques, qui sont initiés par les chercheurs et qui aboutissent à ce qu'au total, dans notre université, on a au moins 350 ou 400 accords de partenariat très divers dans le monde et qui sont tous parfaitement légitimes et parfaitement pertinents et ceux que tu mentionnes en font partie. Mais il y en a dans toutes les composantes et c'est bien et c'est la richesse de notre vie internationale.

Et puis il y a, à côté de cela, la nécessité de faire vivre une politique internationale qui soit une politique d'établissement et qui soit impulsée par l'établissement.

Et le projet « Universités européennes », comme l'a été le projet de Mayence, d'ailleurs, au départ - le projet avec Mayence au départ, cela a été un véritable projet politique porté par l'établissement -, est une autre approche qui consiste à impulser une vraie politique qui soit une politique de l'établissement dans son entièreté.

Et toute la difficulté en matière de politique internationale, je trouve et je vois bien cela, moi, depuis 2012, c'est d'arriver à faire accepter l'idée que les deux approches sont légitimes et pertinentes et sont complémentaires.

Donc il ne s'agit certainement pas de dire : « À partir de maintenant, toute la politique internationale de l'uB, elle va être orientée sur les six établissements partenaires du réseau « Universités européennes » ». Cela ne peut pas être le cas et cela serait bête, cela n'aurait pas de sens.

Mais il s'agit aussi de considérer que l'Europe ait un avenir très important pour l'enseignement supérieur et que constituer une alliance, un véritable réseau sur l'espace européen, c'est quelque chose qui peut nous entraîner si, comme on peut le penser, dans les cinq ans, dix ans, quinze ans qui viennent, le choix de l'Europe et le choix, en tout cas, des politiques d'enseignement supérieur et de recherche en Europe sont d'identifier l'Europe comme un grain beaucoup plus important pour la formation et la recherche. Et à ce moment-là, avoir des alliances qui seront déjà opérantes, sera quelque chose de très, très précieux.

Je vous donne la parole, Lou.

Une des raisons pour lesquelles on a... notre candidature a été retenue, je pense, c'est que l'on est parti du duo université de Bourgogne-Université de Mayence. Ce duo, actuellement, en Europe, le duo Dijon-Mayence, c'est le couple d'universités qui échange le plus d'étudiants sur l'ensemble de l'espace européen. On a 200 étudiants qui sont en échange chaque année. Il n'y a pas d'autre exemple en Europe de duo d'universités qui échange autant.

Donc c'est quelque chose qui est également un élément de force important et cela n'empêche pas... et cela, c'est quelque chose qui, encore une fois, n'enlève rien à la parfaite cohérence que tu indiques.

Là où cela serait inquiétant, cela serait... Et je le dis parce que je sais que certaines universités le font. Là où cela serait inquiétant, cela serait si la gouvernance de l'établissement disait : « À partir de maintenant, je n'autorise plus que les partenariats qui sont dans le profil de ce qui a été défini par la gouvernance et j'exclus tous les autres ». Et cela, ce serait quelque chose... Et vous savez très

bien que je n'ai jamais travaillé en ce sens et j'ai toujours encouragé au maximum la diversité des accords de partenariat.

Mais je dis cela parce que je sais qu'il y a des universités qui fonctionnent ainsi et qui disent : « En dehors de la Politique - avec un grand « P » - de l'établissement, je n'autorise pas et le président n'autorise pas de signer des accords de partenariat ».

Je trouve cela un non-sens dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche qui doit être un monde de liberté.

Et donc voilà, il y aura une opportunité nouvelle pour ton UFR et puis les collègues qui ont déjà des accords avec Helsinki, avec la Roumanie, avec l'université de Prague, continueront d'avoir des accords. Mais cela sera...

L'idée, c'est d'avoir des échanges en plus. Ce n'est pas « à la place de », c'est « en plus ». Donc il n'y aura pas de difficulté.

En tout cas, c'est probablement une grande chance pour l'uB de pouvoir bénéficier de ce label et de cette image en un temps où, clairement, la politique de l'enseignement supérieur se fera de plus en plus au niveau de l'Europe.

Lou, vous voulez intervenir.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, comme vous avez pu le dire, la politique de l'enseignement... enfin, l'enseignement supérieur, sa politique se fera de plus en plus au niveau européen. Et moi, je m'interroge sur quelque chose d'assez précis. Peut-être que cela fera aussi la transition avec un autre sujet que vous souhaiteriez aborder après, mais à l'heure où le gouvernement demande des gages sur l'intégration des établissements... des différents établissements membres d'UBFC pour... Comment dire ? Essayer de pérenniser et de sauver le soldat I-SITE, j'ai du mal à voir la perspective ou, en tout cas, le... Comment dire ? Le... Oui, la perspective d'un tel projet mené par l'université de Bourgogne sans, pour autant, intégrer l'échelon régional. Enfin, en tout cas, le niveau de l'université régionale d'UBFC.

Et du coup, est-ce que... Enfin, comment est-ce que vous pouvez voir cela après ? Parce que, du coup, à l'heure où le gouvernement demande plus d'intégration, là, on a un peu l'impression que l'uB peut faire, entre guillemets, et c'est un peu enfantin comme expression, mais « bande à part » sur ce sujet-là.

Le Président.- Je veux dire deux choses.

D'abord, on peut considérer que ce qui enrichit un des établissements constitutifs fédérés dans UBFC, enrichit le collectif.

L'Université de Franche-Comté a également une politique internationale qui lui est propre avec la Suisse, elle a également une politique internationale qui lui est propre avec les établissements fédérés dans le cadre de l'arc jurassien, qui est la politique de l'université de Franche-Comté et qui enrichit le collectif.

Et il se trouve que l'université de Bourgogne bénéficie de façon historique, parce qu'elle a depuis quarante ans un lien privilégié avec l'Université de Mayence, d'un réseau qui est un réseau européen.

Et donc à l'heure où il s'agissait de construire ce projet, ce n'était certainement pas Université de Bourgogne-Franche-Comté, qui n'est pas connue de Mayence et qui n'est pas connue de ces établissements, qui pouvait le faire. De la même façon que si se posait la question de l'arc jurassien, ce n'est pas l'université de Bourgogne qui serait membre du réseau de l'arc jurassien.

Donc les choses sont bien simples. Ce qui nous renforce, renforce le collectif. Et à partir du moment où l'on parlait de « partenariat d'établissements », le partenariat avec l'université de Mayence, qui est le cœur de cette université européenne, il est bien avec l'université de Bourgogne. Et donc, on verra ensuite comment se construit l'avenir.

Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- Oui. Je dois dire que je suis un peu consterné de ce que j'entends dire, parce que voilà l'époque des grandes nouvelles.

Moi j'ai découvert cela dans le journal, tout de suite je me suis dit : « Super ! » et là, on va aller chipoter, etc., alors que cela ne retire rien à personne, cela ne fait que rajouter. Donc c'est très bien cette histoire-là qui nous arrive et on va aller chipoter... Non, je crois que ce n'est pas une bonne réaction.

Et puis moi, j'ajouterais qu'il n'y a que trois manières de faire l'Europe :

- la guerre : on a vu ce que cela a donné, personne n'en veut ;
- le marché : on voit les difficultés, je crois que l'Europe, elle est surtout l'Europe du marché ;

- et puis, après, la science et la culture.

La science, l'enseignement supérieur et la culture, je crois que là, on est dedans. Donc moi, j'applaudis, c'est tout, voilà.

Le Président.- Ce que tu dis est juste et pour faire le lien avec ce que disait Philippe tout à l'heure, il va falloir beaucoup de temps pour que tout ceci se construise. On ne va pas décréter comme cela une relation puissante et confiante et qui nous entraîne loin avec sept établissements.

Avec Mayence, on en est là parce que le partenariat, il a commencé il y a quarante ans et qu'il s'est inscrit dans le jumelage entre deux régions et entre deux villes. Voilà, il faut tout ce temps-là et il faut tout ce temps-là pour que cela se construise d'une façon qui soit réelle et qui ne soit pas factice.

Et je pense que l'on a gagné parce qu'en s'appuyant sur Dijon-Mayence, on était sur quelque chose de réel et de pas factice, parce que l'on n'était ni une alliance de très grandes universités, ni une alliance de grandes écoles d'ingénieurs, ni une alliance qui soit thématiquement très orientée.

On était une alliance d'universités qui sont des universités moyennes et qui, de fait, sont très représentatives d'une grande majorité des universités européennes et c'est probablement ce qui a été considéré comme intéressant.

Mais cela s'est appuyé sur une relation qui est une relation réelle et donc sur une histoire.

Et donc il n'y avait pas d'autre solution que de le construire en l'appuyant sur l'université de Bourgogne.

Monsieur Rollin, vous voulez intervenir.

M. Rollin.- Je ne vais pas faire le... On ne va pas faire le débat avec M. de Mesnard sur la nécessité de l'Europe ou pas, parce que l'on peut ne pas avoir la même interprétation ou la même ambition sur l'Europe. Donc moi je ne suis pas... On ne va pas rentrer dans ce domaine-là, de pouvoir être pour l'Europe, mais on peut ne pas être aussi d'accord sur l'Europe.

Moi, j'ai une question plus simple sur cet appel à projets... sur ce projet qui a été retenu.

Vous dites que l'Europe, elle va le financer, elle va apporter 1 million d'euros environ sur... À peu près. Peut-être, on peut attendre à peu près 1 million d'euros de la part de l'État.

Quid... À quel niveau et quel est le niveau de la participation et des engagements que l'université de Bourgogne fait dans cet appel à projets ? Parce qu'on nous donne de l'argent, donc c'est bien que quelque part, il y a une contrepartie.

Qu'est-ce que l'on met, nous, sur la table ? Puisque vous dites que cela n'enlèvera rien à personne. Je veux bien l'entendre, je veux bien le croire.

Or, s'il y a un engagement financier, vu la... vu... Comment ? Ou un engagement en termes de personnel ou en termes de... à différents niveaux, de moyens, vu le contexte financier de la collectivité... de la communauté... Comment ? De l'université, automatiquement, c'est des lignes budgétaires que l'on prend autre part.

Donc j'aimerais savoir est-ce qu'il y a un... la contrepartie financière et quels sont les autres contreparties ou engagements... Pas « contreparties », mais « engagements » sur ce projet.

Le Président.- Alors, je n'ai pas ce détail du dossier en tête, Monsieur Rollin, mais il n'y a pas d'engagement financier. En réalité, c'est un engagement complet qui va... La part des établissements, elle intervient par la valorisation des salaires des collègues qui vont intervenir, elle va intervenir... Voilà.

Donc ce sont des choses qui rentrent de toute façon dans la mission internationale de l'établissement.

Donc il n'y a pas d'engagement budgétaire, mais il y a un engagement qui est complet, que l'on pourra vous donner, je ne l'ai pas en tête, d'ailleurs, je ne l'ai pas... mais on pourra vous donner cela au prochain conseil d'administration. On pourra faire une présentation plus complète du fond du dossier.

Ce qui me paraît important... Je vous donne la parole tout de suite, Lou, mais ce qui me paraît important sur ce dossier, et là encore je rebondis sur la remarque de Philippe qui était tout à fait pertinente et que je comprends tout à fait et que j'ai tout à fait identifiée comme un point qui va nécessiter du travail, c'est que l'on arrive à engager la communauté, effectivement, et l'ensemble des composantes et l'ensemble des laboratoires pour travailler autour de ce projet. Et c'est cela qui va être véritablement le grand défi sur ce dossier, c'est que l'on arrive à créer un sentiment d'engagement suffisant pour que tous les collègues et les étudiants puissent dire : « Peut-être qu'il y a quelque chose d'intéressant pour mon laboratoire, pour ma composante, pour mes étudiants » et participent à ce projet.

Mais on vous présentera plus de détails au prochain conseil d'administration.

Lou et puis, ensuite, Louis de Mesnard.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, si je peux être d'accord avec vous sur le fait que c'est la force de chacun dans un collectif qui fait la force du collectif dans la majorité des cas, j'ai tout autant de mal à vous suivre sur le reste de votre raisonnement parce que vous dites qu'il est... que, du coup, l'université de Bourgogne a plus de facilités ou, en tout cas, plus d'atouts pour porter un tel projet qu'UBFC ou qu'UFC. Et c'est là où, du coup, je ne suis pas avec le reste de votre raisonnement parce qu'effectivement, si l'uB a des facilités à ce sujet, elle peut très bien, par la force du collectif, les transférer à UBFC.

Et surtout, c'est assez intéressant que l'on ait eu la distribution de ce courrier du ministère au sujet d'UBFC. Moi, je peux lire en page 1 de l'annexe, troisième... quatrième paragraphe, que pour définir l'université fédéralisée, UBFC doit être propulsée sur la scène internationale dans le temps de la période probatoire du projet I-SITE.

Est-ce que cela ne serait pas, ce genre de projet, un projet intéressant pour répondre directement à ce critère ?

Et c'est là où je ne comprends toujours pas la volonté d'un des établissements, en l'occurrence l'uB, de porter un tel projet sans pour autant en inclure le reste du collectif et UBFC.

Le Président.- On parlera du courrier en... un petit peu plus tard dans le cadre des informations.

Louis, tu voulais intervenir ?

M. de Mesnard.- Oui, donc je voulais répondre à ce qui vient d'être dit.

Tout cela n'est pas un jeu à somme nulle, c'est-à-dire : plus l'uB est grande, plus elle aura de financements, c'est tout.

A mon avis, cette histoire-là, elle contribue à la grandeur de l'uB, indirectement d'ailleurs à la grandeur de la COMUE aussi. Il n'y a aucun problème.

Plus chaque membre est grand et s'élève, plus on s'élève, à mon avis, c'est évident, et je crois que l'on obtiendra des financements, des contrats, etc., en alignant comme cela des partenariats très positifs à l'avenir.

Le Président.- Bien, voilà. Donc cela, c'était le point d'info.

On ne va pas réenclencher un débat complet sur l'université européenne. Ce n'est qu'un point d'information.

Je voudrais vous dire dans la suite des points d'information, mais en cohérence, que l'État a rendu publics, hier, les labels dans le cadre du projet « Bienvenue en France ».

Il s'agit d'un label qui doit être le garant de la qualité de l'accueil que nous sommes susceptibles d'offrir à des étudiants internationaux. Donc il y a un référentiel qui a été mis en place et, en fonction de ce référentiel, les établissements bénéficient de ce label.

Hier, Frédérique Vidal a rendu publique la première vague de labels. Il y avait 155 candidats : 13 universités, 2 COMUE et 10 écoles ont été labellisés dans le cadre de ce processus « Bienvenue en France » et l'université de Bourgogne fait également partie des 13 universités qui sont dans cette première vague de labellisations. Donc là aussi, c'est une bonne nouvelle.

Il y a une masse financière dont on va pouvoir bénéficier qui n'est pas très importante - je crois que c'est 50 000 euros, de mémoire - mais qui va pouvoir nous permettre de renforcer notre Pôle international et de renforcer, d'améliorer les conditions dans lesquelles nous sommes susceptibles d'accueillir des étudiants internationaux.

Donc là aussi, quelque chose qui est plutôt positif sur un label qui était un label qui a finalement été... s'avère avoir été beaucoup plus sélectif qu'on ne le pensait. En tout cas, on voit ici se construire quand même une cohérence de la politique internationale qu'affiche l'uB.

Et puis avant de revenir à la question de la COMUE et d'I-SITE, je voudrais vous annoncer une troisième nouvelle qui est une bonne nouvelle, qui concerne les

classements disciplinaires du classement de Shanghai. Et vous savez que dans le classement de Shanghai, il y a le classement global de Shanghai qui est rendu public autour du 15 août et qu'il y a également des classements qui sont des classements par grands groupes disciplinaires, d'une cinquantaine de groupes disciplinaires.

Et les classements pour cette année 2019 ont été rendus publics, il y a quelques jours, et notre université a progressé dans ces classements thématiques. On apparaissait, l'an passé, dans 10 classements thématiques, on apparaît cette année, pour l'instant, dans 11 classements thématiques, avec des rangs de classement qui sont bons et je vous les indique :

- on est dans la tranche 201 à 300 meilleures universités mondiales en mathématiques ;
- dans la tranche 401 en chimie ;
- dans la tranche 401 en sciences de la Terre ;
- entre 75 et 100 en sciences et technologies de l'alimentaire ;
- dans la tranche 401 - donc 400-500 - en biologie humaine ;
- dans la tranche 150 à 200 en sciences de l'agriculture ;
- dans la tranche 400 à 500 en médecine clinique ;
- dans la tranche 400 à 500 également en santé publique ;
- 400 à 500 en écologie ;
- et 300 à 400 en science de l'atmosphère.

Donc on voit se dessiner au fil des années et se renforcer ces grandes disciplines qui sont classées dans Shanghai et nous allons probablement également être classés en STAPS, mais le classement pour STAPS arrive un petit peu plus tard dans l'année, mais on était l'an passé suffisamment remarquablement bien classés en STAPS pour que je n'aie pas trop d'inquiétudes sur le fait que l'on sera encore, cette année, bien positionné sur STAPS.

Ce qui fera au total 12 domaines disciplinaires dans lesquels notre université est classée dans les 500... dans le « top 500 » mondial et cela, c'est aussi des nouvelles qui sont de très bonnes nouvelles.

Et donc attendons maintenant le classement global qui sortira autour du 15 août.

Et puis le dernier point dont je voulais vous parler rapidement cet après-midi, c'est un point d'actualité COMUE et I-SITE.

Donc très rapidement, vous vous souvenez que la ministre et le secrétaire général à l'investissement nous ont demandé mi-novembre un plan d'action qui puisse démontrer la volonté des établissements du site Bourgogne-Franche-Comté à contenir... à conduire... à travailler ensemble la réaffirmation de la vision d'un avenir partagé par tous les établissements.

Ce plan d'action a été remis le 14 mars comme cela nous était demandé.

Nous avons été reçus au ministère à la mi-avril. J'ai déjà dû vous le dire, on nous a demandé un certain nombre de précisions sur le plan d'action. Pas de remarques de nature politique, mais des précisions notamment visant à démontrer le caractère opérationnel du modèle. Opérationnel dans sa capacité à piloter la recherche et dans sa capacité à permettre des arbitrages en cas de désaccord qui apparaîtrait entre l'échelon fédéral de la COMUE et les échelons des établissements fédérés. Donc cela, c'était mi-avril.

On nous avait annoncé également un courrier qui est celui que je viens de vous faire passer, qui nous a été envoyé simplement la semaine passée.

Donc on n'a pas attendu ce courrier évidemment pour engager le travail à la suite de la rencontre du mois d'avril. On a eu plusieurs rencontres de travail collégial

entre chefs d'établissement, directeurs généraux des services, cabinets et VP Recherche. On s'est... On a travaillé tous ensemble le 6 juin, on a travaillé ensemble toute la journée la semaine dernière, le 2 juillet.

On a bien avancé sur ce plan d'action précisé, que l'on nous demande de préciser. On va l'exposer jeudi prochain à la fois à tous les membres du consortium I-SITE, puisqu'I-SITE, c'est un consortium qui dépasse largement la COMUE. Donc on le présente aux 15 membres du consortium I-SITE. On le présente également aux deux recteurs des académies de Bourgogne et... de Dijon et de Besançon, aux DRRT, et puis également à des représentants des collectivités qui sont les collectivités qui sont membres du conseil d'administration de la COMUE.

Donc on va dialoguer avec eux jeudi et puis on travaille à nouveau ensemble pour finaliser, en fonction de tout ceci, pour finaliser ce plan d'action la semaine prochaine, le 16 juillet.

Et donc à partir de là, on sera en situation, je pense, d'envoyer notre plan d'action définitivement précisé au ministère et au Secrétariat général à l'investissement à la fin du mois de juillet.

Donc évidemment, on n'aura pas de *feed-back*, de réponse du ministère à ce moment-là. Et on espère maintenant pouvoir dialoguer et reprendre le dialogue avec le ministère sur la base du plan d'action à la fin du mois d'août.

Je voulais vous dire que l'on avance bien. Et pour vous rassurer, Lou, qui êtes inquiet sur la façon dont cela se déroule, on avance bien, on avance en confiance entre les établissements entre eux, entre les établissements et la COMUE. Le travail est sérieux, avec un grand sens des responsabilités.

Et donc le courrier que l'on nous avait annoncé au mois d'avril, il est arrivé la semaine dernière. Il est arrivé, on l'a reçu le 2. Le matin... On l'a eu le matin du séminaire.

Donc ce courrier, il exprime une ambition effectivement. Il exprime des... Vous allez le parcourir. Vous allez le parcourir rapidement. Il exprime des ambitions et des exigences qui sont fortes.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce n'est pas un courrier... et les demandes qui sont faites ne sont pas nécessairement des demandes spécifiques à l'uB ni à l'UBFC.

Actuellement, le ministère et le Secrétariat général à l'investissement sont dans une phase de dialogue avec tous les sites universitaires qui ont bénéficié d'un IDEX et d'un I-SITE et qui vont devoir reconvaincre devant le jury international en 2020.

Et donc ce qui apparaît dans ce document sont les exigences un peu génériques qui sont exprimées et qui correspondent à la compréhension que peut avoir l'État des attentes du jury international.

Donc évidemment il ne faut pas prendre au pied de la lettre tout ce qui est indiqué dans ce courrier qui est... qui ne correspond pas à la réalité du modèle qui est le nôtre. Et le modèle qui est le nôtre, c'est un modèle fédéral qui est un modèle de COMUE et qui, évidemment, ne sera pas en situation de s'engager de façon aussi ambitieuse dans ce qui apparaît dans ce courrier. Cela donne une ligne directrice. Donc on en est là.

Et cela, c'est la ligne directrice dont l'État pense qu'elle sera celle du jury à l'automne 2020, étant entendu que le projet Bourgogne Franche-Comté n'est pas un projet de fusion, n'est pas un projet d'établissement unique, ne rentre pas dans le projet d'établissement expérimental. C'est un projet de COMUE et cela reste un projet de COMUE et donc moins intégratif que ce projet.

Alors M. Rollin, Lou et puis Sébastien.
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Merci.

Alors, je suis rassuré par vos propos parce que, finalement, il ne faut pas tenir compte du courrier. Donc on est rassuré.

Simplement, si je reprends le courrier quand même, c'est que j'ai eu l'impression déjà de retrouver les mêmes points importants qui étaient à l'ordre du courrier du fin de... de la demande au mois de novembre sur le plan d'action, sur la question des personnels, sur la question des crédits-recherche. C'est deux points qui me semblent... que l'établissement... que l'université... que... Comment ? L'État, le ministère insiste lourdement, revient dessus et s'il insiste aussi lourdement, vous donnez l'impression de prendre ce... Comment ? Ces demandes à la légère.

Si, le 14 avril, le plan d'action a été... Oui, la ministre enveloppe dans un beau discours comme quoi le plan d'action, il est joli, mais cela reste du bla-bla parce que la fin, quand même, en gras est bien soulignée, les exigences du gouvernement... de l'État.

Et deux mois plus tard, nous avons... cela a été repoussé encore de deux mois et nous avons encore deux mois. C'est-à-dire que depuis huit mois, l'État exige quand même des... Comment ? Des précisions très claires sur la... Comment ? Sur les personnels, sur les ressources.

Quid des personnels qui travaillent sur les compétences COMUE et qui seront sur des budgets de l'État ? L'inspection générale avait été très claire : il n'y a qu'un statut qui existe, c'est la mise à disposition. Or on sait qu'un certain nombre de personnels de l'établissement, au moins pour l'université de Bourgogne, sont opposés à la mise à disposition. Donc comment allez-vous faire ? Puisque là-dessus, sur les crédits-recherche et la... Comment ? La responsabilité du président de l'UFC, c'est écrit dans le courrier, la responsabilité du président de l'UFC sur les activités de recherche, sur les équipes de recherche.

Vous nous dites : « Oui, on a... on va préciser notre plan d'action, on va le remettre ».

Moi, je suis inquiet parce que souvent dans ces... Nous avons déjà soulevé ce plan d'action sur ces points-là de comment vous alliez faire.

Là, vous nous dites que vous allez répondre sans passer devant aucune instance, et pour moi, souvent le diable se situe dans les détails, et je crains que ce soit encore les personnels techniques et administratifs en particulier qui fassent les frais pendant la période des vacances - cela va bien tomber - où plus personne n'aura le... Comment ? N'aura le droit de... n'aura vu cette proposition.

Je vois que vous allez faire... vous allez rencontrer les différents partenaires du consortium, les collectivités.

Il y a dix jours, quinze jours, il y a eu quand même un... Comment ? Un comité technique. Vous auriez pu aussi convoquer en urgence un comité technique. Là, il y avait la possibilité de convoquer un comité technique... en urgence un comité technique. Ce qui, en plus, vous exonérait des délais de convocation.

Vous avez décidé de passer « en douce » pour que l'on découvre la coulouvre à la rentrée.

Donc moi, j'aimerais quand même savoir... avoir... être... J'aimerais - je vais vous le demander de manière formelle, on pourra vous écrire - d'être informé sur le contenu du courrier, les points de détail qui vont être... de reprécision du plan d'action que vous allez envoyer au ministère, au moins sur la part concernant les

personnels parce que là, les personnels sont en train de voir qu'on leur met de plus en plus la pression pour un transfert sur lequel il ne serait pas avantageux pour eux.

Le Président.- Non, non, Je comprends vos inquiétudes, Monsieur Rollin, mais d'abord le plan d'action, il n'est pas finalisé et la ligne sur laquelle nous sommes, c'est de préciser, d'améliorer le plan d'action tel qu'on l'a déposé au mois de mars et ce n'est pas de nous mettre sur une trajectoire d'un établissement, parce que ce... qui serait un établissement unique.

Là, encore une fois, ce qui est demandé ici, c'est le *substratum* du dialogue général que l'État peut avoir avec l'ensemble des sites qui sont IDEX et I-SITE. Un certain nombre s'engage dans la construction d'un établissement unique, d'un établissement expérimental. Ce n'est pas le cas en Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, un plan d'action, ce n'est qu'un plan d'action. Un plan d'action, c'est une somme de mesures qui sont des propositions et qui, évidemment, le moment venu, doivent faire l'objet d'une présentation dans les instances et de délibérations et chaque mesure, de toute façon, ne peut pas court-circuiter les instances de l'établissement. On en est simplement à des principes généraux, à leur présentation générale d'un plan d'action.

M. Rollin.- Je ne suis pas d'accord avec comment vous fonctionnez, Monsieur Le Président.

Après (*mots inaudibles*) son accord, on ne va pas pouvoir revenir dessus. Voilà. C'est facile.

Le Président.- Lou, vous vouliez intervenir et puis, ensuite, c'est Louis qui voulait intervenir, ensuite ? Non ? Alors, Lou voulait intervenir... Non, Sébastien ensuite. Oui, pardon, Sébastien en deuxième.

Vas-y, Sébastien.

M. Chevalier.- Non...

Le Président.- Non, Lou ? Vas-y. Non ? Allez-y.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, simplement trois points.

Si... Déjà, tout d'abord, si l'ordre du jour me le permet cette fois-ci, je vais vous reformuler la question que je vous avais précédemment posée concernant l'interface entre l'appel à projets d'« Universités européennes » auquel l'uB a répondu et cette lettre ministérielle.

Donc je réémets l'inquiétude de me demander pourquoi uB, alors que vous l'avez dit, et là-dessus on ne peut être que d'accord avec vous, c'est la force de chacun des membres d'un collectif qui fait la force de ce même collectif, l'uB a choisi, seule, de répondre à cet appel à projets qui - tout à l'heure vous avez cité par exemple quelques aspects de la politique internationale de l'UFC - est quand même nettement plus fort parce qu'avoir des relations avec l'arc jurassien, avec la Suisse, c'est comme nous, les relations que l'on entretenait avec Mayence ou les différentes relations politiques internationales que M. Salvadori a pu... Comment dire ? Émettre tout à l'heure.

Cependant, la réponse à un appel à projets européen de grandes universités européennes, cela ne s'inscrit pas du tout dans la même ligne et je réémets mon interrogation, mon inquiétude sur le fait que dans cette lettre, qu'on le veuille ou non,

qu'elle soit à suivre, à prendre à la légère ou non, il est quand même inscrit mot pour mot qu'UBFC doit être propulsée sur la scène internationale. Et dans ce cas-là, pour être propulsée sur cette scène internationale, elle doit le faire de part la volonté de ses membres, et donc du collectif, de propulser, du coup, cette université.

Et ce que je ne comprends pas, c'est cette volonté de la part d'un des établissements... Bien qu'avec la justification de dire que si l'uB rayonne, alors UBFC va rayonner, dans cette lettre, ce n'est pas écrit que les établissements doivent jouer dans leur coin, mais bien d'être unis autour de ce projet. Donc je réémets mon inquiétude.

Le second point, c'est effectivement, comme vous avez pu le dire, je suis inquiet sur ce plan d'action et sur la marche à suivre.

Et pourquoi je suis inquiet et pourquoi les réponses que vous nous avez apportées ne répondent pas à mes inquiétudes ?

C'est tout simplement que les communautés, qu'elles soient dans les différentes universités, au sein des différents membres d'UBFC, mais également au sein du conseil d'UBFC, ne sont pas associées à la rédaction de ce plan d'action. N'y ont pas été depuis le début de cette année. D'ailleurs, c'est une inquiétude qui a été soulevée par la quasi-totalité de la communauté universitaire lors des différents congrès des établissements et d'UBFC.

Et c'est une question qui là, doit être impérativement remise sur la table, comme a pu le dire M. Rollin, c'est que vous dites que ce n'est que des précisions, mais c'est quand même une profonde réécriture de certains points et de profonds approfondissements de certains points de cette... de ce plan d'action qu'il va falloir remettre et, encore une fois, les communautés ne sont pas associées à cette rédaction. Comme vous avez pu le dire, ce sont les gouvernances des différents établissements qui le rédigent de manière opaque à ces communautés.

Cela a été soulevé au dernier conseil académique d'UBFC qui a été extrêmement agité à ce sujet, cela a également été soulevé au dernier CA d'UBFC, et c'est une question tout à fait légitime qui doit impérativement être soulevée aujourd'hui aussi et à laquelle les communautés doivent obtenir une réponse de votre part et des différents chefs d'établissement.

Enfin, pour finir, vous avez parlé tout à l'heure de concertation avec les différents établissements et partenaires au sein du consortium I-SITE ainsi que les collectivités.

Je dois quand même rappeler que lors du dernier conseil académique, sur cette question, notamment sur l'implication des communautés, une motion a été votée pour convier, si ce n'est pas « convoquer », les chefs d'établissement devant un conseil académique d'UBFC exceptionnel dédié à cela pour, enfin, avoir la lumière et la transparence à ce sujet. Convocation à laquelle les différents chefs d'établissement, pour le moment, n'ont pas encore souhaité répondre. Et je tiens quand même à appuyer que les collectivités ont voté en faveur de cette motion et donc souhaitent également pouvoir avoir de la transparence à ce sujet.

Donc vous nous dites, d'une part, que vous souhaitez le faire, etc., mais si ces communautés ainsi que les collectivités ont pu voter cette motion à une large majorité, c'est la preuve par... c'est la preuve ultime que ces communautés ne sont pas intégrées. Et donc mon inquiétude et l'inquiétude qui est partagée autour de cette table et plus largement est légitime.

Le Président.- Quelques éléments de réponse et puis, ensuite, Sébastien interviendra et puis, ensuite, on pourra rentrer dans l'ordre du jour puisque je vous rappelle que nous ne sommes que dans les informations de début de conseil.

Pour ce qui concerne le contexte dans lequel a été élaboré le projet d'« Universités européennes ».

Il s'agit de la politique internationale des établissements et, dans les statuts d'UBFC, il n'est pas dit que la politique internationale est transférée à la COMUE, à UBFC.

Et au moment où le dossier a été construit, les statuts qui s'appliquaient étaient des statuts qui ne prévoient pas un transfert à UBFC de la politique internationale. Et c'est bien dans ce cadre statutaire que ce projet a été porté.

Par ailleurs, quand il s'agit... Quand il est dit : « Il faut aider à propulser UBFC sur la scène internationale », clairement, ce que cela signifie de façon tout à fait concrète et pragmatique actuellement, c'est de permettre le développement des masters internationaux UBFC et, de fait, UBFC mène une politique pour assurer la promotion de ces masters internationaux.

La toute première responsabilité d'UBFC depuis deux ans et encore aujourd'hui, c'est bien d'assurer la réussite des masters internationaux et le recrutement des masters internationaux. C'est ce qu'UBFC fait avec, d'ailleurs, les établissements partenaires en participant à un certain nombre de salons, en menant un certain nombre de missions qui permettent d'assurer un recrutement pour les masters internationaux. Et cela, c'est bien le cœur de ce que doit être pour l'instant la politique internationale d'UBFC puisqu'il s'agit bien d'une mission qui, en l'occurrence, est une mission qui est transférée à UBFC.

Donc je pense qu'il est important qu'UBFC honore ses missions, assure ses missions, assure les missions qui lui ont été transférées, avant d'assurer celles qui ne lui ont pas été transférées. Et en l'occurrence, l'appel à projets « Universités européennes » ne rentrait pas dans la politique qui a été transférée, alors que les masters internationaux y rentrent, eux. Cela, c'est la première chose.

La deuxième chose, sur le plan d'action et sur la marche à suivre. Vous ne pouvez pas dire que les communautés n'ont pas été associées au plan d'action. Elle l'ont été assez largement sur la première phase du plan d'action : les congrès se sont réunis, les instances se sont réunies, les instances ont débattu dans tous les établissements, peut-être pas suffisamment, mais tout de même de façon riche et utile puisqu'un certain nombre de remarques qui ont été faites dans ces temps de dialogue ont été prises en compte dans le plan d'action final qui était construit sur un temps qui était un temps extrêmement court, qui était opérationnellement d'environ deux mois. Donc on ne peut pas dire que ce soit opaque, je ne suis pas d'accord.

C'est quelque chose qui a été suffisamment discuté et concerté et, par ailleurs, sur des dossiers d'une telle complexité, on ne peut pas être en permanence dans un fonctionnement de démocratie participative complète. Les chefs d'établissement sont eux-mêmes des élus et les chefs d'établissement sont légitimes pour construire des projets qui vont engager leurs établissements mais, de toute façon, *in fine* toujours sous le contrôle des instances des établissements. Et donc en ce sens, les chefs d'établissement qui ont été destinataires du courrier de la ministre - ce sont les chefs d'établissements qui ont été destinataires - sont parfaitement légitimes à construire un projet.

Encore une fois, comme je l'indiquais à Jean-Emmanuel Rollin, il y a quelques minutes, de toute façon, aucune mesure ne sera implémentée sans qu'elle ne soit validée par les instances des établissements puisque de toute façon, dans

une université, ce sont bien... c'est bien le conseil d'administration *in fine* qui prendra les décisions.

Et puis quant au dernier point qui est la convocation par le conseil académique. Je regrette, mais le conseil académique de la COMUE n'est pas légitime pour convoquer un chef d'établissement. Donc là-dessus, je pense qu'il n'y a pas de question.

On dialoguera dans les cadres institutionnels qui sont normaux et qui sont prévus et dans le calendrier qui est le calendrier qui opérationnellement s'impose à nous. Mais on... En tout cas, je ne répondrai pas à une convocation que je considère comme n'étant pas légitime.

Bien. Sébastien et puis Peggy et puis on s'arrêtera là.

M. Chevalier. - Alors, beaucoup de choses ont déjà été dites.

Moi, je suis un petit peu surpris sur la façon dont on aborde les choses. Moi, je trouve que ce courrier quand même, il est relativement grave dans la mesure où j'ai le sentiment qu'il nous pousse à aller plus loin que les engagements qui ont été pris initialement dans la construction d'I-SITE.

Les mots sont forts : on parle de compétences transférées, on parle vraiment de personnel dont l'attache doit être désormais UBFC, on parle d'inscriptions d'étudiants... Alors parfois, on ne parle que des étudiants de masters internationaux, parfois on parle d'étudiants de masters tout court.

Moi, je pense que la... Il faut être très attentif au message que l'État envoie.

Le mot « fusion » n'est jamais proposé, mais finalement si on voulait le mettre derrière, il n'est pas très loin. C'est là où c'est ambigu parce que conforter une université fédérale très intégrée, finalement, c'est déguiser une fusion qui n'en a pas le mot mais qui en a toutes les saveurs, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Je parle des saveurs.

Ce qui me gêne, c'est que tu dis que finalement, bon, il y a des préconisations, mais c'est surtout des conseils pour être bon devant le jury international.

Moi, j'ai l'impression que l'État met la barre beaucoup plus haute que cela et qu'il demande véritablement qu'UBFC et ses membres s'engagent véritablement dans une démarche très intégrée.

Je suis un petit peu gêné aussi sur la méthode parce que tu dis effectivement : « Vous avez été associés ». On a été associé un premier temps au plan d'action. Il y a eu beaucoup de discussions, notamment sur les statuts. Je note avec intérêt que là, il n'y a aucun mot qui est mis sur les statuts ou une nécessaire évolution des statuts.

On est dans une deuxième phase, là, et je trouve assez inconcevable que les administrateurs que nous sommes, comme ceux des autres établissements, ne soient pas au moins informés au même titre que les membres du consortium et que les collectivités territoriales qui accompagnent I-SITE.

Quand on parle vraiment de... Quand on lit dans les détails ce qui est demandé par l'État, que ce soit le ministère, le SGPI et puis l'ANR - l'ANR ne co-signe pas le dossier, mais on voit bien qu'il y a la patte ANR derrière -, toutes ces compétences transférées auront un impact considérable sur nos établissements.

Donc tu nous dis effectivement : « On va faire un plan que l'on va proposer à l'État et puis on votera dans un second temps ». Je vois mal comment on pourra voter contre quelque chose qui éventuellement sera accepté par l'État. Donc c'est...

Alors, on a des contraintes de temps, on a des contraintes de vacances, on a des contraintes de calendrier, puisqu'il y a deux mois pour rendre la copie. Moi, si je compte bien, cela fait 21 août. Il ne serait pas aberrant de convoquer des congrès ou un CA extraordinaire la semaine prochaine pour qu'au même titre que les membres du consortium I-SITE, nous ayons le même degré d'information. Qu'il y ait une discussion.

Qu'il n'y ait pas de vote à ce moment-là, cela ne me gêne pas, mais que l'on ait... On découvre finalement l'information fin août, alors que tout sera probablement joué, moi cela me gêne. Cela me gêne beaucoup.

Je note aussi, et j'arrêterai là-dessus, deux points, c'est que la ministre remercie chaleureusement l'administrateur provisoire, donc d'avoir mené ce travail.

Je note aussi à la fin que ce courrier devait vraisemblablement nous arriver plus tôt, puisqu'il y a une petite coquille qui est restée puisqu'ils disent : « *Nous pourrions ainsi, sur la base de ces précisions, vous confirmer avant l'été le soutien de l'État* ». Or désormais il faut lire « avant la fin de l'été », voire « avant l'hiver », voire « avant je-ne-sais-pas-quand », mais c'est clair que ce ne sera pas avant l'été.

Donc je pense qu'il y a... L'État n'est pas très au clair non plus sur ce qu'ils veulent faire. Ils mettent la barre énormément haute et je ne sais pas si l'on est capable de relever ce challenge véritablement à ce stade du projet et dans l'état dans lequel nous nous trouvons collectivement. Je ne parle pas que des établissements, mais je parle aussi des collègues sur le terrain.

Le Président. - Tout cela, ce sont des bien bonnes questions.

Moi, je voudrais profiter de ce que tu dis et de ce qui est écrit pour remercier également chaleureusement l'administrateur provisoire qui joue un rôle tout à fait essentiel et qui a joué et qui continue de jouer et qui, j'espère, pourra continuer de jouer un rôle essentiel pour recréer la confiance qui était indispensable entre les établissements et entre les établissements et la COMUE. On avance et on avance en confiance grandement grâce à cet élan nouveau qu'il a su nous donner. Cela, c'est la première chose.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'État est actuellement... l'État exprime une ambition qui est forte, c'est vrai, qui est très forte, et en matière d'intégration, qui est au-delà de ce que nous avons souhaité dans le projet I-SITE et de ce que nous avons exprimé dans le projet I-SITE qui est un projet qui est fédéral et qui maintient la personne morale de l'ensemble des établissements. C'est tout à fait clair et c'est bien la ligne sur laquelle nous restons.

Donc encore une fois, ce qui est exprimé dans le courrier correspond assez largement à la base des discussions que l'État entretient avec l'ensemble des sites universitaires français dont beaucoup s'engagent dans des modèles qui sont des modèles d'établissements expérimentaux. Et pour beaucoup, ceci correspond davantage au profil d'une université expérimentale qu'au profil d'une COMUE.

Et donc il faut que nous, on trouve l'équilibre et c'est là que l'exercice est délicat. Il faut que nous arrivions à trouver l'équilibre qui montre qu'il y a bien de l'ambition pour le site Bourgogne-Franche-Comté mais que cette ambition, elle n'ira pas au-delà d'un certain nombre de transferts de compétences qui sont les transferts qui font la frontière entre une COMUE intégrée et un établissement expérimental et on n'ira pas au-delà. Et c'est bien la décision, d'ailleurs, qu'unaniment, les établissements ont prise et c'est bien dans ce cadre-là que l'administrateur provisoire se situe.

Et quand nous avons dialogué avec l'ANR, le SGPI, le cabinet de la ministre, au mois d'avril, nous avons clairement réaffirmé que le modèle dans lequel nous nous situons, c'est bien un modèle COMUE, que nous souhaitons revoir ce modèle COMUE pour le faire évoluer, mais qu'en aucun cas, nous ne souhaitons nous engager au-delà en matière d'intégration.

Et tu as raison, Sébastien. Si l'on décrypte ce qui est écrit, on pourrait imaginer un idéal dont on ne voit pas bien la différence avec une fusion. Et d'ailleurs, l'établissement expérimental tel qu'il est défini actuellement, c'est pratiquement une fusion de l'ensemble des établissements dans la mesure où, moi, je ne crois pas bien à la soutenabilité de long terme du concept de personnes morales emboîtées. Donc, de fait, pour moi, l'établissement expérimental sera, pour les sites qui l'accepteront, sera à terme un établissement unique.

Encore une fois, ce n'est pas le choix que nous faisons en Bourgogne-Franche-Comté et la ligne de crête est très étroite sur laquelle nous sommes tous, qui consiste à réaffirmer la volonté d'un projet partagé, et il n'y a aucune ambiguïté là-dessus, la volonté d'une coordination forte, il n'y a aucune ambiguïté là-dessous, mais le maintien de la pleine autonomie des établissements.

Tout cela, ça doit se faire dans le cadre des statuts actuels en termes de transferts de compétences qui doivent être essentiellement respectés. On peut imaginer quelques transferts supplémentaires mineurs qui, de toute façon, devront être validés par le conseil d'administration. C'est un des éléments-clés d'un modèle COMUE, c'est que les transferts de compétences d'un établissement fédéré à l'établissement fédéral ne peuvent se faire qu'avec l'accord du conseil d'administration.

Donc on est sur cette ligne de trouver cet équilibre actuellement.

M. Chevalier. - Et sur le rôle que vous pouvez jouer pour nous informer, nous administrateurs, et que l'on ne découvre pas, de retour de vacances, ce qui a été proposé à l'État ?

Le Président. - Écoute, on n'est pas sur cette ligne pour l'instant. En tout cas, là, je vous donne des éléments d'information.

Le plan d'action, il n'est pas bouclé. Il ne sera bouclé que la semaine prochaine. Je ne vois pas comment on peut organiser une concertation à la fin du mois de juillet, alors que l'on doit rendre ce plan idéalement avant la fin du mois de juillet. Donc...

Mais ceci dit, j'admets que la question se pose, j'admets que la question est pertinente et je propose d'en débattre la semaine prochaine dans le cadre du séminaire, du dernier séminaire que nous aurons.

Je relaierai cette question à l'ensemble des chefs d'établissement et au conseil des membres.

Et Peggy voulait intervenir également.

Peggy, vous avez la parole, pardon.

Mme Cénac-Guesdon. - Donc je n'ai pas la... exactement la même lecture que vous de la lettre, mais je ne vais pas revenir dessus puisque plusieurs collègues ont déjà dit plus ou moins ce que je voulais dire.

Par contre, les questions qui sont posées, en particulier sur la dernière page, sont loin d'être des questions techniques.

Quand on nous demande de préciser la part des ressources humaines actuellement affectées aux établissements et qui seront transférées sur masse salariale État, quand on nous demande de préciser en particulier en matière de recrutement des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs... Enfin, ce ne sont vraiment pas des détails techniques.

Donc savoir qu'un courrier va être fait sans aucune discussion avec les conseils d'administration des universités, je trouve cela à proprement parler scandaleux. Vraiment. Donc voilà.

Après, je... On est plusieurs à vous l'avoir dit. Je ne vois pas ce que le fait de vous le dire va changer, mais j'ai quand même besoin de vous le dire.

Le Président.- C'est bien, je... Vous l'avez dit et je l'ai entendu, c'est tout.

Très bien.

Lou, une dernière intervention et puis on rentrera dans l'ordre du jour.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, c'est aussi pour appuyer ce point-là. C'est qu'effectivement, le délai est encore à nouveau relativement contraint avant la remise définitive de ce plan d'action. Cependant, bien que contraint, il laisse quand même la possibilité de se réunir encore une fois.

Vous dites que vous ne voyez pas forcément la solution pour pouvoir se réunir avant fin juillet. Nous sommes le 10 juillet, il nous reste encore une vingtaine de jours pour le faire. En sachant que dans une semaine, le plan d'action sera finalisé, si on s'en tient à ce que vous nous dites, il y a encore une semaine après de laissée libre et disponible pour la réunion des administrateurs que nous sommes à ce sujet.

D'autant plus que si ce n'est pas quelque chose qui est fait dans les autres établissements, il peut quand même... cela peut quand même être quelque chose qui peut être fait à l'université de Bourgogne et cela peut envoyer un très bon signal, que ce soit dans les autres établissements mais aussi dans la COMUE, en termes d'intégration des communautés.

Donc je ne peux qu'appuyer la demande qui a été faite d'une réunion exceptionnelle avant la fin juillet pour que l'on puisse, et il en va de bon sens, avoir une vue avant l'envoi de ce courrier au ministère.

Le Président.- Bien, je vous entends et donc je relaierais cette interrogation au conseil des membres la semaine prochaine.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste un dernier point par rapport à une question que je vous ai posée lors du dernier CA sur le communiqué de la CPU du mois de mai.

Plusieurs présidents se sont dissociés de ce communiqué. Le CA de l'UPEC - je crois que c'était le 5 juillet, mais en tout cas, dans la semaine qui précède - a aussi voté une motion disant qu'il se dissocie de ce communiqué. Et donc j'aimerais savoir quelle est votre position à vous sur ce communiqué.

Le Président.- Alors moi, je ne me dissocie pas. Je pense que c'est quelque chose qui va... qui est susceptible de donner davantage de souplesse de fonctionnement dans nos universités, donc je ne me dissocie pas.

Mme Cénac-Guesdon.- Vous êtes bien conscient, malgré tout, qu'aucun conseil d'établissement, aucun représentant de la communauté ne vous a mandaté pour vous exprimer au sein de la CPU sur cette question ?

Le Président.- Mais je ne me suis pas exprimé au sein de la CPU sur cette question. Ce document, il se trouve, a été validé par la plénière de la CPU dans laquelle il y a beaucoup de monde. Je n'ai pas eu à m'exprimer sur cette question. Je n'ai pas porté ce projet. Mais simplement, je ne m'en dissocie pas. Voilà, c'est tout.

Bien... Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai une dernière intervention à faire, quand même, parce que c'est...

J'aimerais savoir sur la partie... On ne va pas revenir sur l'I-SITE. On va vous envoyer... On s'est réuni avec les collègues, on s'est mis d'accord, on vous enverra dès ce soir une demande de conseil... de comité technique extraordinaire, comme la réglementation le prévoit sur cette question-là. Donc puisque vous refusez de le faire de vous-même, on le fera par le biais de la loi.

Moi, c'était une autre question en particulier. On a, au mois de mars, voté une charte du contractuel sur laquelle, d'ailleurs, à la SNASUB, on a voté contre parce qu'on s'y oppose sur la question des trois ans.

On a, depuis le début de l'année, dit au personnel concerné : « Vous ne serez pas renouvelés, c'est la fin de vos trois ans, vous êtes dehors, etc. ».

On sait qu'un courrier est parti dernièrement, en disant : « Finalement, tous ceux qui sont à trois ans vont pouvoir être renouvelés encore », ce qui pose quand même à certain... un... Comment ? Une inégalité de traitement. À certains, on leur a dit : « Non, vous serez dehors » et à d'autres, on dit : « Non, on va vous renouveler ».

Alors, c'est vrai que la question... la réponse qui nous a été apportée, c'était : « on prend de l'avance sur la future loi de destruction de la fonction publique ».

Donc moi, je pose la question : est-ce que cette charte, maintenant, elle existe encore, des contractuels ou est-ce qu'elle est devenue caduque ?

Le Président.- Alors, la charte existe encore, mais on a décidé cette année de procéder un certain nombre...

M. Rollin.- (*Hors micro – Phrase inaudible*)

Le Président.- Non, non, non. On a décidé de procéder à un certain nombre d'aménagements que Stéphanie Grayot va pouvoir vous expliquer.

Mme Grayot-Dirx.- Vous savez que pour une grande part, cette charte reprend la réglementation.

Il se trouve que... Vous n'êtes pas, évidemment, sans savoir qu'il y a une loi qui est en cours de discussion, qui concerne la fonction publique, et il nous a semblé qu'il était peut-être opportun, dans l'attente du vote définitif de cette loi, de ne pas mettre fin à des contrats comme on avait l'habitude de le faire et comme c'est marqué effectivement dans la charte, alors que cette loi pourrait ouvrir des opportunités aux personnels qui sont chez nous aujourd'hui.

On a sursis pour quelques semaines à l'application rigoureuse, comme on le faisait les années passées, de cette charte. Charte qui, de toute façon, sera amenée à évoluer incessamment, compte tenu de ces évolutions législatives, puisque, comme je l'ai dit en commençant, cette charte reflète la réglementation qui s'impose à nous.

M. Rollin.- Derrière, ce qui pose problème quand même, c'est qu'au-delà, on ne peut que se satisfaire... Alors moi, je suis très satisfait parce que je voudrais même que la charte, elle disparaisse parce que l'histoire de trois ans, j'y suis opposé. Donc si on peut aller au bout de... jusqu'aux six ans, cela serait bien. Donc cela, je n'ai pas un problème sur le renouvellement, au contraire.

Moi, ce qui me pose problème en particulier, c'est la... c'est la posture... enfin, c'est la position que l'on... que maintenant les chefs de service doivent assumer. Qui, pendant des mois, ont dit à leurs contractuels : « Votre contrat se termine dans deux mois, vous allez être dehors », « Cela se termine dans trois semaines, vous allez être dehors », et tout à coup, un courrier tombe et les chefs de service découvrent que... Ils se retournent vers leurs contractuels en disant : « Tant mieux, vous pouvez renouveler ».

Les contractuels, nous-mêmes, depuis un an, on leur dit : « Attention, vous êtes à trois ans, la gouvernance a décidé de vous mettre dehors au bout de trois ans » et puis maintenant donc... voilà.

C'est quand même... Ce positionnement, je ne vous cache pas que beaucoup l'ont interprété... On arrive dans une période un peu... qui va bientôt arriver, quoi. L'échéance, elle se profile à plus ou moins long terme et certains l'ont interprété comme un signe de précampagne électorale. Ayant un peu l'habitude, je n'en ferais pas... cela ne m'étonnerait pas, mais...

Non, ce que je veux dire, c'est quand même la position des chefs de service qui maintenant, depuis trois semaines, doivent dire le contraire de ce qu'ils ont dit et expliqué à certains qu'ils ont mis dehors, il y a peu, leur dire : « Oui, on vous a mis dehors à cette époque-là, mais si vous étiez passé dix jours plus tard, vous étiez renouvelé », c'est quand même pour un certain nombre de chefs de service un peu délicat.

Là-dessus, moi je n'ai aucun problème à assumer... à ne pas assumer les décisions de la gouvernance puisque je n'assume rien du tout de la gouvernance, ce n'est pas la mienne. Donc leur dire : « Retournez-vous vers la Présidence de l'université, c'est elle seule qui prend les décisions de manière très opaque ». Parce que pour nous, cela a été opaque, cette prise de décision.

Mais je pense aux chefs de service qui se retrouvent... qui se sont retrouvés dans cette position parce qu'un certain nombre l'ont dit... nous ont dit : « On est passé pour des... » et je reste poli. Parce que c'est un *verbatim*, je ne le dirai pas.

Je voulais quand même rappeler que pour eux, cela n'a pas été facile non plus.

Le Président.- Cédric, vous vouliez intervenir ?

M. Clerc.- Oui, je voulais intervenir parce que... Enfin, quand j'entends cela... En fait, il y a une loi, donc c'est ce qui est écrit dans la charte, mais là on va surseoir à la loi en attendant qu'il y ait une prochaine loi. Enfin, c'est... Cela devient complètement incompréhensible comme discours, franchement.

Le Président.- Bien, on rentre dans l'ordre du jour, Frédéric.
Approbation du *verbatim* des deux conseils d'administration du 29 avril et du 27 mai.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 29 avril et du 27 mai 2019

M. Debeaufort.- Bonjour à toutes...
Tania.

Mme Carnet.- Moi, j'avais une simple petite question par rapport justement... On va adopter, on va voter. Est-ce qu'il serait possible de savoir, avant chaque décision qui va avoir lieu, le nombre de votants que nous avons, le nombre de procurations, s'il vous plaît ? Est-ce possible ou pas ?

M. Debeaufort.- Je me tourne donc vers le PAJI. Je vais vous répéter les informations dès que possible.

Mme Favier.- Pour l'instant, on a 20 présents et 9 procurations.

M. Debeaufort.- Donc 20 présents et 9 procurations. Donc 29 votes exprimés possibles.

Mme Carnet.- Merci.

M. Debeaufort.- Donc nous rentrons dans le vif du sujet, donc dans l'ordre du jour du conseil d'administration, par l'approbation des *verbatim*s, puisque vous avez reçu deux *verbatim*s. Celui du conseil d'administration du 29 avril et celui du conseil d'administration du 27 mai.

Donc là encore, je renouvelle mes remerciements particuliers à Annie qui refait une relecture toujours très attentive et méticuleuse de ces documents.

Et est-ce qu'il y a des commentaires ou des remarques sur ces deux *verbatim*s avant que je vous les soumette pour approbation ?

Pas de commentaire, pas de remarque ?

Donc je vous soumetts pour approbation le *verbatim* du conseil d'administration du 29 avril.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

29 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Même question pour le *verbatim* du 27 mai 2019.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

29 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ces deux votes à l'unanimité.
Et nous enchaînons avec le Point III de l'ordre du jour, les questions statutaires, et, pour cela, je rends la parole au Président.

Le Président.- Merci, Frédéric.

III) Questions statutaires

Le Président.- Donc dans les questions statutaires, il y a deux choses. Il y a tout d'abord un certain nombre de modifications des statuts de l'université et puis, d'autre part, une proposition de désignation d'un représentant au sein du conseil documentaire et c'est formellement une proposition qui doit... une désignation qui doit être faite par le conseil d'administration.

1. Modification des statuts de l'université de Bourgogne

Le Président.- Les modifications des statuts, elles sont modestes. Elles ne sont qu'un toilettage que l'on a entrepris et que l'on a entrepris parce que précisément dans le cadre du plan d'action pour la COMUE et pour l'I-SITE, on a convenu, vous vous en souvenez, d'inviter le président de la COMUE ou son représentant dans les conseils centraux de l'université de Bourgogne.

Et donc je souhaitais que l'on puisse matérialiser rapidement par une modification des statuts cette décision pour que l'on puisse démontrer la réalité et la solidité de l'engagement qui est le nôtre dans l'évolution du plan d'action.

Et il y a, par ailleurs, un certain nombre de points.

Donc vous avez vu que l'on a également modifié la rédaction en écriture inclusive. J'avais promis qu'on le ferait au fur et à mesure que l'on serait amené à retravailler un certain nombre de statuts.

On a également mieux précisé un certain nombre de points. Il y a des précisions qui sont apportées sur les conditions de décharge du président et des vice-présidents des conseils centraux qui n'étaient pas exprimées suffisamment clairement. Donc là, c'est exprimé de façon un petit peu plus précise.

Et puis il y a également quelques modifications sur des modalités électorales, pour clarifier sur les sièges vacants et puis sur la comptabilité des bulletins blancs.

Voilà donc en gros les modifications qui ont été proposées dans cette évolution des statuts qui a été examinée par la commission des statuts qui a émis un avis favorable, qui n'a pas posé de difficultés, et le comité technique, par contre, a émis un avis qui était unanimement défavorable à cette évolution statutaire.

Donc on peut prendre quelques minutes, si vous voulez, pour en parler, si vous le voulez.

Et s'il n'y a pas de remarque particulière, je vais soumettre à votre approbation cette modification des statuts de l'université de Bourgogne.

Est-ce qu'il y a des oppositions...

Sébastien, tu veux intervenir ?

M. Chevalier.- Je n'arrive pas à retrouver le document... Juste une question. Peggy avait posé une question la dernière fois concernant la double contrainte dans certaines listes, me semble-t-il, commission à la recherche, de préciser des

domaines, des domaines où il y avait un seul nom et qui obligeait finalement à mettre un nom d'un homme ou d'une femme par domaine. Alors je crois que...

M. Debeaufort.- C'est dans la commission électorale.

M. Chevalier.- Je crois que c'est dans la constitution des listes, soit de la CFVU, soit de la commission à la recherche.

Le Président.- Alors je pense que la réponse, elle est dans l'article 38.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, cela a été corrigé. Alors je ne sais pas si c'est l'article 38, mais cela a été intégré.

Le Président.- Cela a été... Si, c'est juste... C'est... Il me semble que la façon dont l'article 38 est modifié répond à la contrainte qu'avait notée Peggy à l'un des derniers conseils d'administration. C'était sur la question quand on se retrouvait devant une double contrainte, à la fois homme-femme et disciplinaire...

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- ...et donc cela a été réglé en disant : « Ladite obligation concerne uniquement les deux premiers candidats de la liste quand on parle des fusions de collèges ». Vous avez... C'est bien cela ?

Donc je pense que cela a été adressé de façon satisfaisante pour répondre à... C'est vrai que c'était un petit peu compliqué comme dispositif.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je vous remercie pour ce point, d'une part, et pour la formulation épïcène, d'autre part.

Par contre, je suis toujours autant attristée de doubles votes au comité technique qui s'enchaînent unanimement contre avec aucune rediscussion au milieu, enfin... C'est normal. Le comité technique vote à l'unanimité contre, mais tout va bien et puis... et puis il ne se passe rien, c'est parfait.

Le Président.- En tout cas...
Oui, Philippe ?

M. Salvadori.- Je suis un petit peu surpris. Quelqu'un peut-il nous éclairer sur le refus du comité technique de voter ces modifications ? Parce que cela doit être un signe fort, mais lequel ?

M. Helleu.- Oui... Bonjour à tous.

Il y avait surtout une contestation portant sur les modes de scrutin sur les sièges... sur l'article 42 : les sièges vacants, le cas échéant, ne sont pas comptabilisés dans le calcul de quorum.

Et puis la deuxième contestation portait sur les vice-présidents qui peuvent... du conseil d'administration, de la commission recherche et de la commission de la

formation et de la vie universitaire qui sont de plein droit déchargés à leur demande ou qui peuvent, s'ils le souhaitent, conserver tout ou partie de ce service. Donc il y avait des demandes de modification.

S'agissant de l'article 13, c'est l'application de la loi.

S'agissant de l'article 42, c'est une disposition de l'université...

Mme Cénac-Guesdon.- Non, non, non, non...

M. Helleu.- Non, mais...

Mme Cénac-Guesdon.- La loi le permet, mais elle ne force pas les établissements à le faire.

M. Helleu.- Non, on est d'accord.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui... Non, ce n'est pas une application de la loi.

M. Helleu.- Alors cela, c'est l'article 42. Moi j'ai... j'avais compris que l'article 13, c'était une obligation de la loi de prévoir la possibilité pour les VP d'avoir soit une décharge soit de conserver tout ou partie de leur service.

Mme Grayot-Dirx.- Cela s'appelle une disposition subjective, mais on peut l'intégrer si l'on veut.

Le Président.- Voilà, et on veut.

Mme Grayot-Dirx.- C'est une disposition de la loi.

M. Rollin.- Oui.

Le Président.- C'est la loi. Donc la loi, elle ne l'impose pas, mais le prévoit.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

M. Rollin.- Vous l'imposez.

Le Président.- Et c'est quelque chose qui est parfaitement légitime quand on voit la charge de travail qui est celle des vice-présidents. Donc on le prévoit.

D'ailleurs, c'est la pratique dans les universités, me semble-t-il, depuis bien longtemps et on ne fait que préciser et améliorer la formulation des choses.

Pas d'autres remarques sur ces évolutions de statuts ?

Donc je vous les propose à délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Merci de vos votes. Très bien.

19 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions

Je vous remercie.

2. Désignation d'un représentant au sein du conseil documentaire du service commun de documentation (SCD)

Le Président.- Le point suivant porte donc sur la désignation d'un représentant au conseil documentaire. C'est le conseil d'administration qui doit formellement procéder à cette nomination. Et donc la personne qui a été proposée est Mustapha Cherkaoui-Malki - c'est cela ? - qui est professeur à l'UFR Sciences, Vie, Terre et Environnement qui est intéressé par cette fonction et donc que je propose à votre approbation.

M. Debeaufort.- Concernant le vote, seuls les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs bénéficient du droit de vote, étant donné que cela concerne la nomination dans cette catégorie de personnel. Donc tous les membres du conseil d'administration ne sont pas autorisés à voter. Seuls les enseignants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs peuvent voter... peuvent prendre part au vote.

Je mets...

Le Président.- Oui, vas-y.

M. Debeaufort.- Donc j'enchaîne.

Donc s'il n'y a pas de question ou de commentaire, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote parmi les catégories précédemment citées ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

11 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour Mustapha Cherkaoui-Malki qui aura le plaisir de siéger au SCD.

Le Président.- Et que l'on remercie pour bien vouloir assurer ce travail supplémentaire.

IV) Questions financières

Le Président.- Questions financières. C'est le temps de l'année du budget rectificatif n° 1. Donc je vais passer la parole à Dominique Delmas qui va nous montrer à la fois les éléments un peu techniques du budget rectificatif n° 1, qui est essentiellement un budget technique et dont on essaiera tout de même de tirer les grands enseignements en termes d'équilibre budgétaire et comptable de notre université, qui sont plutôt des enseignements qui sont favorables, et je vous confirme la trajectoire qui est une trajectoire de sécurisation des grands équilibres financiers et comptables.

Dominique, à toi la parole.

M. Delmas.- Merci, Président.

1. Budget rectificatif n° 1 – exercice 2019

M. Delmas.- Bonjour à tous.

Donc nous allons aborder ce budget rectificatif n° 1 de cette année.

Alors comme j'avais fait pour le budget rectificatif de reprogrammation, j'ai simplifié au maximum de façon à tirer uniquement les grands éléments puisque les tableaux, vous les avez tous dans les documents qui vous ont été attribués.

En ce qui concerne, tout d'abord, le tableau des emplois.

Donc le plafond, ici, I, donc c'est-à-dire le plafond « État », est toujours maintenu, vous le voyez, à 2 556 ETPT. Le plafond II donc, qui sont les ressources propres de notre établissement, toujours maintenu à 380 ETPT. Soit, un plafond total, vous le voyez, qui ne bouge pas, qui est toujours fixé à 2 936 ETPT.

Ensuite, les autorisations donc budgétaires de masse salariale, donc en ce qui concerne l'enveloppe « Personnel ». Donc là, comme la dernière fois, je vous ai mis donc ici, sur ce petit tableau relativement synthétique, donc ce qui a été mis pour le budget initial 2019, la somme des reports, ensuite ce qui correspond spécifiquement au BR1 et ensuite, dans la case rouge donc, la somme finale après BR1 y compris reports.

Je voudrais juste vous signaler une petite chose, et cela, c'est un point qui est extrêmement positif, c'est que les reports sont beaucoup, beaucoup moins importants que les années précédentes et cela, en fait, résulte du budget rectificatif de reprogrammation. Ce qui nous permet, finalement, vous allez le voir, d'être relativement au plus juste par rapport à la prévision initiale. Donc cela, c'est un point extrêmement important à noter pour la justesse des prévisions.

OK, donc en ce qui concerne l'enveloppe de personnel, vous voyez, après BR1 et reports, ceci s'élève en ce qui concerne les AE et les CP à 193 744 410 euros. Il y a eu donc des réajustements pour la subvention de charges de service public à hauteur d'un peu plus de 1 million d'euros.

Alors juste pour vous donner quelques grands ordres de grandeur, on a :

- les « Bienvenue en France » pour un peu plus de 80 000 euros,
- des ajustements en ce qui concerne le PPCR de 2019 pour un peu plus de 660 000 euros,
- également la création de trois postes en Santé à la rentrée 2018 pour un peu plus de 153 000 euros,
- des recettes nouvelles pour, vous le voyez, 923 079 euros,
- des inscriptions au titre des heures complémentaires pour 286 055 euros - alors cela, ce sont les ressources propres, notamment SEFCA et hors SEFCA - ,
- et puis des ajustements des crédits-recherche pour un peu plus de 742 000 euros - donc dans ces ajustements des crédits-recherche, vous retrouvez bien sûr les appels à projets du CR BFC, également les projets RITM-UBFC ou encore un projet, « FUI PARFAIT », qui donc s'intègrent dans ces ajustements des crédits-recherche.

Ensuite, les autorisations budgétaires de fonctionnement.

Donc vous voyez que celles-ci étaient programmées pour le budget initial à hauteur d'un peu plus de 34 millions. Après BR1 et reports, il s'élève à 40 077 245 euros en autorisations d'engagement et 40 387 490 euros en crédits de paiement.

Les reports réglementaires - juste pour information, pour rappel - concernent les dépenses de fonctionnement non engagées sur les crédits ouverts en 2018 au

titre des contrats de recherche et des PPI. Et le montant donc de ces reports, comme je vous l'ai dit en préambule, est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent, du fait justement de ce budget de reprogrammation. Donc ce qui nous permet justement de diminuer cette somme.

En ce qui concerne les autorisations budgétaires d'investissement.

Au budget initial, vous le voyez, elles étaient programmées à hauteur de 17 399 500 euros. Après BR1 et reports, elles se montent à hauteur de 20 699 707 euros en ce qui concerne les AE et 22 386 080 euros en ce qui concerne les CP.

Alors juste petite précision, pour le secteur « hors recherche », des crédits de paiement ont été ouverts à hauteur d'un peu plus de 1 455 000 euros. Cela concerne, vous le voyez, 446 690 euros qui sont des réajustements entre masses ou encore des recettes nouvelles, parmi lesquelles vous retrouvez :

- une subvention d'équilibre notamment du CR BFC au titre de l'apprentissage, pour un peu plus de 220 000 euros,
- la CVEC également, à hauteur de 60 000 euros,
- ou encore des achats d'équipements en provenance de divers financeurs - on retrouve la COMUE, le CHU, etc. - pour un petit peu plus de 136 000 euros.

Vous avez également donc 1 516 301 euros qui ont été ouverts au titre de prélèvements sur les réserves de l'établissement. Je ne vais pas m'attarder sur ces prélèvements puisque le VP Patrimoine en discutera juste après ce BR1.

Ensuite, pour le secteur Recherche, les CP ont été ouverts, eux, à hauteur de 1 191 624 euros. On retrouve, là encore :

- des ressources nouvelles pour un peu plus de 1 million d'euros,
- des changements d'enveloppes pour 77 698 euros,
- et puis l'ouverture de demandes de prélèvements sur réserve pour la plateforme CLIPP à hauteur de 6 000 euros et le Le2i à hauteur de 1 000 euros.

En ce qui concerne donc maintenant les prévisions de recettes.

Donc au titre de ce BR1, les prévisions de recettes ont été réajustées à hauteur de 251 664 327 euros. Elles sont en progression, vous le voyez, par rapport au budget initial, d'un peu plus de 13 384 000 euros.

Ensuite, en ce qui concerne la subvention pour charges de service public.

Donc cette SCSP a été réévaluée à hauteur donc, vous le voyez, de 1 386 854 euros en ce qui concerne le BR1. Ce qui nous fait donc, après BR1 y compris reports, une SCSP à hauteur de 197 107 139 euros.

Les autres financements de l'État.

Alors, cette fois-ci, là, on a un réajustement en négatif de -44 078 euros qui porte la prévision annuelle à hauteur de 4 617 221 euros.

Une nouvelle chose, une nouvelle ligne qui n'était pas dans les budgets rectificatifs précédents, qui correspond à la fiscalité affectée.

Donc simplement, ces recettes inscrites sur ce compte budgétaire relèvent exclusivement de la CVEC et, vous le voyez, qui se porte à hauteur de 1 253 239 euros.

Et ensuite, vous retrouvez comme d'habitude les autres financements publics qui se répartissent à hauteur de 2 555 028 euros en fonctionnement et à hauteur de 1 041 525 euros en investissement.

Ce qui nous fait un total après BR1 et reports de 21 551 729 euros.

Ensuite viennent les recettes propres.

Alors, les recettes propres du BR1 correspondent uniquement à des recettes de fonctionnement. Vous voyez que celles-ci passent de 24 973 181 euros pour le budget initial. Après BR1 et reports, il se monte à hauteur de 27 134 997 euros.

En ce qui concerne notre équilibre financier et la soutenabilité du budget.

On va tout d'abord aborder le niveau initial des restes à payer qui traduit, je vous le rappelle, les autorisations d'engagement consommées mais non soldées par un paiement.

Ce niveau prévisionnel de l'exercice est de 20 698 837 euros.

En ce qui concerne, ensuite, le solde budgétaire prévisionnel annuel qui, pour rappel, est l'ensemble des opérations inscrites et des crédits ouverts au budget 2019.

Reports, bien sûr, et BR1 inclus, celui-ci, ce solde budgétaire est déficitaire, vous le voyez, de 4 853 655 euros, donc en évolution défavorable par rapport au BI qui, lui, affichait un déficit prévisionnel de 3 811 735 euros.

Ce solde budgétaire prévisionnel de l'exercice 2019 traduit un besoin de financement qui sera couvert par un prélèvement sur la trésorerie de notre établissement.

Ici vous est indiquée cette variation de trésorerie qui va être de 4 956 618 euros, en augmentation d'un peu plus de 1 million par rapport au budget initial, donc cette variation de trésorerie négative d'un peu plus de 4,9 millions.

Ce qui est extrêmement important, c'est ce point-ci, qui est le résultat comptable prévisionnel. Celui-ci évolue favorablement par rapport au budget initial, cet excédent donc résultant toujours de la différence entre nos produits et nos charges. Pour rappel, ici je vous ai mis entre parenthèses la somme des produits qui est de 256 634 399 euros et nos charges de 253 974 901 euros. Ce qui nous fait un résultat comptable prévisionnel pour cette fin d'année... pour la fin d'année, en tout cas, excédentaire de 2 659 497 euros. Donc cela, c'est, on va dire, le premier point extrêmement positif de ce budget rectificatif n° 1.

Et le second point positif de ce budget rectificatif est le suivant : c'est notre capacité d'autofinancement qui, vous le voyez, est en progression elle aussi d'un peu plus de 1,2 million d'euros par rapport au budget initial et qui atteint, à l'issue de ce BR1, 7 071 989 euros.

Notre niveau de fonds de roulement.

Celui-ci, donc ce niveau final prévisionnel, lui, est affiché à hauteur de 40 462 081 euros.

Le niveau du besoin en fonds de roulement a été actualisé à hauteur de 186 263 euros après correction, bien sûr, du niveau initial au regard de l'exécution du compte financier.

Alors je ne vais pas revenir sur le détail du fonds de roulement que je vous avais présenté la dernière fois. Simplement, après la discussion que l'on aura autour de ce BR1, le VP Patrimoine vous présentera un certain nombre de propositions pour le prélèvement sur ce fonds de roulement.

Et puis je terminerai ici donc, par le niveau de la trésorerie qui a de la même manière été actualisé, vous le voyez, après intégration de la variation de trésorerie pour couvrir le solde budgétaire déficitaire que je vous ai annoncé tout à l'heure. Ce niveau final prévisionnel de trésorerie pour 2019 se porte, lui, à 40 275 818 euros.

Donc trois points extrêmement positifs à retenir de ce BR1 qui sont le fait que l'on ait eu en fin d'année un budget de reprogrammation qui permet de diminuer les sommes en ce qui concerne les reports et d'avoir une, j'allais dire, quelque chose

de beaucoup plus juste par rapport au budget initial 2019. Cela, c'est donc... On peut féliciter l'ensemble des services et des personnels qui ont contribué à cela.

Et puis deux points extrêmement positifs qui sont à la fois :

- notre résultat comptable prévisionnel qui évolue favorablement et qui nous annonce que nous ne sortirons pas en déficit - donc cela, c'est quelque chose d'extrêmement positif ;

- et puis également notre capacité d'autofinancement qui augmente et donc qui permet justement à notre établissement, on va le voir juste après, de mener un certain nombre d'actions.

Après, ce sera les différents articles que nous aurons à apporter.

Le Président.- Merci Dominique, c'était bien clair.

Donc la discussion est ouverte. En tout cas, les questions que vous pouvez avoir à poser.

Sébastien.

M. Chevalier.- Quelques questions et des remarques.

Première question : qu'attend-on encore de l'État d'un point de vue de la SCSP et est-ce qu'il y a des engagements forts, c'est-à-dire est-ce que cela va arriver encore au fil de l'eau ? Puisque l'année dernière, j'ai en mémoire qu'il y avait quelque chose qui était arrivé au mois de décembre.

M. Delmas.- Exactement.

M. Chevalier.- Et donc c'est tombé directement dans le fonds de roulement qui n'est pas utilisable.

Est-ce que l'on a des informations là-dessus ou c'est totalement flou ?

M. Delmas.- Non, c'est... Enfin, Magali, vous me corrigez, mais c'est totalement flou.

En général, ce que fait l'État, c'est qu'effectivement, dans sa dernière notification, il aborde un certain nombre d'éléments, notamment des choses comme la mise en sécurité des bâtiments.

Sauf que cette mise en sécurité des bâtiments, comme elle arrive... cette notification arrive au mois de décembre, forcément elle retombe dans le fonds de roulement.

Donc cela, c'est des points qui sont extrêmement difficiles à savoir et qui nous pénalisent aussi quelque part.

Magali.

Mme Khatri.- Juste pour apporter une précision, qu'à ce jour, nous n'avons reçu qu'une seule notification, c'est la notification initiale qui date, de mémoire, du 3 janvier. À ce stade, habituellement, sur les exercices précédents, nous bénéficions à ce stade d'une notification intermédiaire que nous n'avons toujours pas reçue à ce jour pour 2019.

M. Chevalier.- Le fonds de roulement reste conséquent, 40 millions d'euros. Est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux d'avoir une stratégie plus agressive en termes de... on va dire, d'investissements, de manière à le baisser et ne pas agiter un chiffon rouge à l'État qui va forcément le voir ?

M. Delmas.- Alors justement. Cela, c'est tout l'enjeu de la discussion que nous allons avoir après, après ce BR1, où un certain nombre d'actions que je vous avais déjà présentées, je ne sais pas si vous vous souvenez, au budget de reprogrammation, que je vous avais annoncées. Il y avait cinq ou six actions qui vont vous être de nouveau présentées.

En sachant que pour cette année, nous avons déjà lancé un certain nombre d'actions, notamment en ce qui concerne le numérique et également, vous savez, les équipements... les petits équipements pour l'ensemble des composantes que nous avons réajustés pour juin... courant juin.

M. Chevalier.- Si je comprends bien, là, on va valider un budget rectificatif, mais la discussion après va nous obliger à puiser dans le fonds de roulement pour accompagner l'extension de l'ESIREM ou... enfin, ce qui va être présenté dans quelques instants. D'accord.

M. Delmas.- Tout à fait, exactement. C'est deux choses distinctes.

M. Chevalier.- Et le budget de reprogrammation qui va être de nouveau... Cela va être de nouveau le cas en décembre prochain puisque cela a bien fonctionné cette année, il y a de nouveau une... la même démarche...

M. Delmas.- Voilà.

M. Chevalier.- ...de façon à avoir une agilité budgétaire, si je puis dire, et d'avoir moins de reports à ce stade de l'année et d'être plus dans la dynamique de fonctionnement de l'établissement.

M. Delmas.- Voilà, exactement. Donc cela, ça va... On va être encore plus attentif à tout ce qui est programmation pluriannuelle.

Et puis surtout on a vu, et cela, c'est un point extrêmement positif - on en a discuté en commission, d'ailleurs, des finances avec un certain nombre de RA -, cela permet également pour les directeurs de composantes d'avoir tout de suite, en début d'année... avoir une somme qui correspond à la réalité des choses.

Donc cela, c'est un point qui est extrêmement positif.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Pas d'autre question sur ce BR1 ? Non ?

Bien donc, je vais le soumettre à votre approbation, non sans avoir rappelé quand même les trois grands éléments, quand même, politiques qui méritent d'être retenus, c'est :

- un résultat comptable prévisionnel qui est positif à hauteur de 2,5 millions à ce stade de l'année et qui augure d'une sortie d'exercice 2019 qui sera en toute hypothèse à l'équilibre. On ne peut pas savoir à quel niveau, mais en tout cas, on peut le prévoir de façon sécurisée ;

- une capacité d'autofinancement qui est élevée, qui va venir abonder le fonds de roulement et qui va être un élément important de la politique d'investissement que je vous proposerai dans quelques minutes ;

- et puis un fonds de roulement qui est élevé.

Tout ceci confirme, si besoin en était, la bonne sécurisation de la situation économique de notre université.

Je voudrais dire, nonobstant, le fait que cette année, et vous le savez, l'État n'a pas financé en 2019... il y a zéro euro de financement du GVT au titre de 2019 et que le montant du GVT au titre de 2019 est de l'ordre de 2 millions à 2,5 millions, et que maintenir les grands équilibres financiers et comptables dans le contexte où l'on commence le budget non pas à zéro, quand on le construit, mais à -2 ou à -2,5, c'est un exercice d'une grande complexité. Et on arrive à tenir ce cap et à tenir cet équilibre. Et en tout cas, pour l'année 2019, cet équilibre sera tenu.

Ceci étant, Frédéric va vous lire le texte de la délibération puisque, comme chaque fois, c'est un...

Louis, tu veux intervenir ?

M. de Mesnard.- Oui.

Le Président.- Tu peux intervenir, on a... Bien sûr.

M. de Mesnard.- Juste un complément.

Le GVT, cette somme-là de 2019, elle va se reporter en 2020, puis en 2021. Et si en 2020, on ne nous compense pas le GVT, cela va encore se rajouter, etc. C'est-à-dire que cela va très, très vite.

Le Président.- Tout à fait. Cela sera... De fait, la seule chose dont on bénéficie, c'est 50 % du GVT 2018 qui a été soclé. Donc on touche bien une partie du GVT 2018, mais tant que l'État ne financera pas le GVT, c'est un système qui fait boule de neige. Et si c'est 2 millions une année, c'est 4 la suivante et c'est 6 encore la suivante. Voilà la mécanique dans laquelle la décision de non-financement du GVT nous met.

Je voudrais vous dire que là, c'est... Alors quand même, un petit point avant de passer au vote.

Évidemment, cette situation que nous connaissons est une situation qui est éminemment préoccupante pour l'ensemble des universités françaises. C'est préoccupant pour nous, mais c'est préoccupant pour toutes les... toute la communauté universitaire, à des degrés plus ou moins importants.

Il est certain que l'on avait l'an dernier un résultat comptable qui était important, qui était à environ 9 ou 10 millions d'euros et donc cela nous donne une petite marge de manœuvre. Mais une université qui n'aurait que 2 millions d'euros de résultat comptable positif, se retrouverait dans une situation beaucoup plus fragile à court terme.

Je vais rencontrer la semaine prochaine... Lundi prochain, je rencontre l'ensemble des parlementaires « En Marche » de Côte d'Or pour leur expliquer cette situation et son caractère éminemment préoccupant et leur demander de relayer autant que possible auprès du gouvernement la nécessité pour les universités de bénéficier d'une politique assouplie dans le traitement du GVT.

Oui ?

M. de Mesnard.- Juste... De même, il me semble que ne pas compenser le GVT, c'est remettre en cause le statut des fonctionnaires, puisqu'il y a des fonctionnaires avec une grille, donc qui font que naturellement la masse... voilà, est...

Le Président.- Alors cela, ce que tu dis est assez vrai et j'imagine que c'est un des déterminants du choix de financer le GVT 2018 à hauteur de 50 %. C'était de considérer que, quand même, l'État ne peut pas s'exonérer d'une part du GVT. Et une des grandes difficultés que l'on a depuis plusieurs années, c'est : quelle est la part « État »... « responsabilité de l'État » et quelle est la part « responsabilité de l'établissement » - puisqu'incontestablement, l'établissement, à travers sa politique de recrutement, il a aussi une part de responsabilité sur le GVT ?

Et donc il sera important d'arriver à construire un consensus entre l'État et la CPU et les établissements sur où on place le curseur dans la responsabilité respective du GVT et l'établissement, dans le niveau du GVT d'un établissement.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Dans ce cas-là, je vais vous lire la délibération sur laquelle vous devez vous prononcer et qui est découpée en trois articles :

- le premier concerne les autorisations budgétaires ;
- le second, les prévisions budgétaires ;
- et le troisième article, les tableaux relatifs à ces éléments.

Donc je vais vous lire l'article 1, puis le 2 et le 3, avant de vous le soumettre pour vote.

Donc le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 556 ETPT au titre du plafond I et 380 ETPT au titre du plafond II.
- Les autorisations d'engagement totales pour un montant de 254 521 363,77 euros après BR1 découpé en :
 - 193 744 410,45 euros en personnel ;
 - 40 077 245,92 euros en fonctionnement ;
 - et 20 699 707,40 euros en investissement.
- Des crédits de paiement pour un montant de 256 517 982,34 euros après BR1, répartis en :
 - 193 744 410,45 euros en personnel ;
 - 40 387 490,99 euros en fonctionnement ;
 - et 22 386 080,90 euros en investissement.
- 251 664 327,12 euros en prévision de recettes après BR1.
- Et au final, 4 853 655,22 euros de solde budgétaire déficitaire après le BR1.

Ceci étant pour l'article 1.

Pour l'article 2, le conseil d'administration doit approuver les prévisions budgétaires suivantes après BR1 :

- 4 956 618,22 euros de variation négative de trésorerie ;
- 2 659 497,71 euros de résultat patrimonial ;
- 7 071 988,71 euros de capacité d'autofinancement ;
- et 4 853 655,22 euros de variation négative de fonds de roulement.

Enfin, article 3 : le conseil d'administration doit approuver les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles.

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

8 abstentions. Je regarde le PAJI si vous êtes sur la même chose. 8 ? 7 ?

On peut recompter ?
8, non ?

Intervenant.- 9.

M. Debeaufort.- Et 9.

Donc 9 abstentions, c'est bien cela ?
Je regarde le PAJI, on a bien 9 abstentions.

18 voix pour, 9 abstentions

Et je vous en remercie.

Nous enchaînons avec le point suivant qui concerne les plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement. Je crois que c'est M. Helleu qui va nous présenter ces éléments.

2. Intégration de plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros

M. Helleu.- Donc je vais vous parler des plafonds concernant les nuitées, donc les déplacements et l'hébergement et les modalités de remboursement des nuitées.

Alors je ne sais pas si vous vous rappelez, parce que c'est un point qui a été déjà vu lors d'une séance du conseil d'administration du 25 mars 2019. Nous avons voté des tarifs dérogatoires à l'arrêté du 26 février 2019 pour l'hébergement. L'hébergement, donc la prise en compte et le remboursement des nuitées.

On est parti sur... Je vous redonne les taux qui étaient les taux de l'arrêté. L'arrêté prévoyait des taux de remboursement de 110 euros sur Paris, 90 euros sur les villes de plus de 100 000 habitants et 70 euros sur les villes de province.

On a pris, nous, un arrêté... une décision dérogatoire par délibération du conseil d'administration pour les personnes qui réservent en dehors du marché, qui réservent des nuitées. Donc il s'agissait de 125 euros sur Paris, 100 euros pour les villes supérieures à 100 000 habitants et 80 euros pour la province.

Et là, maintenant, par la présente proposition qui vous est faite, c'est de reprendre ces taux et de les intégrer dans le marché Rydoo-lalbatros, de façon à ce que, lorsque l'on réserve via les marchés, on soit sur les mêmes taux, donc 125 euros sur Paris, 100 euros pour les villes dont le nombre d'habitants dépasse 100 000 habitants et 80 euros pour les autres villes.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Clerc.- Combien les... les mêmes (*suite inaudible*).

M. Helleu.- Alors... Non, ce sont les mêmes montants. Donc on reprend les mêmes montants que ceux que l'on a faits, mais ils n'étaient pas au marché, en fait. On a vu qu'ils n'étaient pas au marché. Donc au marché, vous pouviez commander sur Paris une nuitée à 150 euros.

Donc là, on remet les mêmes tarifs sur Paris, donc 125 sur Paris, 100 euros pour les villes dont le nombre d'habitants est supérieur à 100 000 habitants... à 100 000...

M. Debeaufort.- Moi, j'ai 200 000 habitants.

M. Helleu.- Moi, j'ai 100 000 sur mon papier...

M. Debeaufort.- Sur la délibération, moi j'ai 200 000...

M. Helleu.- Non, non... à 200 000, exact, oui. J'ai... effectivement, j'ai un élément sur... C'est 200 000 - j'ai bien 100 000, là. Et 80 en province. 80 euros pour les autres villes. Donc en dessous, à moins de 200 000 habitants, 80 euros.

Ce qui n'empêche pas... Je peux rassurer les membres : si jamais, pour des raisons très particulières, on est sur du dépassement, par exemple sur Paris en raison d'un tas de colloques, vous ne trouviez absolument pas une chambre d'hôtel à 125 euros, la personne peut prendre une chambre d'hôtel, non pas en passant par le marché, mais hors marché à 130 euros et pour des circonstances exceptionnelles, on rembourse la totalité, au vu d'un certificat administratif, au vu de justifications écrites des empêchements de trouver une chambre d'hôtel à ce tarif-là.

Donc là, en clair, ce qui est soumis à la délibération du conseil d'administration, c'est l'intégration des nouveaux plafonds qui sont des maximums dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros : 125 euros sur Paris, 100 euros pour les villes dont le nombre d'habitants est supérieur à 200 000 habitants et 80 euros pour la province.

M. Debeaufort.- Et ceci jusqu'au 2 janvier 2021.

M. Helleu.- Et ceci.... Alors, parallélisme des formes, et ceci jusqu'au 2 janvier 2021 pour faire comme ce que l'on a déjà... comme la délibération du CA du 25 mars 2019.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

28 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie.

Et pour les deux points suivants qui concernent les tarifications de formations au SEFCA, je vais donner la parole à Gilles Brachotte.

3. Tarification des formations SEFCA : tarifs réduits

M. Brachotte.- Bonjour à toutes et tous.

Tu vas peut-être projeter la première délibération potentielle concernant la délibération sur les tarifs réduits au SEFCA.

Donc vous aviez déjà voté la possibilité... Vous aviez déjà voté la possibilité d'attribuer 50 % de réduction sur critères sociaux, mais dans la délibération que l'on a votée, on avait mis que cela s'appliquait aux licences et aux masters.

Donc dans un premier temps, je vous propose d'étendre cette réduction possible à tous les diplômes nationaux, de manière à ce qu'au niveau de l'agence comptable, on puisse sans difficulté justifier de cette application.

Et le deuxième point important de cette délibération, c'est de permettre à un individu qui ne souhaiterait pas aller chercher une prise en charge financière pour

payer moins parce qu'il aurait, à un moment donné, une réduction sur critères sociaux, on a établi une règle de prise en charge.

Alors, je ne sais pas si vous la voyez assez bien, mais cette règle de prise en charge, elle permet à la fois que l'individu paye au final moins que les 50 % de prise en charge et elle permet surtout au SEFCA d'aller récupérer les prises en charge potentielles d'un acteur tiers. Et donc, au final, cela permet à l'université de percevoir plus de financements et à l'individu, de payer finalement moins sur son droit d'accès à la formation.

Donc voilà, ce sont les deux points sur cette délibération qui sont importants :

- un, premier point, on passe à tous les diplômes nationaux. On étend la délibération précédente à tous les diplômes nationaux, pas simplement aux licences et aux masters ;

- et puis deux, vous nous autorisez à appliquer cette règle de restes en charge du stagiaire qui va avantager le stagiaire, mais qui va avantager l'université parce qu'il y a la prise en charge d'un tiers.

M. Debeaufort.- Alors si... Pardon, Tania, c'est... Je voulais juste ajouter un élément.

C'est quelque chose que l'on pratiquait de façon... au cas par cas au travers de tous les tableaux de tarifs depuis des années. Sauf que quand on avait un cas qui arrivait de ce type-là, on était obligé d'attendre que ce soit passé en CA pour l'acter, donc ce qui retardait la prise en charge par l'OPCO, par l'entreprise ou par le salarié qui voulait venir s'inscrire et bénéficier des tarifs réduits sur sa formation.

Donc on le pratiquait de façon, j'allais dire, au cas par cas en modifiant les tarifs dans les tableaux que vous votiez dans les conseils, de tarifs spécifiques ou d'actions spécifiques ou de réductions de tarifs pour certains salariés qui venaient s'inscrire à l'université.

Donc là, ce qui permet de le faire sans avoir à repasser au cas par cas en conseil d'administration tous les stagiaires de la formation continue qui peuvent bénéficier de ces tarifs réduits.

Tania.

Mme Carnet.- Alors ma question va être extrêmement pratique.

Comment est-ce gérable sur le terrain ? Cela veut dire qu'il y a un tarif à chaque fois par personne, un tarif différent ?

Le tarif n'est pas voté expressément, je veux dire, en séance. Donc cela veut dire... Comment l'Agence comptable va pouvoir récupérer ou faire les factures ? Comment cela va se passer sur le terrain ?

M. Brachotte.- Alors le tarif du diplôme, il est voté. Par exemple, si l'on prend un tarif de... Comment ? De master à 4 200 euros, il a été voté. Sur ces 4 200 euros, on va aller déduire... Et c'est le rôle, en fait, de la formule. À partir du moment où la formule est validée, on va pouvoir justifier du calcul avec la prise en charge...

Mme Carnet.- Mais vous dites « on va déduire ». Qui va déduire ?

M. Brachotte.- Le SEFCA.

Mme Carnet.- Qui va faire tout ce travail-là ?

M. Brachotte.- Le SEFCA.

Mme Carnet.- C'est un travail énorme.

M. Brachotte.- Non, non, non. C'est quelque chose que l'on pratique automatiquement aujourd'hui. On le fait. C'est-à-dire que là, on ne fait que de régulariser des situations, je dirais, officielles... officieuses. On va là simplement appliquer. On sait le faire aujourd'hui, il n'y a pas de difficulté complémentaire et c'est au bénéfice de tout le monde. C'est-à-dire à la fois de l'université qui va aller chercher du financement et de l'individu qui, lui, payera moins cher son droit d'inscription.

C'est déjà automatisé.

Mme Carnet.- Oui, justement. Le seul petit problème, c'est que dans les composantes, nous ne savons absolument pas où l'on en est. Au niveau des recettes, on ne sait plus du tout ce que l'on doit avoir comme recettes parce que c'est des tarifs différenciés, c'est des tarifs appliqués à la carte.

M. Brachotte.- Alors cela, c'est peut-être un autre souci, mais je l'entends...

Mme Carnet.- Mais cela veut dire que ce problème, ce souci, il va être encore amplifié.

M. Debeaufort.- Non, puisque là, l'intérêt, c'est justement que l'université perçoit toujours la totalité du coût du diplôme, puisque la part réduite sur l'agent ou le salarié qui vient s'inscrire peut être compensée par l'OPCO, etc. Enfin, entre autres les OPCO. Si je résume bien.

M. Brachotte.- En tout cas, surtout je dirais que l'université va aller chercher plus de financements pour la composante, pour l'ensemble de la collectivité, de l'EPCI.

Globalement, je ne suis pas très inquiet, honnêtement, puisqu'on le pratique déjà. C'est effectivement plutôt surtout aujourd'hui des remontées aussi de l'Agent comptable qui nous a demandé des règles parce qu'effectivement, sur des tarifs...

Vous voyez, on vous a mis un exemple, là, par exemple, pour que cela soit assez concret : une prise en charge de 3 200 euros, un coût master à 4 200, il y a la règle de calcul et l'on voit que l'individu paye 261,90 euros.

De toute façon, c'est une convention par individu. Au SEFCA, on ne gère que des conventions individuelles. Et donc à un moment donné, si nous on remonte au niveau de l'Agent comptable ce calcul-là en toute transparence, puisque maintenant ce sera bien établi, il n'y aura à la fois pas de problème de perception et puis, deux, vis-à-vis des composantes, on pourra justifier encore mieux le tarif appliqué. Donc pour moi, cela fait preuve encore plus de clarté.

Je vous rappelle aussi que dans le système d'information qui est le système UNIV on a donné le droit aux responsables administratifs et aux directeurs de composante d'aller visualiser l'intégralité des recettes perçues.

« Perçues », d'accord ? Et tout cela, après, est réactualisé au long cours, puisque vous le savez bien, c'est assez compliqué, toujours, d'avoir par exemple des

OPCO aujourd'hui qui nous répondent tout simplement maintenant sur des modalités de prise en charge.

Mme Carnet.- Moi je pense que... Moi, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je pense que cela va sans doute encore complexifier la tâche dans les composantes et pour les personnels administratifs et pour les personnels du SEFCA notamment. Et je ne sais pas ce qu'en pense M. l'Agent comptable, mais à mon avis, cela ne va pas être quelque chose de très, très clair et très simple.

M. Debeaufort.- Non mais, par contre, cela garantit d'aller pouvoir... de nous permettre de pouvoir percevoir la recette, ce qui n'est pas théoriquement possible à partir du moment où le tarif réduit ou adapté n'est pas voté en conseil d'administration.

Enfin, je me tourne vers Pascal Jobard ou Gilles pour compléter la réponse, mais...

M. Brachotte.- Moi, je... Je voudrais surtout dire que je ne comprends pas pourquoi vous dites aujourd'hui que c'est plus compliqué puisque, de toute façon, c'est ce qui est pratiqué.

Mme Carnet.- Mais comment on peut percevoir des tarifs qui n'ont pas été votés ? Comment on peut inscrire une recette et des tarifs qui n'ont pas été votés en CA ?

M. Debeaufort.- Le tarif, il est voté.

M. Brachotte.- Il est voté.

M. Debeaufort.- Les tarifs des diplômes sont votés.

M. Brachotte.- Ils sont votés.

M. Debeaufort.- Le montant total est voté. Quand un diplôme est à 4 200 euros, il est voté à 4 200 euros.

Mme Carnet.- Donc on attend 4 200 euros.

M. Debeaufort.- Oui, mais pour les percevoir...

Mme Carnet.- On n'attend pas mille...

M. Debeaufort.- Mais pour les percevoir, il nous faut pouvoir justifier de la réduction sur le salarié, du complément éventuel par l'OPCO ou d'autres choses. Et cela, ça fait des montants qui ne sont pas le montant que l'on a voté de 4 200, mais un montant, si je reprends l'exemple, de 261 plus 3 200 plus mille je-ne-sais-plus-combien, pour arriver au total, d'accord ?

Or cela, on ne le vote pas systématiquement.

Cela revient dans les grands tableaux que vous avez, où l'on a tous les petits cas particuliers avec les tarifs spécifiques, avec le nom du salarié qui vient s'inscrire.

C'est pour s'économiser ces grands tableaux et le cas par cas que l'on établit la règle générale, de façon à ce que l'Agence comptable puisse mettre en paiement sur cette déclinaison de tarifs avec les prises en charge par des tiers en partie et donc d'appliquer le tarif réduit.

Je ne sais pas si j'ai été très clair dans mes explications.

Peut-être, Pascal Jobard, vous pouvez peut-être compléter ou c'est...

M. Jobard.- Il faut voir à la pratique, parce que c'est tellement compliqué avec des prises en charge différentes en fonction des organismes...

M. Debeaufort.- Cela reste toujours des conventions individuelles donc.

M. Brachotte.- Je crois vraiment que ce qu'il faut voir dans la gestion de la formation tout au long de la vie, c'est absolument la flexibilité que l'on va devoir avoir. Surtout que l'on va se retrouver maintenant en face de multiples financeurs.

Et donc on ne peut pas aujourd'hui dire : on a affiché 4 200 et on va avoir pile 4 200. C'est ce que l'on va vendre, d'accord ? Mais dès que vous appliquez une règle de réduction sur critère social, ici là, les sociaux au sens large, on va se retrouver à être obligé d'appliquer une règle qui soit favorable pour l'université et favorable pour l'individu.

Donc la gestion de masse, on ne va plus avoir à la faire à long terme et on va être quand même sur du grain très fin. Donc j'entends ce que vous dites et on va essayer de faire au mieux pour vous donner la meilleure vision des montants de recettes possibles dans les composantes, mais si vous partez sur quelque chose de standardisé, on n'y arrivera pas à terme.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Donc je vous sou mets cette disposition.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Mme Carnet.- Non, un contre.

M. Debeaufort.- Pardon ?

Mme Carnet.- Contre.

M. Debeaufort.- Un contre ? Un contre.

Je reprends.

Qui vote contre ? Un contre.

Qui s'abstient ?

27 voix pour, 1 voix contre

Je vous remercie et on passe au point suivant.

Toujours Gilles.

4. Tarification des formations SEFCA : tarif horaire avec prise en charge

M. Brachotte.- Alors là aussi, je suis désolé, Tania, cela va être aussi pour donner un peu de flexibilité au système, mais l'idée, c'est que lorsque l'on discute avec un partenaire, c'est d'aller chercher, encore une fois, un maximum de financements et de pouvoir faire des tarifs ajustables en fonction de négociations et de priorités de branche, sans pour cela descendre en dessous du coût horaire minimal qui est négocié avec l'accord national interprofessionnel qui est de 9,15 euros de l'heure.

Donc ce que l'on vous demande, c'est la possibilité d'autoriser le SEFCA à conventionner avec les financeurs un taux horaire qui soit supérieur ou égal à 9,15 euros. Le tarif pouvant dès lors être différent du tarif horaire qui serait calculé à partir du tarif voté pour la formation.

Donc là aussi, pourquoi on fait cela ? On est de nouveau dans les logiques à la fois de la concurrence et à la fois parce que vous pouvez vous retrouver en face de gros groupes qui ont, par exemple, des accords de masse et qui nous disent : « On souhaite nous, vous prendre une dizaine de contrats. Aujourd'hui, c'est effectivement affiché à 4 000 euros, mais est-ce que vous pouvez faire un effort parce que moi, dans mon plan de formation et dans mes financements de formation professionnelle, je n'ai que la possibilité de vous financer, par exemple, à 3 500 ? Mais par contre, je prends l'engagement de vous verser de la taxe d'apprentissage ».

Et tout cela, c'est une négociation qui, au final... on la pratiquait quand même, mais est encore avantageuse pour l'université et qui nécessite aussi que l'on s'adapte, encore une fois, à la réalité de la libéralisation du marché de la formation continue.

Dans tous les cas, cela ne pourra pas descendre en dessous de l'accord national interprofessionnel de 9,15 euros de l'heure.

Mme Carnet.- Même remarque.

M. Debeaufort.- Même remarque de Tania.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Donc cela, ça nous permet aussi de pouvoir répondre à des appels d'offres plus rapidement que de repasser certains actes de formation spécifiques en CA et donc, de ne pas perdre deux mois ou trois mois quand les appels d'offres, des fois, sont de quinze jours. Et dans ces cas-là, on les perd puisque l'on n'a pas la réactivité qui permet de le faire à partir du moment où il faut que l'on fasse voter un tarif. Et quand les appels d'offres sont de quinze jours et que l'on a un CA tous les mois ou tous les deux mois, le temps de préparer les papiers et que cela passe en CFVU, on ne peut pas répondre aux appels d'offres de formation, y compris de l'État et des collectivités territoriales. Ce qui est aussi un frein important.

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Oui pardon, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Oui, c'est simplement... Alors, ce n'est pas sur le principe. Moi, je n'ai aucun problème. Je vois bien comment évolue justement ce domaine-là. En tant qu'administrateur à la mission locale et à la Maison de l'emploi Créativ, on en parle régulièrement. On en parlait il y a une semaine en conseil d'administration.

Simplement, cela sera... il y a... Comme l'a soulevé quelque part Tania, c'est quand même le retour vers les composantes qu'il va falloir peut-être améliorer

parce que c'est quelque chose de très mouvant qui va continuer à bouger et que, comme tu l'as dit Gilles, on est de plus en plus sur l'individualisation des tarifs et qu'il va falloir mettre encore plus de souplesse à ce service-là. Parce que cela va beaucoup plus loin que les entreprises qui pourraient monter leur propre centre de formation et être sur les financements.

Donc il va falloir quand même avoir un retour, retrouver... trouver des mécanismes pour qu'il y ait un meilleur retour auprès des composantes, de savoir exactement quelles sont les ressources financières dont elles disposent dans le cadre de cette formation, de l'évolution constante de cette... Voilà.

C'était simplement une remarque par rapport à cela.

M. Debeaufort.- Oui, merci, Jean-Emmanuel.

C'est vrai que cela, ça nous permet aussi de répondre à la « dérégulation », entre guillemets, du marché de la formation continue et surtout de nous permettre de répondre et d'avoir une réactivité sur... entre autres, sur les appels d'offres, mais pas que.

M. Rollin.- Oui.

M. Debeaufort.- Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Un vote contre.

Qui s'abstient ?

27 voix pour, 1 voix contre

Donc je vous remercie.

Nous passons au point suivant.

5. Tarification des diplômes d'université : tarifs réduits

M. Debeaufort.- On est toujours dans la même logique, c'est que nous avons voté les tarifs pour les DU sur les diplômes nationaux, donc de 184 euros pour un DU niveau licence et 256 euros pour un DU de niveau master. Ce sont les droits nationaux.

Par contre, à l'époque où nous avons voté ces tarifs pour les DU, nous n'avions pas envisagé le tarif réduit qui est le montant aussi national. Donc tarif réduit niveau licence - c'est le montant national des droits - est de 122 euros et le tarif réduit sur le niveau master pour les DU est de 168 euros.

Donc nous avons voté les tarifs « plein tarif », mais nous avons... nous n'avions pas pensé à faire voter les tarifs réduits, là encore pour généralement critères sociaux. Donc là, ce n'est pas ce qui est porté par le SEFCA. Enfin, certains sont portés par le SEFCA, mais c'est à la demande du PFVU.

Donc ce que je vous soumetts pour approbation, c'est les montants des tarifs réduits affectés aux DU :

- montant de 122 euros pour le niveau licence, au lieu de 184, qui est le tarif plein ;

- et le montant de 168 euros pour le niveau master, au lieu du tarif de 256 euros qui est le tarif plein.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Nous enchaînons avec justement les grands tableaux qui contiennent des tarifs, des dons, des subventions.

6. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Donc je sais, vous raffolez de ces jolis tableaux avec de la couleur. Je vais vous faire grâce de la lecture, comme à chaque fois.

Donc vous avez reçu ces tableaux qui concernent les tarifs, subventions et dons.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur ces tableaux ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour l'approbation de ces tarifs, subventions et dons.

Et nous terminons les questions financières avec les sorties d'inventaire.

7. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Je vous ferai grâce aussi de l'âge des équipements qui demandent à quitter l'université en toute légalité, que vous avez aussi dans un tableau.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

28 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et nous allons enchaîner avec les questions relatives au pôle Patrimoine.

Avant de donner la parole à Jean Suisse et Daniel Niederlander, je donne la parole au Président qui va vous recontextualiser la question.

Le Président.- Merci, Frédéric.

V) Questions relatives au Pôle Patrimoine

Le Président.- Alors sur ces questions relatives au patrimoine, je vous proposerais volontiers d'inverser les points... le Point 3 et les Points 1 et 2, puisque dans ce débat d'orientation générale et dans cette présentation du plan

d'investissement immobilier, viendra le datacenter et viendra l'extension de l'ESIREM, qui sont deux briques du plan d'investissement.

Et donc s'il n'y a pas d'opposition de la part des administrateurs, je vous propose de commencer par le plan d'investissement.

À moins qu'il y ait des oppositions. Sinon, moi je n'ai pas de difficulté avec cela.

Bon, donc je ne vois pas d'opposition.

Pourquoi présenter un plan d'investissement structuré ? C'est quelque chose qui va s'insérer dans la continuité de ce qui vous avait été présenté en mars au moment du vote du compte financier.

Rappelez-vous. On avait présenté une première liste de propositions d'investissement qui venaient s'insérer dans l'utilisation de notre fonds de roulement qui est un fonds de roulement qui est important et qui est destiné à vivre et à venir soutenir la politique de l'établissement.

Et donc aujourd'hui, en présentant cette stratégie immobilière pluriannuelle, il s'agit bien à la fois de positionner l'uB et aussi le Grand Campus dijonnais, collectivement, sur une carte nationale, voire européenne, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui soit une carte ambitieuse.

Et c'est quelque chose qui me paraît d'autant plus pertinent à l'aune de... des points d'information que l'on a partagés en début de conseil, à la fois sur le label « Universités européennes », sur les positionnements de l'uB dans de grands *rankings* internationaux, que de s'attacher à maintenir un haut niveau d'investissement sur notre patrimoine pour soutenir nos activités de formation, de recherche et d'innovation, puisque c'est bien cela qui sera un des leviers qui seront indispensables à notre politique.

Donc il y a, d'un côté, cette volonté d'ambition sur le plan du patrimoine et d'investissement sur le plan du patrimoine, et puis il y a également lié à ceci, la situation économique de l'établissement qui le permet, qui est satisfaisante, et je vous renvoie aux éléments dont on a parlé il y a quelques minutes avec le budget rectificatif n° 1 : une capacité d'autofinancement prévisionnelle qui va être à nouveau d'environ 7 millions d'euros en 2019, un fonds de roulement qui est un fonds de roulement qui sera de l'ordre de 40 millions d'euros.

Et il y a un risque. Sébastien Chevalier le notait il y a quelques minutes. Il y a un risque, dans ces conditions, que pour notre université comme pour d'autres, que Bercy, constatant des fonds de roulement élevés des établissements, souhaite procéder comme il l'a fait, il y a quelques années, opérer à des prélèvements qui seraient des prélèvements forcés. Il faut que l'on se prémunisse contre tout ceci.

Et donc compte tenu de cette situation financière, compte tenu des ambitions que l'on veut porter, j'ai demandé à la Direction générale, au pôle Patrimoine et au Vice-président, à Jean Suisse, de construire un véritable plan d'investissement qui permette de nous proposer un phasage précis de nos différents investissements qui sont proposés, mais qui permette de le faire en respectant une logique de soutenabilité financière, puisque vous savez que chaque fois que l'on investit sur ressources propres, on génère de la charge d'amortissement et, évidemment, il faut que l'on soit capable de lisser cette charge d'amortissement pour qu'elle puisse être étalée dans le temps suffisamment pour être soutenable. On ne peut pas se permettre d'avoir des années avec des écarts trop importants de la charge d'investissement.

Donc ce qui va vous être présenté dans quelques minutes par Jean Suisse, c'est un travail qu'il a mené avec le Directeur général, avec le pôle Patrimoine, avec

l'ensemble des parties prenantes de notre université, pour construire ce plan global et présenter son phasage de façon telle qu'il soit soutenable dans le temps.

D'un point de vue davantage politique - « politique » au sens « politique » -, je voudrais vous dire que je suis bien conscient du fait que ce qui va vous être proposé, c'est un engagement à plusieurs... à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros sur le fonds de roulement, donc c'est quelque chose de très important.

Évidemment, je suis parfaitement conscient du fait que c'est quelque chose qui ne peut certainement pas être gravé dans le marbre de façon définitive.

De toute façon, cela ne peut pas l'être parce que les montages financiers de tous ces projets sont des montages qui se construisent projet par projet et qui vont mobiliser la plupart du temps à la fois des fonds propres de l'uB, mais qui pourront mobiliser des fonds de la Région, des fonds de l'État, des fonds européens et donc, évidemment, chaque projet nécessitera d'être retravaillé, projet par projet.

D'ailleurs, ce que l'on va vous montrer dans quelques minutes sur les dossiers d'expertise sur deux des projets montre bien que l'on est toujours amené à les dissocier.

Mais pour autant, je pense qu'il est important que l'établissement puisse présenter une véritable stratégie.

Cette stratégie que l'on va présenter aujourd'hui et que je vais vous soumettre aujourd'hui, elle n'empêchera pas qu'une nouvelle équipe en responsabilité, à partir de l'année prochaine, si elle le souhaite, puisse évidemment modifier les priorités.

C'est une démarche qui est une démarche habituelle sur ces questions de patrimoine.

Pour autant, je pense qu'il est important que l'on ait un cap et peut-être d'ailleurs ce cap, cette stratégie, seront-ils des choses qui pourraient être parfaitement consensuelles entre nous tous, compte tenu de l'ambition qu'ils vont exprimer.

Donc Jean va maintenant vous présenter de façon plus synthétique le document papier qui vous a été envoyé et puis le tableau de phasage dans le temps et qui montre bien la soutenabilité financière de cet ensemble d'opérations.

Donc Jean, à toi la parole, et puis ensuite on pourra en débattre, bien entendu.

M. Suisse.- Merci, Alain.

3. Débat d'orientation et délibération sur le plan d'investissement immobilier

M. Suisse.- Le document qui vous a été distribué avant le conseil d'administration est organisé en quatre parties.

La première partie rappelle... donc intitulée « *La stratégie immobilière de l'université de Bourgogne* », replace l'université un peu dans son contexte au niveau de son histoire et puis de son ancrage sur le territoire. On rappelle un peu la construction et le développement de l'université et puis les grands enjeux pour nous dans les années à venir.

La seconde partie décrit une politique immobilière sous forme d'un certain nombre de règles que l'on souhaite appliquer aux opérations actuelles et à venir.

La troisième partie présente les grandes opérations engagées ou à engager sur 2019-2023.

Et la quatrième partie décrit la soutenabilité financière de ces opérations qui sont envisagées.

Je ne vais pas revenir sur la première partie, je vais directement parler de la politique immobilière de l'université.

Dans toute son histoire, l'université a toujours réussi à mener une stratégie immobilière qui a été ambitieuse et volontaire, y compris ces dernières années, sur le début du mandat, alors qu'on était dans un contexte assez défavorable de plan de retour à l'équilibre financier qui était partagé par la plupart des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Notre université a six campus - Auxerre, Chalon, Le Creusot, Dijon, Mâcon et Nevers - qui constituent pour l'université à la fois un levier d'entraînement et puis un point d'appui dans notre stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique.

Chacun de ces campus se doit, bien sûr, d'être développé en tenant compte de ses spécificités, de ses atouts, de son ancrage aussi dans le tissu socio-économique du territoire et c'est pour cela que nous, on voit, l'uB, dans la maîtrise de notre patrimoine, un levier de développement à mettre au service de nos missions et on souhaite poursuivre la trajectoire ambitieuse qui est décrite dans la première partie qui constitue l'histoire patrimoniale de notre université.

On souhaite la poursuivre, notamment en termes de développement durable, d'efficacité énergétique, puisque c'est ce qui nous est demandé également par l'État : on doit, d'ici 2030, diminuer de 40 % la consommation énergétique de nos bâtiments. Donc on veut poursuivre cette trajectoire... alors sur le développement durable, sur l'efficacité énergétique.

On veut également y intégrer du numérique pour s'adapter aux nouveaux usages de demain, le tout en accordant une grande importance à la fois à la qualité de vie sur le campus pour les étudiants, pour les personnels et également à l'accessibilité.

Donc cette politique immobilière de l'université de Bourgogne, on a essayé de la matérialiser par l'énoncé de grands principes que je vais maintenant vous afficher et vous lire et qui sont également dans le document.

Principe n° 1. *« Toute nouvelle construction ou tout travaux de rénovation extérieure des bâtiments doit prendre en compte l'unité architecturale et urbanistique des campus dans le but de préserver... dans le but de la préserver - pardon -, y compris lorsque l'opération est portée par un partenaire de l'uB. »*

Donc on affiche, ici, une volonté de conserver l'unité de nos campus, telle qu'elle a été... telle qu'elle s'est construite tout au long de l'histoire de l'université.

« L'université veillera à préserver la biodiversité sur ses campus et à y intégrer la dimension développement durable dans ses opérations immobilières et d'aménagement. »

Cela, c'est dans la continuité de ce qui a été mené jusqu'à présent et notamment du groupe de travail Campus et Biodiversité. On souhaite concrétiser tout le travail qui a été mené sur ces aspects-là jusqu'à présent par l'énoncé de cette règle qui est à prendre en compte dans les nouvelles opérations immobilières.

« L'efficacité énergétique des bâtiments sera prise en compte dans les nouvelles constructions, les rénovations, dans l'entretien des bâtiments ou leur restructuration, dans la continuité des actions d'économie de l'énergie déjà menées. »

Cela, c'est en réponse aux demandes de l'État de diminuer de 40 % la consommation énergétique de nos nouveaux bâtiments.

L'enjeu est important pour nous parce qu'une diminution de 40 % de notre consommation énergétique, en conservant le tarif actuel de l'énergie qui est appelé à augmenter, cela représente 1,6 million d'économie annuelle. Donc il y a un véritable enjeu financier pour l'université, au-delà de l'enjeu « développement durable » que l'on pourrait afficher.

« La dimension numérique sera intégrée au cœur des projets immobiliers dès leur conception afin de permettre à l'université de s'adapter aux usages de demain. »

Et dernière règle. *« Dans la mesure du possible, le patrimoine sera utilisé pour mutualiser les ressources afin de réduire l'ensemble des coûts d'exploitation et préserver sa capacité à investir, tout en prenant en compte les variations d'effectifs étudiants et le maintien de la qualité de vie sur les campus. »*

Alors cela, c'est quoi ? C'est une référence à notre SDIA de 2013 - le SDIA qui est le « Schéma Directeur d'Immobilier et d'Aménagement » - qui décrivait en partie la stratégie patrimoniale de l'université pour les vingt années à venir. Et on y prévoit notamment cette mutualisation des ressources de manière assez détaillée, notamment sur nos campus régionaux. Simplement, certaines opérations ont déjà été menées, d'autres ont dû être repoussées en raison notamment de l'augmentation des effectifs étudiants.

Donc on souhaite poursuivre dans cette voie-là, conformément à la stratégie votée en 2013, simplement de manière raisonnée, en maintenant la qualité de vie sur les campus et en prêtant attention à l'augmentation prévue... prévisible et prévue des effectifs étudiants.

Donc ces cinq règles, qui se veulent volontairement très générales, constituent notre politique immobilière.

Et conformément à cette politique immobilière, on a un certain nombre d'opérations sur la période 2019-2023 qui sont soit en cours, soit envisagées et qu'on aimerait vous représenter aujourd'hui de manière synthétique pour permettre à l'ensemble des administrateurs d'avoir une vision globale de la manière dont ces opérations s'intègrent dans la stratégie immobilière de l'université.

On les prend donc dans l'ordre du document de l'annexe financière.

Donc la première opération qui est déjà engagée, qui est une opération du CPER 2015-2020, concerne la construction du Learning Center.

Donc c'est... On vous a déjà présenté par deux fois le dossier d'expertise et puis on a dû l'amender une fois.

Donc il s'agit d'un Learning Center mutualisé, adossé à la bibliothèque universitaire des Sciences et à la BU Santé.

On trouvera dans le Learning Center des salles de travail en groupe réservables, des espaces de détente, de restauration, des salles de formation et des espaces de travail diversifiés.

On y trouvera également de nouveaux services à destination de l'ensemble de la communauté universitaire, des services très orientés numérique.

Et tout cela permettra d'accueillir les étudiants et les personnels dans des conditions beaucoup plus confortables, agréables, mises aux normes, plus accessibles aussi, et tout cela, dans le but de favoriser les nouveaux usages, le travail individuel et collaboratif.

Et on en profite également, au-delà de la dimension numérique, pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.

La seconde opération concerne la rénovation des infrastructures...

M. Rollin.- On peut intervenir par opération ou on...

M. Suisse.- Je vais peut-être faire une présentation globale puisque vous avez eu... vous avez tous eu le document...

M. Rollin.- Oui.

M. Suisse.- ...et puis ensuite on peut reprendre par opération, si nécessaire. Mais donc, cette opération dont je viens de parler « Construction du Learning Center », le dossier d'expertise a été validé en conseil d'administration. C'est une opération qui est en cours actuellement et qui devrait s'achever assez prochainement. Dans un an à peu près.

Rénovation des infrastructures numériques. C'est aussi une opération du CPER 2015-2020. Vous la connaissez, le dossier d'expertise a été passé en conseil d'administration.

C'est une opération qui contient à la fois la carte multiservice PASS'UBFC qui, pour rappel, est une carte commune uB, COMUE, UFC, AGROSUP, ENSMM, UTBM et CROUS Bourgogne-Franche-Comté.

Et elle est... Cette opération contient également le renforcement des infrastructures numériques. Donc on parle, là, d'éléments physiques de transport des flux de données - fibres optiques, câblages en cuivre, prises réseaux, locaux techniques -, le renouvellement également des équipements actifs qui sont tous les *switchs* manageables que l'on trouve dans les locaux VDI pour augmenter à la fois le débit, les performances et la sécurité, et adapter également les bâtiments aux nouveaux usages du numérique qui généralement nécessitent une meilleure connectivité et une bande passante beaucoup plus large et plus de débit.

Donc on traite... On a déjà traité ou on va traiter... achever de traiter trois bâtiments dans le cadre de cette opération.

Et donc cette... Toute cette rénovation des infrastructures numériques suit également l'évolution de l'architecture du système d'information suite à la mise en service du Datacenter en septembre 2015.

On procède également à la rénovation énergétique Droit-Lettres. Donc c'est une opération en trois volets. On a déjà réalisé les deux premiers volets.

En 2013... Fin 2013, on a lancé la rénovation du Patio qui était le remplacement des murs-rideaux des trois façades extérieures et des mises aux normes électriques sur le bâtiment.

Le deuxième volet, on l'a également réalisé de 2015 à 2017. Donc on a rénové les menuiseries extérieures, on a fait les cages d'escaliers, trois amphithéâtres, une façade intérieure. On a fait des menuiseries en acier dans les salles d'enseignement, de nombreuses salles de travaux dirigés. On a fait les sanitaires. On a fait les systèmes de ventilation de trois amphithéâtres, entre autres, et puis on a fait une partie de l'Ad'Ap.

Le troisième volet que l'on a lancé sur la période de 2018 à 2020, donc qui n'est pas encore achevé, concerne le remplacement des menuiseries extérieures des éléments fonctionnels et attenants - donc tableaux, peinture - plus le désamiantage -cela concerne les joints, les menuiseries qui étaient faits d'amiante et que l'on a retirés.

Une opération émergente que l'on est en train de réaliser concerne le centre de simulation médicale dans le bâtiment de Médecine B2.

Donc c'est une opération très stratégique. L'université de Bourgogne et le CHU sont dotés d'un centre de simulation médicale, l'USEEM, depuis 2011.

Depuis 2017, la formation par la simulation médicale est devenue obligatoire ou vivement recommandée dans de nombreuses spécialités en Santé.

Et l'objectif de ce projet, c'est d'augmenter de 1 000 m² les surfaces dédiées à la formation par la simulation médicale pour à la fois élargir le panel de formations et de spécialités, ce qui est très stratégique pour attirer de nouveaux étudiants en médecine et notamment de nouveaux internes à l'université de Bourgogne. Cela permettra également de disposer d'un personnel médical et paramédical mieux formé pour avoir des soins de meilleure qualité et augmenter la sécurité pour l'ensemble des patients de Dijon et dans la Région.

Donc c'est un projet qui est très stratégique à la fois pour l'uB qui apporte le foncier, pour le CHU qui va fournir l'équipement, et pour le Centre Leclerc qui va abonder également en investissement.

Le montant de l'opération est de 1,7 million à 1,9 million d'euros pour 1 000 m². Cela, c'est la part uB.

Un centre de simulation médicale, tout équipement compris, revient en moyenne en France, sur la base des derniers centres de simulation médicale construits, à à peu près à 8 millions d'euros par mètre carré... 8 millions d'euros par tranche de 1 000 m², pardon, hors coûts de fonctionnement.

Restructuration partielle de l'ESIREM. Alors c'est également une opération du CPER 2015-2020 qui est lancée. On a passé récemment le dossier d'expertise en conseil d'administration.

Cela concerne la restructuration de l'aile G du bâtiment Mirande principalement. On restructure aussi une partie de l'aile H... du sous-sol de l'aile H pour faire des salles d'enseignement pour l'école d'ingénieurs.

L'idée, c'est de renforcer l'école d'ingénieurs en redistribuant les surfaces existantes pour permettre son extension sur le bâti existant. Je précise puisqu'on a une autre opération qui est une opération d'extension. Tout cela pour accompagner le développement de l'école et lui permettre de faire face, dans l'immédiat, puisque c'est une opération rapide, à l'augmentation des effectifs étudiants.

On a également dans cette opération un agrandissement du hall pour permettre à l'ensemble des étudiants de pouvoir rester à l'intérieur en hiver, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Et on regroupe les salles de travaux pratiques, d'informatique, d'électronique, de chimie, science des matériaux, par spécialité à l'intérieur même du bâtiment.

Extension de l'ESIREM. Alors, c'est l'opération jumelle qui est une opération qui s'inscrit dans la démarche « Développement du numérique » prévue au contrat de métropolisation. Donc c'est une opération qui est inscrite au contrat métropolitain qui bénéficie d'un soutien financier de la Métropole, de la Région et qui vient apporter une réponse immobilière aux besoins en surface de l'ESIREM, notamment pour lui permettre de s'étendre au-delà des limites de la restructuration dont je viens de vous parler, par la création d'un nouveau bâtiment de 1 600 m² à proximité, sur le campus.

On vient permettre à l'ESIREM de créer un nouveau bâtiment et un nouveau département. Et par là, on contribue aussi au renforcement du pôle Ingénierie de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Extension du Datacenter. C'est une opération également inscrite au contrat métropolitain et qui sera réalisée dans la continuité du projet initial, puisque dès le départ, on avait prévu plusieurs tranches au Datacenter.

On a toutes les infrastructures au niveau électrique et au niveau du système de refroidissement qui sont déjà prévues pour accueillir une seconde tranche.

Donc la première tranche a été labellisée « Datacenter régional enseignement supérieur et recherche » par le ministère. C'était le premier Datacenter en France labellisé. Et ce... Compléter le Datacenter par une deuxième tranche permettra à l'uB de réaliser pleinement sa stratégie du numérique, grâce à un bâtiment qui a été conçu... qui sera conçu dans la continuité du premier, donc avec des objectifs de hautes performances, haute disponibilité, et qui sera également tout aussi évolutif et sécurisé que la première tranche.

Alors pour nous, les enjeux sont multiples :

- poursuivre le développement et le renforcement de nos infrastructures numériques ;

- renforcer l'attractivité de l'université puisqu'on veut également s'ouvrir sur le monde extérieur - on a déjà commencé, on héberge une cinquantaine de serveurs extérieurs virtualisés ;

- et également, on permettra le développement de nouvelles pratiques pédagogiques qui seront, bien sûr, au service de la réussite étudiante.

Extension pharmaco-imagerie. C'est une opération dont on a déjà discuté en conseil d'administration, que l'on vous a déjà présentée, puisque c'est une opération du CPER qui s'inscrit dans la continuité du GIE PharmImage qui, on vous le rappelle, est le résultat d'un fort partenariat public-privé initié dès 2014.

Les enjeux pour pharmaco-imagerie, c'est de positionner Dijon en tant que pôle européen spécialisé dans le domaine, à la fois sur le plan de l'innovation et de la recherche et puis du transfert de technologie vers le monde industriel.

Cela vient également consolider toute la chaîne chimie-biologie-imagerie de l'université de Bourgogne et favoriser la transdisciplinarité, puisque cette extension regroupe plusieurs disciplines au sein d'un même bâtiment.

Donc l'extension porte sur l'ajout d'un étage supplémentaire à l'aile E du bâtiment Mirande, dans lequel on va retrouver du marquage de molécules d'intérêt, des essais cliniques en phase 0 et puis donc, toute cette chaîne chimie-biologie-imagerie complète en un seul lieu.

Donc c'est une opération du CPER que l'on a dû repousser en raison du contexte de plan de retour à l'équilibre financier. Et donc on a conservé, dans le financement de cette opération, des études qui seront lancées prochainement et qui nous permettront, dès le prochain CPER qui sera initié dans les mois qui viennent, de pouvoir débiter l'opération immédiatement par les travaux puisqu'on aura déjà réalisé les études. Donc c'est une opération qui a simplement été repoussée, comme on vous l'avait indiqué en conseil d'administration.

Centre de langues. C'est aussi une opération très stratégique pour l'université dans le contexte d'une université européenne, puisqu'on souhaite permettre au CIEF d'accueillir les étudiants étrangers dans de meilleures conditions, donc grâce à la construction d'une extension qui sera... qui proposera des locaux d'un peu meilleure qualité que les locaux actuels.

Les nouveaux espaces permettront de disposer... au CIEF de disposer, bien sûr, de lieux de rencontre propices aux échanges, de développer de nouvelles formations avec l'espace supplémentaire.

Et cela offrira aussi la possibilité de créer de nouvelles synergies, par exemple entre l'IUVV et le Centre de langues, pour permettre le développement de formations en langue française à destination d'étudiants ou de non-étudiants étrangers, et tout cela dans le cadre d'une démarche de valorisation de notre patrimoine.

Donc c'est vraiment un projet complet qui associe plusieurs acteurs.

Ce Centre de langues est également financé par l'AFEB.

On a également d'autres opérations que vous connaissez qui sont :

- la reprise et la poursuite de l'Ad'Ap qui a été ralentie en période de plan de retour à l'équilibre financier ;

- la reconstruction des serres qui est une opération issue du groupe de travail Patrimoine dans le cadre du PREF et qui consiste en la démolition des anciennes serres et la reconstruction d'un bâtiment qui est beaucoup plus moderne, beaucoup plus réfléchi aussi en termes de fonctionnalités et, bien sûr, plus accessible et plus efficace énergétiquement ;

- et puis, on a une extension dans... de la Médecine du travail. Donc cela, c'est dans un contexte, en fait, de départs et de renouvellements des personnels de la Médecine du travail, mais également de renforcement de l'équipe par de nouveaux recrutements, pour permettre de répondre à des besoins qui sont grandissants, à la fois de demandes de la part des personnels et également suite à l'augmentation des effectifs étudiants. Cela permettra à la Médecine du travail de proposer également de nouvelles spécialités en consultation que nous n'avons pas encore actuellement.

Alors, pour toutes ces opérations, on a réalisé un plan d'investissement qui est le fruit... que vous avez tous eu et qui est le fruit d'un énorme travail du pôle Patrimoine, de l'Agence comptable, du pôle Finances.

C'est vraiment un travail de fourmi qui a été réalisé puisque pour chaque opération, on a pris en compte les subventions dont on disposait, la nécessité d'investissement de l'université, à la fois pour réaliser l'opération mais également pour porter les amortissements qui étaient conséquences de chacune des opérations, au fur et à mesure qu'elles se réalisaient et, bien sûr, des coûts de fonctionnement des nouveaux bâtiments.

Donc les opérations sont réparties dans un calendrier mois par mois et, au fur et à mesure que les différentes phases de travaux, études en amont et puis opérations de construction donc de bâtiment s'achèvent, on porte en plus les amortissements qui s'échelonnent en fonction de la durée à amortir pour les différentes catégories amortissables. Je vous parle là, par exemple, des peintures, du gros œuvre, etc. Donc il fallait les intégrer au fil des mois, au fur et à mesure de l'achèvement des différents travaux. C'est l'aboutissement qui pèse de plus en plus lourd, après la réalisation de chaque opération.

Et donc cela, c'était un travail de fourmi à réaliser pour avoir un document qui soit synthétique, qui présente les opérations dans le temps, et puis le poids sur le besoin de financement de l'uB, donc sur son... sur son fonds de roulement.

Donc vous avez tous ce tableau. On ne voit pas bien les chiffres ici, mais vous l'avez dans le document que l'on vous a distribué.

Donc sur la colonne de gauche, on trouve verticalement l'ensemble des opérations que je vous ai décrites.

Le tableau complet contient un petit peu plus d'opérations. On y trouve dedans notamment le plan de mise en sécurité, tous les travaux de mise en sécurité qui pèsent 1,5 million par an sur dix ans et qui avaient été votés en conseil

d'administration, et puis différentes opérations qui seront moins stratégiques que celles que l'on vous a présentées ici aujourd'hui.

Et horizontalement, on trouve en en-tête les années de 2019 à 2014. Puis... Pardon, à 2024. Puis deux lignes, la première ligne, qui est le total investi pour réaliser l'ensemble des opérations de l'année en millions d'euros, et la seconde ligne, c'est le total en besoin de financement de l'uB. Donc ce total-là comprend la part d'investissement de l'uB qui est contenue dans la première ligne et également, non contenus dans la première ligne, les besoins de financement qui résultent des amortissements et des coûts de fonctionnement.

C'est ce qui fait qu'en 2023 et en 2024, on a un total investi de 941 000 euros environ qui comprend la part investissement État, Région, Métropole et uB, et un besoin de financement de l'uB qui est supérieur à cet investissement, qui est de 1 331 000 euros environ puisqu'on a à la fois l'investissement de l'uB qui est contenu dans les 945 000 euros mais également le fonctionnement et les amortissements.

Donc pour 2019, on en est à un investissement, tous partenaires confondus, de 6 500 000 euros environ pour un besoin de financement uB de 2 174 000.

En 2020, on est à 5 700 000 environ pour l'ensemble des partenaires et un besoin de financement uB d'environ 3 millions.

En 2021, on est à 7,8 millions d'euros d'investissement, tous partenaires confondus, et 3 600 000 d'investissement uB.

En 2022, on est à 5 500 000, tous partenaires confondus, environ, pour 2 300 000 uB.

Et puis en 2023, on passe sous le million, à 941 000 euros d'investissement, tous partenaires confondus, pour 1 300 000 uB.

En 2024, l'investissement est terminé et on n'a plus que 674 000 à la fois d'amortissement... Enfin, il y a un peu d'investissement uB puisqu'on termine certains travaux. C'est la barre rouge qui correspond à l'Ad'Ap. L'Ad'Ap qui ne pèse que sur le budget de l'uB. Donc on est à peu près à 674 000. Cela correspond environ à 300 000... un peu plus de 300 000 d'Ad'Ap et puis un peu plus de 300 000 d'amortissement/coûts de fonctionnement.

Donc les années sur lesquelles le besoin de financement de l'uB sera le plus important, sont les années 2020-2021. On est à 3 millions, 3,5 millions. Ensuite on est plutôt autour de 2 millions, 2,2 millions et 1 million en 2019, 2022 et 2023, pour la réalisation des opérations qui ont été décrites, donc :

- construction du Learning Center ;
- rénovation des infrastructures numériques ;
- rénovation énergétique Droit-Lettres ;
- centre de simulation médicale ;
- extension pharmaco-imagerie ;
- restructuration partielle de l'ESIREM ;
- extension du Datacenter ;
- extension de l'ESIREM ;
- construction du Centre de langues ;
- poursuite de la mise en accessibilité des locaux ;
- reconstruction des serres ;
- extension de la Médecine du travail.

Et également, ne figurent pas dans ce tableau mais sont prises en compte, dans les montants chiffrés dans chaque colonne, les opérations telles que la poursuite de l'investissement... du plan pluriannuel d'investissement Sécurité de

l'ordre de 1,5 million par an qui, lui, pèse uniquement sur le fonctionnement du Patrimoine et donc qui est déjà inclus dans son budget annuel.

Le Président.- Merci beaucoup, Jean. Merci au pôle Patrimoine, merci au pôle Finances, merci à l'Agence comptable, à la Direction générale, qui ont fait ce gigantesque travail qui nous met tout ceci en perspective et donc, qui est maintenant ouvert à notre discussion.

Donc qui souhaite intervenir ?

Jean-Emmanuel et puis, ensuite, Lou Noirclère.

Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Oui, tout d'abord, pourquoi... Alors, quand on dit d'abord « une stratégie immobilière » - c'est tout à fait intéressant -, est-ce que cela s'est borné simplement sur les quatre ans qui viennent, jusqu'à 2023, ou est-ce qu'il y a déjà des prévisions qui sont allées beaucoup plus loin sur certains bâtiments ?

On parlait de la rénovation énergétique. Je pense qu'il y a certains bâtiments... Je pense, par exemple, au grand bâtiment Gabriel qui est un véritable courant d'air avec les huisseries où là-dessus, il y a des choses à faire. Est-ce que cela, c'est déjà aussi des prospections qui sont déjà faites ou...

Parce que dans une stratégie, c'est important aussi de les développer, de souligner l'enjeu de la maîtrise de l'énergie en termes de retour sur investissement.

Moi, j'ai quelques questions sur le programme. Deux sortes de série de questions, je dirais, sur le programme en lui-même.

Le Learning Center, on sait que l'opération se termine en 2020. On est dans les temps dans les travaux ? On sait que l'entreprise a fait faillite, mais cela ne va pas poser de problème dans les travaux ?

M. Niederlander.- Il est certain que la... Bonjour à tous.

Il est certain que la défaillance d'une entreprise qui nous bloque finalement, vraiment bloquer le chantier parce que l'on a besoin de la dépose des façades pour pouvoir refaire et pour pouvoir travailler à l'intérieur, va nous pénaliser en termes de délais. Cela se chiffre en quelques mois. J'espère que l'on va limiter cela à quatre, cinq mois. Il faut que l'on retrouve une autre entreprise. La période actuelle n'est pas idéale. La période d'été, pour retrouver des entreprises, n'est pas facile.

Donc on va lancer une consultation pour... On a essayé. On pouvait prendre n'importe quelle entreprise. On a approché trois entreprises connues sur la place. Deux ne pouvaient pas pour des questions de capacité à répondre, à faire les travaux. Une troisième nous a répondu à un prix... trois ou quatre fois le prix que l'on avait initialement dans le précédent marché. Donc là, on va relancer globalement au niveau national et on espère avoir des entreprises.

Néanmoins, on ne pourra pas engager de travaux avant septembre parce qu'il y a toute une démarche, auprès de l'Inspection du travail, de dépôt d'un plan de retrait, etc., qui nous... qui également vont manger un peu du délai.

M. Rollin.- Les deux autres questions portent sur les programmes spécifiques qui sont l'Ad'Ap et en particulier sur l'extension... Enfin, moi je ne sais pas. Je n'appelle pas cela « extension Médecine du travail », puisque c'est le Centre de Prévention Santé. Ce n'est pas « la Médecine du travail » que cela s'appelle. Il y a longtemps qu'elle n'existe plus.

Donc sur les Ad'Ap, quand on avait voté le projet en deux mil... il y a déjà quelque temps, je me souviens d'un plan pluriannuel sur les Ad'Ap de... sur neuf ans de 1 million par an. On en est très loin, du coup. Où en est-on sur ce projet, sur ces... Comment ? Ce projet-là ? Est-ce que c'est toujours des bonnes intentions que l'on écrit, mais rien qui n'est fait ?

Je parle toujours, je reviens constamment à la cause problématique du bâtiment Gabriel avec une fosse au milieu, où les étudiants en fauteuil roulant ne peuvent pas se déplacer, ne peuvent pas aller à la Scolarité. Les personnels ne peuvent pas aller dans les services de... Comment ? De la gestion administrative. Voilà, cela c'est... Mais dans d'autres bâtiments, on a d'autres problématiques. Qu'en est-il véritablement comme projet pour l'année... pour les trois ans académiques qui restent ?

Et sur la... le Centre de prévention de la médecine, il a été souligné dans le document qui nous a été remis, l'extension... l'augmentation importante d'étudiants du côté de la médecine préventive vis-à-vis des étudiants mais aussi, de l'autre côté, l'extension aussi importante du nombre de personnels du fait qu'un certain nombre de partenaires, je pense le CNRS, l'INRA, etc., qui ont sollicité les services du centre... Comment ? De la Médecine du travail. Ce qui fait que d'ailleurs, cela se fait aussi au détriment des personnels de l'université. Cela, c'est aussi un sujet qu'il faudra que l'on aborde un jour en comité technique. Mais comment tout cela va être aussi...

Parce que c'est bien de faire un bâtiment, mais si derrière on ne rend pas mieux service... Parce que là, on aura quand même une question de fonctionnement et là, je parle de fonctionnement en termes de personnel, je parle médecins du travail. Cela a été émis plusieurs fois par l'inspecteur général de la santé du ministère qu'il fallait un deuxième médecin du travail. *Quid* de cela ? Parce que l'on peut faire un bâtiment, mais si c'est pour faire un bâtiment vide, cela ne sert pas à grand-chose.

Si l'on fait un bâtiment en disant : « Il y a plus de personnes... Il y a plus de monde qui le fréquente, on a besoin de plus de surface, cela va être occupé derrière », il faut être sûr que l'on réponde à la demande. Sinon cela ne sert à rien de faire un bâtiment vide.

M. Suisse.- Je laisserai la question de la Médecine du travail à Alain Helleu.

Pour ce qui concerne l'Ad'Ap, on a prévu d'investir 400 000 euros sur Gabriel, notamment les travaux que vous mentionnez.

Ensuite, ici, dans le document stratégique, on prévoit la poursuite de l'Ad'Ap. Simplement, il faut que l'on en discute en commission du patrimoine pour savoir quelles... pour essayer de proposer des orientations et des opérations prioritaires, puisque c'est un gros chantier, c'est sur neuf ans. Il y a un certain ordre. On doit faire les opérations année par année dans un certain ordre et on ne peut pas le prévoir ici, maintenant. Il faut que l'on en parle en commission du patrimoine d'abord.

Mais dans l'immédiat, on a prévu d'investir 400 000 euros sur Gabriel.

M. Rollin.- Pour la fosse ?

M. Niederlander.- C'est pour permettre effectivement de relier la partie... l'administration sous l'amphithéâtre avec le restant des deux ailes.

M. Helleu.- Oui, donc je peux dire un mot sur le recrutement des médecins.

Donc actuellement, nous sommes en train de rechercher un directeur du CPSU qui soit médecin.

Donc on a reçu actuellement trois candidatures sur... aussi sur le renforcement de la Médecine du travail et également un second médecin pour le CPSU. On n'en a qu'une qui a confirmé, donc on a relancé les deux autres. Donc on est à la recherche de médecins du travail, plus Anne Carrère qui reste. On a encore Anne Carrère. Plus un deuxième médecin. Donc là, on est actuellement en cours de recrutement, et puis on... Voilà cela répond, je crois, à votre question.

Mais pour cela, il nous faut aussi des locaux, effectivement, plus grands puisqu'on est complètement coincé par les locaux. Donc il faut que cela aille relativement vite.

Alors, de manière temporaire, on peut... on doit pouvoir, en aménageant les horaires, pouvoir travailler avec un médecin supplémentaire si l'on arrive à le recruter, mais on sera très bloqué.

D'où les projets d'extension de la Médecine. Donc c'est une extension des locaux du CPSU, mais c'est des locaux destinés à la Médecine du travail.

M. Rollin.- Oui... Non, mais ma question était bien dans ce sens-là.

M. Helleu.- Oui, oui... Non, mais j'ai bien compris.

M. Rollin.- Si vous n'anticipez pas le recrutement avant les travaux. Ce n'était pas la peine de faire les travaux si on ne prévoyait pas de recrutement.

M. Helleu.- Non, non, non.

M. Rollin.- Je le voyais aussi dans ce sens-là.

Le Président.- Merci.

Lou Noirclère voulait intervenir.

M. Noirclère-Fresse.- Oui... Alors oui, comme vous avez pu le rappeler dans ce document, notre campus bénéficie de nombreux atouts, que ce soit sur le plan de l'accessibilité... Enfin, comment dire ? Des moyens de transport et de la liaison avec le reste de la ville.

Le fait que ce soit un grand campus ouvert, agréable à vivre pour notamment les étudiants mais toutes les personnes qui peuvent y vivre.

C'est un campus qui est en pleine verdure, qui est... commence à devenir très intéressant sur le plan écologique. Le fait que l'université se soit dotée d'un Vice-président délégué au Développement durable, c'est quelque chose qui est à appuyer, qui va aussi dans ce sens-là.

Ce plan d'action... enfin, ce plan d'investissement est aussi très intéressant. Comme vous avez pu le dire, on le voit dans les grands objectifs autour de l'efficacité énergétique des bâtiments, autour de l'aspect « développement durable et biodiversité ».

Cependant, l'impression que cela peut en donner, et en connaissance actuelle du campus, il ne faut pas que cela se tienne à des grandes actions, ces aspects environnementaux, écologiques et autour du développement durable.

Actuellement, on est dans une période de prise de conscience autour de cette problématique. D'une prise de conscience de la population, mais également de

résultats scientifiques d'études de... d'études actuelles de l'impact de l'activité humaine sur la planète et de ce que cela peut laisser paraître pour les prochaines années à venir.

Ces derniers temps, on a quand même eu des études alarmantes, bien plus alarmantes que celles des deux dernières dizaines d'années, qui peuvent laisser penser à de graves problèmes pour l'humanité dans les années 2050 ; donc c'est quand même dans trente ans.

Ce plan d'investissement... Alors, bien sûr, c'est à l'échelle de l'université et ce n'est pas l'université de Bourgogne qui va sauver la planète, mais elle peut contribuer à son niveau. Il faut quand même rappeler qu'il y a quand même 30 000 étudiants et plusieurs milliers de personnels et d'enseignants-chercheurs. Cela représente quand même une grosse communauté.

Et ce plan d'action... Enfin, ce plan de... Excusez-moi, décidément... Ce plan d'investissement, il est quand même très porté, on le voit, sur l'aspect numérique.

Alors c'est à féliciter, bien sûr, tout en gardant des bâtiments comme le centre de simulation de médecine qui est axé sur le numérique et qui va aussi, bien sûr, tenir compte des... du développement durable et de, notamment, les normes thermiques etc. D'accord.

Cependant, compte tenu de l'urgence et de l'état du campus, est-ce qu'il ne serait pas l'heure d'un grand bilan autour de cette question du développement durable, de cette question environnementale de l'impact du campus sur l'environnement ?

Comme a pu le rappeler M. Rollin, certains bâtiments, et notamment le bâtiment Gabriel où j'étudie, sont des catastrophes en termes écologiques, en termes de passoire énergétique. Il y a des fenêtres qui ne peuvent même plus fermer. C'est... Il n'y a même pas besoin d'un plan d'études pour pouvoir le déduire.

Cependant, à l'échelle du campus, il y a de nombreuses actions qui peuvent être menées, bien plus... Comment dire ? Ambitieuses que celles qui sont émises dans ce plan, directement autour de cette question et non pas la reléguer en annexe... Enfin non, c'est mal dit, excusez-moi. La compter comme une variable dans la rénovation et dans la construction de bâtiments.

C'est-à-dire qu'une politique volontariste au niveau de l'investissement environnemental peut être menée compte tenu de l'ambition d'un tel plan... et c'est à saluer, de l'ambition d'un tel plan d'investissement, de pouvoir débloquer des fonds pour un tel plan d'investissement, etc.

L'heure est à la prospection globale, à un bilan énergétique global du campus. Notamment énergétique, mais également sur tous les aspects qui touchent à l'environnement.

Et également cela permettrait, non plus bâtiment par bâtiment, mais à l'échelle globale du campus, d'évaluer le retour sur investissement qui pourrait être opéré par notamment la rénovation de bâtiments. Mais bien plus d'investissements, bien sûr, peuvent être envisagés que cela quand on parle d'ambition.

Donc voilà, moi, je pense à des choses comme, par exemple... Comme certaines universités sont... Enfin, c'est quelques choses qui sont à l'étude dans certaines universités, dans certains campus, comme l'autonomie énergétique des campus, comme les campus... enfin, autonomes ou non, mais en tout cas à émission zéro, etc., etc.

Et le campus dijonnais peut être extrêmement intéressant comme terrain d'études, d'ambition et de prospective à ce sujet et peut... et cela peut contribuer

énormément à son rayonnement à l'échelle nationale, mais également à l'échelle internationale.

Et malheureusement, ce n'est pas quelque chose que l'on peut retrouver, bien que ce soit une problématique qui soit très présente. Je ne veux pas que l'on me fasse dire des choses que je n'ai pas dites. Mais bien que ce soit une problématique extrêmement présente, et c'est à féliciter dans ce plan, je pense que c'est une problématique qu'il faudrait mettre, non pas en avant, mais la placer comme priorité n° 1 sur ce genre de plan d'investissement.

Le Président.- Bon, je pense que c'est quand même quelque chose qui est fait. On affiche cinq grands principes. Un des grands principes, c'est l'efficacité énergétique des bâtiments, et le second, c'est la protection de la biodiversité sur les campus.

Donc je pense que sur cinq grands principes affichés, qui vont... Et c'est pour cela qu'il est important d'afficher ces cinq principes, c'est que ce sont ces grands éléments qui vont sous-tendre, en fait, l'ensemble de la politique patrimoniale de l'établissement.

Par ailleurs, le grand chantier qui a été commencé dès 2013 ou 2014, qui est la rénovation énergétique de Droit-Lettres, c'est précisément de cela qu'il est question. C'est d'améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment qui est le bâtiment qui accueille le plus d'étudiants et le plus de personnels et qui était le plus critique en termes d'efficacité énergétique et de rénovation thermique.

Donc tout cela, c'est largement engagé. Cela a également été engagé dans le cadre d' « Opération Campus » sur le bâtiment Mirande également, dont l'ensemble des façades ont pu être rénovées.

Donc cette préoccupation, c'est une préoccupation qui est largement présente et largement ancrée auprès des gouvernances de notre université.

Donc je pense que sur ce plan, on est tous parfaitement d'accord. Il n'y a pas de... Il n'y a pas vraiment d'éléments de discussion entre nous.

M. Debeaufort.- Oui, je pense que cela, même si vous avez l'impression que cela ne transparait pas, mais sur tous les projets qui sont présentés, il ne faut pas oublier que ce sont des projets dans lesquels il y a un intérêt direct de l'université par rapport aux activités régaliennes de l'université.

Remplacer les fenêtres qui ne sont plus étanches... Je vous rappelle que les bâtiments, c'est la propriété de l'État et nous ne sommes pas là non plus pour nous substituer totalement aux responsabilités de l'État sur cette prise en charge. Il faut aussi que l'État joue le jeu. C'est le rôle des CPER et c'est dans le CPER que l'on devrait pouvoir faire financer les rénovations de façades, l'isolation des toitures, le remplacement des fenêtres, et j'en passe et des meilleures.

Les services sont en permanence sur tous les projets qui sont cités là, mais aussi sur d'autres, toujours très attentifs à la réduction de l'impact énergétique, que ce soit en consommation de fluides, en eau, mais aussi en déperdition thermique, ne serait-ce que parce que derrière, ce sont des coûts de chauffage ou des coûts de consommation. Donc à chaque fois, cela est intégré.

Vous avez peut-être l'impression que cela ne transparait pas, mais cela reste l'un des critères prioritaires sur toutes les actions de grands travaux que l'on mène.

À chaque fois c'est intégré, y compris sur la biodiversité. J'y ai un petit peu contribué, un tout petit peu, et je continue. Il y a encore des actions qui sont prévues.

Juste pour info, le Président ne l'a pas cité, mais je vais en profiter pour le dire, du coup.

Voilà, le campus vient d'être labellisé « Refuge Biodiversité LPO » et on est le plus grand établissement, à la fois public et privé, à être labellisé au niveau Bourgogne-Franche-Comté.

Ce sont des petites actions, mais à force de faire des petites actions, on finit par probablement contribuer un petit peu quelque part à la préservation de la planète ou, du moins, à assurer un minimum de futur aux futures générations.

Le Président.- Louis.

M. de Mesnard.- Oui, je crois qu'il faut quand même comparer notre campus ou celui d'une université comme Orléans, Caen, etc., avec les campus urbains que l'on trouve dans Paris, à Lyon, etc., qui eux... Enfin, le nôtre à côté... Mais c'est vrai, quoi... Honnêtement, quand on voit les bâtiments qu'ont les universités qui sont vraiment urbaines, des bâtiments éclatés en ville, etc., anciens... On peut toujours tout critiquer, bien entendu, mais...

Le Président.- Sébastien veut intervenir et puis, ensuite, Lou.

M. Chevalier.- Oui, merci pour ce projet... Enfin, ces projets ambitieux.

Peut-être un manque dans le tableau de financement. Est-ce qu'il serait possible d'avoir les cofinancements par opération ? Parce que là, on a les cofinancements macroscopiquement, mais de savoir sur chaque type de projet... Mais du coup, par type de projet, quelle est la part de l'uB.

Une question sur le Learning Center. L'opération est déjà bien avancée, donc ce que l'on... ce qui est prévu sur 2019, c'est ce qui avait déjà été prévu en amont ? Ce n'est pas une rallonge ou ce n'est pas une demande supplémentaire ?

M. Suisse.- (*Hors micro – Phrase inaudible*)

M. Chevalier.- D'accord, j'entends bien.

Alain, tu l'as dit en préambule, effectivement, c'est ambitieux, mais c'est aussi, puisque cela court jusqu'en 2024, dépendant d'aléas financiers ou de contraintes particulières.

À partir de quel moment on s'est engagé suffisamment loin ou tellement loin qu'il est difficile de faire machine arrière par rapport à la phase d'études, à la phase de début de travaux, à la phase de moitié de travaux ?

Cela, c'est ma première question.

La deuxième question concerne un petit peu le débat qu'il y a eu avant.

Effectivement, il y a énormément d'endroits où il y a des huisseries à changer. Tu parlais du plan « Campus » à Mirande où l'on était à la moitié du bâtiment puisqu'il n'y avait pas suffisamment d'argent pour changer les huisseries partout. On a parlé de Gabriel tout à l'heure.

Du coup, si je comprends bien, il y a dans le CPER une demande complémentaire qui sera menée de manière à accompagner des changements d'huisseries complémentaires des plans énergétiques qui sont prévus dans ces actions.

M. Suisse.- Alors, pour la première question. Oui, les chiffres qui sont avancés contiennent les opérations qui sont effectivement déjà engagées.

L'objectif de ce document, c'était vraiment de donner une vision globale aux administrateurs de la stratégie patrimoniale de l'université et également des sommes en jeu. Donc on a des opérations qui sont déjà engagées.

Pour les opérations qui ne sont pas engagées, comme le Président l'a rappelé tout à l'heure, elles feront l'objet d'un dossier d'expertise et seront soumises au conseil d'administration. Donc ces opérations n'étant pas engagées... pas encore engagées, tant qu'elles n'ont pas été votées par le conseil d'administration, il n'est pas trop tard, elles peuvent toujours être remises en cause, on en est bien conscient.

Concernant l'aspect énergétique... d'efficacité énergétique des bâtiments, Frédéric Debeaufort a très bien répondu tout à l'heure, notamment en parlant du CPER. Les bâtiments... la plupart de nos bâtiments appartiennent soit à l'État soit aux conseils départementaux. On n'est propriétaire que de 1 % de nos bâtiments.

Cela ne nous empêche pas, nous, d'investir dans des travaux de rénovation là où l'État devrait le faire au travers du CPER.

On préfère tout de même privilégier l'investissement sur des opérations stratégiques pour l'université puisque dans les prochains mois va se lancer le CPER suivant, celui d'après, 2015-2020, qui portera, si l'on écoute l'État, principalement sur des opérations de rénovation énergétique puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'État nous demande de diminuer de 40 % la consommation énergétique de nos bâtiments d'ici 2030.

Donc stratégiquement, il est préférable d'inclure toutes ces opérations d'efficacité énergétique des bâtiments dans le prochain CPER et de les faire financer par l'État et, nous, de poursuivre notre stratégie très ambitieuse d'investissement pour toutes les opérations qui sont stratégiques pour le développement de l'université et son rayonnement au niveau national et puis international.

Alors, cela ne nous a pas empêchés de réaliser des opérations comme les façades de Mirande, comme Droit-Lettres - on vient de le présenter.

On retrouve la dimension « économie d'énergie », « efficacité énergétique » dans l'ensemble de nos opérations.

Et puis pour corriger quelque chose qui a été dit avant, nous n'avons pas de bâtiment qui soit de « passoire énergétique », à l'exception des serres qui sont classées E et qui vont être reconstruites. Rasées entièrement et reconstruites.

Le reste de nos bâtiments sont classés Classe C, pour la majorité, et puis D pour quelques-uns au niveau de l'efficacité énergétique.

On n'a pas de « passoire », à l'exception des serres, et on va régler le problème.

M. Chevalier.- Peut-être une petite question avant de laisser la parole à Lou.

Sur l'extension de la partie pharmaco-imagerie, il y a une étude qui va être initiée, mais il me semblait que le travail avait déjà été fait puisqu'il y avait déjà un budget de prévu pour faire un étage supplémentaire sur IRCAMAT pour accueillir ce bâtiment. Donc, du coup, je ne comprends pas pourquoi on reprend une étude alors qu'il me semblait que l'on était prêt à enclencher le processus suivant.

M. Suisse.- Alors, en fait, là, on parle des études en amont qui constituent la première phase des travaux.

M. Chevalier.- Mais cela n'a pas été mené.

M. Suisse.- C'est-à-dire non, parce qu'il faut avoir recruté le... Enfin, c'est les études en amont. Il faut avoir recruté l'architecte.

On étudie la question en amont pour faire un budget, ensuite l'opération est inscrite au CPER, ensuite on passe un dossier d'expertise au conseil d'administration. Un dossier d'expertise qui est validé par les services de l'État - donc Rectorat, Préfecture – et, à la suite de cela, on peut lancer ce que l'on appelle « les études en amont » qui sont cette première phase et qui sont menées par l'architecte dans l'objectif de réaliser les travaux.

Donc ces études en amont, cette phase préalable de travaux, donc on va la lancer dans le cadre de ce CPER-là, donc 2015-2020, pour pouvoir poursuivre immédiatement avec les travaux dans le cadre du prochain CPER.

M. Chevalier.- Merci.

M. Suisse.- C'est le maximum de ce que l'on peut faire pour garantir un démarrage le plus rapide possible des travaux.

Le Président.- Lou, à vous.

M. Noirclère-Fresse.- Oui. C'était juste pour compléter ce que j'ai pu dire précédemment et puis un peu argumenter en la faveur de ce que j'ai pu dire.

Oui, c'est que, quand vous dites, Monsieur le Président, qu'il n'y a pas vraiment d'éléments de discussion sur... dans ce domaine-là, et que l'on est globalement tous d'accord, je vous suis. Mais pour moi, il y a quand même des éléments de discussion.

C'est-à-dire que quand vous parlez de vision... Enfin, c'est un document qui vise à définir une stratégie globale de l'investissement pour pouvoir privilégier l'investissement sur des axes précis sur lesquels on... qui sont définis par une stratégie.

Je pense que c'est là où nous avons des éléments de discussion possibles et c'est là où il peut y avoir des, non pas divergences, mais des questions d'appréciations différentes de la situation, notamment environnementale.

C'est-à-dire que... Quand, dans le document, il est indiqué que... Enfin, en... Et c'est à féliciter. J'ai... À aucun moment, je n'ai pu dire le contraire. C'est déjà extrêmement intéressant de pouvoir présenter un document comme cela et j'y suis extrêmement sensible, notamment le fait que les questions écologiques soient comptées dans deux des cinq grands axes.

Mais quand on parle de veiller à préserver la biodiversité, à intégrer la dimension de développement durable, quand on parle à prendre en compte... quand on parle de prendre en compte l'efficacité énergétique, c'est là où, à mon sens, il y a des divergences de forme comme de fond et des éléments de discussion parce que l'urgence écologique dans laquelle nous sommes actuellement place notamment, pas uniquement, mais notamment les campus et les universités à se montrer moteur et à se montrer... Non, mais en plus de moteur, placer en stratégie n° 1, c'est-à-dire en urgence n° 1, la question écologique.

C'est en fait... C'est cela. C'est-à-dire que l'on est des lieux de... Enfin, on est dans un lieu de savoir scientifique, d'ébullition scientifique notamment, et on doit être moteur à l'échelle nationale comme internationale sur ces questions notamment énergétiques.

Et à mon sens, la vision globale de la stratégie doit être axée sur, en priorité, les questions énergétiques et environnementales. Mais en priorité.

Donc c'est déjà extrêmement bien et je salue, bien sûr, que ces éléments soient pris en compte et soient intégrés, mais il faut constater, et on ne peut pas dire le contraire, que ce n'est pas la priorité n° 1 de ce plan d'investissement.

La preuve est dans ce que vous avez pu dire, notamment sur le CPER : « On n'est pas là pour se substituer à l'État, et on va attendre parce que... on va attendre parce que stratégiquement, financièrement ce n'est pas forcément le meilleur moment de rénover les bâtiments sur le plan énergétique ».

Rien que cela, compte tenu de l'urgence dans laquelle on est d'un point de vue environnemental, c'est, à mon sens, une aberration.

C'est-à-dire qu'effectivement, si l'on attend deux ans, cela sera plus intéressant de rénover les bâtiments. Mais pendant deux ans, les bâtiments... Comment ? Continuent... Et je maintiens ce que j'ai pu dire, malgré ce que vous avez pu dire, c'est : continuent pour certains à être des passoires énergétiques. Et pas que les serres.

C'est-à-dire : même s'il y a des bâtiments qui sont classés D, et j'entends bien, D, compte tenu de l'urgence dans laquelle on est, ce sont des bâtiments qui sont des passoires énergétiques.

Allez vous promener dans le bâtiment Gabriel. Je pense qu'il fait partie des bâtiments qui sont classés D et je ne pense pas... je ne pense pas me tromper là-dessus parce que des fenêtres qui ne ferment pas, à l'heure actuelle et compte tenu de l'urgence, c'est une aberration.

Alors que ce soit au Département, à la Métropole ou à l'État de... Non, enfin, au Département ou à l'État, pardon, de rénover ces façades, de rénover ces fenêtres et de rénover ces toitures, comme par exemple pouvoir être moteur aussi sur la question des toitures végétalisées - ce qu'à l'heure actuelle, l'université n'est pas -, effectivement, même si c'est une question d'État, à l'heure actuelle, tout doit être axé, tous les voyants doivent être au vert - sans mauvais jeu de mots - sur ces questions-là.

Et dans ce plan d'investissement, même si c'est une question qui est très importante, ce n'est pas la question prioritaire et c'est là-dessus où je pointe un certain désaccord et certains éléments de discussion.

Le Président.- Je vais simplement vous répondre rapidement, et puis on va clore là-dessus, que précisément sur la rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres, c'est un projet qui avait tenté d'être financé dans le cadre du CPER, et le CPER et donc l'État ne financeront pas.

C'est l'université, quand j'ai été élu, qui a décidé de prendre à son compte la rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres et donc vous voyez bien que l'on a fait exactement cela. C'est-à-dire que l'on a pris sur le budget de l'établissement ce que l'État ne prenait pas et que n'honorait pas sa responsabilité. Cela, il faut l'entendre.

On est parfaitement, je le maintiens, sur cette question sur la même ligne.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce... parce que l'heure passe et il faut que l'on avance, sur ce plan stratégique pour l'immobilier ?

Personne qui... des administrateurs qui souhaitent s'exprimer et qui ne l'ont pas fait ?

Et s'il n'y en a pas, je vais le soumettre à votre approbation.

Donc est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Est-ce qu'il y a des... Une abstention ?
Est-ce qu'il y a des votes négatifs ?

23 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

Jean, Daniel, vous nous présentez maintenant les deux dossiers d'expertise.

1. Extension du datacenter de l'uB

M. Suisse.- Oui, donc les deux dossiers d'expertise que l'on vous présente font partie des opérations que nous vous avons décrites précédemment dans le document stratégique.

La première concerne l'extension du datacenter de l'université de Bourgogne.

Donc on va passer assez rapidement sur la présentation, pour ne pas redire les choses qui ont déjà été dites.

Donc c'est une opération qui est inscrite au contrat métropolitain, qui est cofinancée Région, Métropole et université de Bourgogne.

M. Niederlander.- Donc le datacenter est... qui a été réalisé en 2015, est implanté au nord de la chaufferie du campus.

On a une photo du bâtiment qui est reconnaissable. Le traitement noir vient de l'histoire de ce parc à charbon. Donc on a converti les terrils noirs en un bâtiment datacenter noir.

Je rappelle que les façades devaient initialement être en bois brûlé, ce qui aurait encore plus donné de sens à ce bâtiment-là.

Donc le datacenter actuel a été construit en 2015. C'était une opération du CPER. Elle a été... Il a été construit en maîtrise d'ouvrage université pour 3,15 millions d'euros, toutes dépenses confondues.

C'est un bâtiment « code du travail » de 600 m², avec 300 m² de locaux... de bureaux à l'étage et 300 m² de locaux techniques, spécifiques informatique sur 110 m², et de salles associées, construit sur le parc à charbon de l'université.

Les objectifs en 2014... 2013-2014 étaient de doter l'université d'un datacenter TIERS III. TIERS III, c'est le niveau III sur IV de la sécurité et du maintien en service de l'activité informatique. Donc on est vraiment sur un niveau de... On garantit 99,98 % du temps d'usage du datacenter.

En 2015, on a installé l'équivalent de 250 kW électriques. Donc 253 kW électriques, c'est déjà très important, c'est le tiers d'un transformateur électrique installé pour une... pour cinq, six bâtiments sur le campus.

Et le bâtiment existant peut évoluer jusqu'à 400 kW électriques en rajoutant des onduleurs, des groupes froids.

Le bâtiment, physiquement, est capable d'accueillir jusqu'à 420 kW électriques.

Il a été conçu dès le départ pour pouvoir évoluer à 800 kW avec une extension et l'objet de cette présentation de ce dossier d'expertise, donc l'objectif, est également :

- d'héberger dans des conditions de sécurité renforcée les applications de gestion et de pédagogie de l'université de Bourgogne ;

- de fournir aux équipes de recherche un outil de travail pour des projets scientifiques ;
- et, enfin, de doter l'université d'un espace de travail, d'hébergement et de stockage sur le Grand Campus, donc également mis à disposition de l'extérieur de la communauté universitaire et du monde socio-économique dans le cadre de transferts ou d'assistance à des opérations de simulation et de calcul numérique.

M. Suisse.- Donc l'objectif du projet d'extension, c'est dans les mêmes conditions de sécurité, de performance et de disponibilité puisque TIERS III... En fait, on est même TIERS III+ parce qu'on n'est pas très loin du TIERS IV. 99,98 % de disponibilité par an, cela veut dire moins de quelques heures d'indisponibilité annuelle.

Donc dans... avec les mêmes objectifs de disponibilité, d'efficacité énergétique également, on souhaite construire la deuxième tranche qui va :

- doubler au minimum les capacités d'hébergement des serveurs ;
- permettre de terminer de regrouper sur un même lieu de travail et de vie l'ensemble des informaticiens de la Direction du numérique ;
- et d'installer aussi une salle de type « cellule de crise » au sous-sol du bâtiment, qui sera équipée de lits de camp, douches, d'une possibilité d'être ravitaillé par l'armée et, en cours de discussion, un approvisionnement en fioul par péniche pour le groupe électrogène de l'université pour parer également aux coupures de courant - cela, c'était une demande dans le cadre de la labellisation.

Et donc cette deuxième tranche vient renforcer l'ensemble du datacenter et des architectures « cœur de réseau » et « hébergement » dans le cadre de la labellisation dont on a parlé tout à l'heure et que l'on a obtenue.

Les objectifs de l'extension, c'est également la poursuite de notre *Green...* de notre objectif « *Green Datacenter* » qui a été labellisé... avec l'obtention, pardon, du label « *Code of Conduct* », label européen pour les datacenters qui labellise les datacenters, qui récupère les calories émises par les serveurs pour les réinjecter dans le réseau de chaleur à l'université en hiver ou en été, vers... les diriger vers le CROUS pour la restauration et les résidences étudiantes puisque l'on a toujours besoin d'eau chaude à ce niveau-là.

Et on vient également répondre à des besoins émergents et à des besoins économiques locaux également par la mise à disposition de serveurs physiques/virtuels. Alors pour l'université, en interne, mais également pour l'extérieur.

On a également pour objectif d'être certifié ISO 27001 qui est un peu la qualité appliquée... de l'ISO 9001 appliquée à la sécurité des systèmes d'information et qui correspond, en fait, à l'établissement d'un système de management de la sécurité de l'information qui est la première étape vers l'obtention de l'agrément d'hébergement de données de santé qui est également très stratégique pour nous, notamment pour pouvoir répondre à différents appels d'offres, à la fois sur le calcul intensif et également dans le cadre du plan France Médecine Génomique.

M. Niederlander.- Les besoins qui sont actuellement exprimés, qui vont être clarifiés et confirmés dans le cadre de la rédaction du programme de l'opération, portent sur un besoin d'environ 500 m² de surface de plancher. Donc une grande salle... Une grande salle, voilà, de 110 m² pour les besoins de l'informatique, une salle de cellule de crise et d'autres bureaux pour les personnels.

Donc dès le concours de l'opération de 2014, la deuxième tranche était déjà évoquée et donc les projets ont tous... les trois projets qui étaient en compétition ont tous déjà prévu une extension. Et celle qui a été retenue, à savoir celle-ci, avait prévu la disposition du nouveau bâtiment à l'est du bâtiment existant.

Donc les financements sont inscrits à l'action 44 du contrat régional de métropole à hauteur de 4... de 5,4 millions d'euros. Donc la moitié est portée par l'université dont une partie est l'équipement et l'autre moitié à parité par la... par Dijon... par la Métropole dijonnaise et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre des financements, l'université sollicitera les subventions de Dijon Métropole et de la Région et on compte quand même se rapprocher de la Région pour éventuellement pouvoir bénéficier de crédits FEDER.

Donc cela, il faut que l'on regarde encore avec les services de la Région pour pouvoir se substituer au financement de l'université.

On a également diligenté une évaluation socio-économique. C'est une étude économique... socio-économique qui permet de valider la pertinence du projet du point de vue financier et économique.

Cette opération sera également suivie par l'université en tant que maître d'ouvrage, comme la première opération. Donc on a estimé à 5... 3,5 millions d'euros hors taxes de travaux et une durée prévisionnelle de 12 mois qui était la durée du précédent chantier.

Donc les grandes dates à retenir. Donc du moment que la... que le dossier d'expertise suit son chemin normal dans des délais normaux, on envisage :

- un recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre fin d'année,
- le choix des entreprises six mois après, pour... le temps de faire les études.

On compte démarrer les travaux en milieu d'année 2021 et achever en milieu d'année 2022.

Enfin, vous avez un petit planning que je présente régulièrement à la fin des présentations.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a des questions particulières sur le dossier d'expertise d'extension du datacenter ?

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, une petite question. L'extension nécessitera un nouveau label par rapport au label régional ou, finalement, le label étant obtenu, qu'il y ait une extension ou pas, cela ne change rien ?

M. Suisse.- L'extension est incluse dans le label.

M. Chevalier.- D'accord, merci.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas d'autre question ou remarque, je vous propose d'approuver le dossier d'expertise de façon à ce qu'on puisse avancer.

Donc s'il n'y a pas de question, qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

22 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité pour le projet d'extension du datacenter.

Et nous terminons ce point du pôle Patrimoine avec l'extension de l'aile G Sciences Mirande ESIREM.

Je vous rends la parole.

M. Suisse.- Merci.

2. Extension de l'aile G Aile de l'ingénieur du bâtiment Sciences Mirande pour l'ESIREM

M. Suisse.- Donc ce projet d'extension, on vous l'a déjà également partiellement présenté tout à l'heure dans le... en tout cas pour ses aspects stratégiques, dans le premier document.

Donc c'est un document... C'est une opération qui est également prévue au contrat métropolitain et donc financée par l'université, la Région, la Métropole.

L'extension se situera sur le campus à proximité du bâtiment actuel de l'ESIREM.

Donc l'aile G de l'ESIREM a été construite en 1997. Elle est située aux extrémités des ailes C et D du bâtiment Sciences Mirande sur le campus. Donc c'est un bâtiment qui est relativement... c'est une aile qui est relativement récente.

Elle occupe 4 600 m² de surface au total et il était prévu dès le départ la possibilité d'une extension, celle que nous nous proposons de réaliser aujourd'hui.

Donc comme on l'a dit tout à l'heure, ce projet d'extension, en fait, vise à redonner... à donner plus de surface à l'ESIREM pour lui permettre de faire face aux défis qui s'imposeront à elle dans les prochaines années, tant au niveau de l'augmentation des effectifs étudiants qu'en termes de développement par l'ajout, la création d'un département supplémentaire, mais également pour satisfaire aux recommandations de la CTI en nombre de mètres carrés par étudiant.

Donc l'extension prévoit la réalisation d'un bâtiment de 1 600 m² environ. On a :

- un amphithéâtre de 200 places à l'intérieur,
- trois salles d'enseignement de 70 places environ, deux salles de travaux pratiques d'informatique de 30 places chacune,
- une salle de mécatronique pour un groupe réduit de 10 places,
- une salle de langues de 20 places,
- et puis un hall technologique, qui fait actuellement défaut à l'ESIREM, comparativement à d'autres écoles d'ingénieurs, pour 200 m² environ.

On y trouvera également :

- une salle multi-projets, une plateforme et des pièces techniques pour 100 m² environ,
- un espace de *co-working* pour 100 m²,
- trois salles de travail en groupe de 35 m², notamment pour favoriser les projets tutorés,
- et une salle de musique à destination des étudiants pour 30 m².

Financement de l'opération. Donc c'est inscrit, comme je l'ai dit, au contrat métropolitain (fiche-action 76), 4,1 millions d'euros, à raison de :

- 2,1 millions d'euros Région,
- 1 million d'euros université,
- et 1 million d'euros Métropole.

L'université... Donc cela, c'est la Région qui demande cette inscription.

L'université sollicitera les subventions de Dijon Métropole et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'université se rapprochera également de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour étudier la potentielle constitution d'un dossier FEDER afin de pouvoir bénéficier de fonds européens, le cas échéant. Les fonds européens qui viennent se substituer à des financements à l'intérieur du dossier, donc qui diminuent la part uB de 1 million d'euros actuellement.

Au niveau de la maîtrise d'ouvrage, donc ce sera assuré comme pour la plupart de nos opérations par l'université qui... On prévoit, hors taxes de travaux, environ 2,7 millions d'euros, toutes subventions confondues, et une durée de travaux potentiellement de 18 mois pour la création de cette extension.

Donc on prévoit de :

- désigner le maître d'œuvre au quatrième trimestre 2020 ;
- choisir les entreprises, deuxième trimestre 2021 ;
- et de démarrer les travaux dans la foulée pour les avoir achevés fin 2022.

M. Debeaufort.- Merci, Jean.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le projet d'extension ?

Sébastien.

M. Chevalier.- Deux questions.

L'aile, elle est dans la continuité de l'aile G existante ? C'est-à-dire : les deux bâtiments se touchent ? C'est vraiment dans la continuité dans la direction du parking, derrière les tennis ?

M. Niederlander.- Alors, sur le plan masse du projet construit en 1997, il y avait déjà dessiné dans le prolongement de l'aile G, effectivement vers le nord, 400 m² d'emprise au sol pour faire un projet.

Alors, on compte prendre un peu plus d'emprise au sol, aller un petit peu plus vers l'ouest également, mais en mettant 600 m² au sol et en faisant trois étages, on arrive à notre besoin de surface de plancher de 1 600 m².

M. Chevalier.- Et il me semblait, dans le projet initial, qu'il y avait la... un souhait, une possibilité de partager un espace avec l'ESEO. Est-ce que c'est toujours d'actualité ou pas ?

M. Suisse.- Ce n'est plus d'actualité pour le moment. L'ESEO souhaite déjà bien s'établir dans son nouveau bâtiment, avant d'envisager des synergies et puis des espaces partagés.

Ceci étant dit, le nouveau bâtiment donne quand même beaucoup plus d'espace que l'ESIREM pourra après, utiliser pour se développer, établir des synergies ou des partenariats avec d'autres écoles. Ce sont des espaces qui sont dédiés avec l'ESIREM et tout est possible, tout est envisageable, selon la stratégie de l'école.

M. Chevalier.- Merci

M. Debeaufort.- La priorité, je le rappelle, c'est quand même de répondre aux besoins de l'ESIREM qui commence à être un petit peu à l'étroit.

M. Chevalier.- Je confirme.

M. Debeaufort.- Le mot est faible, c'est cela ? Plutôt « boîte de sardines », en ce moment, pour mettre les étudiants dans certains enseignements.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Je remercie Jean et Daniel pour toute cette partie sur le pôle Patrimoine.

Et nous enchaînons avec le Point VI de l'ordre du jour concernant le comité technique et je passe la parole à Alain Helleu et peut-être Pierre-Étienne Thépenier.

VI) Travaux du Comité Technique (CT) du 14 juin et du 25 juin 2019

Bilan de l'action sociale 2018 et projet 2019

M. Helleu.- Bien, donc je vais vous présenter... Alors je ne vais pas refaire les débats parce que c'était quand même relativement long et c'était aussi technique.

Alors je vais rappeler les points qui ont été vus.

Donc il y a eu un CT qui a eu lieu le 14 juin 2019, à 14 h 00.

Donc le premier point concernait l'approbation des procès-verbaux des séances du 11 octobre 2018 et du 29 novembre 2018. Donc il y en a un qui est approuvé avec trois abstentions, l'autre qui a été approuvé avec une abstention et trois remarques. Les abstentions étant le fait que les gens n'étaient pas présents et n'avaient pas pu siéger.

Ensuite, on a eu :

- le bilan de l'action sociale,
- ensuite, le bilan de la formation des personnels,
- le bilan de grille universitaire,
- les statuts de l'université,
- questions diverses.

Alors il vous a été transmis le bilan de l'action sociale. Donc c'est assez long. C'est un document qui est long et très bien fait, qui est très... très... Comment dire ? Très détaillé. Donc vous avez tout, vous avez...

Alors c'est un travail qui a été fait par Audrey Conry, qui est notre assistante sociale, et puis Karine Delanne, gestionnaire des prestations.

Donc vous avez les chiffres, les répartitions des actions, toutes les actions. Vous avez l'ensemble des bénéficiaires, donc 777 bénéficiaires - je ne reprends pas les chiffres, c'est le tableau que vous avez - pour un montant total de 177 109,76 euros pour 2017. C'est le bilan 2017.

Le nombre de demandes déposées en 2018, donc 798.

Ensuite, vous retrouvez les éléments sur les dossiers acceptés et refusés.

Vous avez des comparaisons sur la typologie, sur les bénéficiaires, entre le nombre de titulaires, le nombre de contractuels, femmes/hommes, personnels enseignants, personnels administratifs, techniques et bib.

Vous avez des statistiques sur les situations familiales.

Ensuite, vous avez des points sur la restauration.

C'est vraiment un... Je ne vais pas refaire le balayage parce que cela prendrait... cela se révélerait fastidieux. Ce serait compliqué. Mais vous avez beaucoup, beaucoup d'éléments sur :

- le handicap,
- les séjours en centres de loisirs avec hébergement/sans hébergement,
- les aides jeunes enfants de moins de 6 ans,
- les aides aux loisirs des enfants,
- les Chèques-Vacances,
- la restauration,
- le transport,
- le logement.

Donc voilà, tout cela est très détaillé.

Et puis nous avons un tableau. Cela va au départ en retraite et cela va y compris au décès, puisqu'on a... on rappelle les bénéficiaires et les montants.

Et vous avez un tableau récapitulatif des aides avec :

- le taux 2018,
- le taux 2019,
- le taux interministériel,
- le taux académique,
- le taux appliqué à Besançon.

Voilà, donc ce sont, tout cela, des éléments très intéressants.

Donc cela a fait l'objet de discussions, de débats.

Le bilan de l'action sociale, comme celui de la formation, est également présenté au CHSCT. Cela a été approuvé à l'unanimité. il n'y avait pas de... voilà.

Alors je ne peux pas refaire le débat. D'abord... et puis je n'ai pas les éléments techniques pour répondre. Mais vous avez tous les éléments dans le dossier.

Le deuxième point qui a fait l'objet d'une présentation, c'était le bilan de la formation professionnelle pour 2018.

Alors là, vous avez un tableau également qui est très, très synthétique avec l'ensemble des formations. Cela va de l'adaptation à l'emploi, à l'anglais, préparation aux concours, technologies, etc., jusqu'au financement de formations sur catalogue et les formations individuelles.

Le total s'élève, donc en dépenses partagées, à 4 439 euros. C'est le... Nous étions en 2018.

Vous avez les chiffres 2018 et les chiffres 2017.

Il est à noter le taux d'absence qui était... qui a fortement diminué parce que l'on était autour d'une moyenne à 26 % et on est passé à 16 %.

Il y a eu moins de formations en 2018 parce qu'il y avait tout un tas de formations obligatoires sur 2017 qui étaient les formations en GBCP qui étaient obligatoires pour pouvoir passer correctement à l'outil.

Et l'un des points forts que l'on a eus dans les discussions, c'était des discussions autour de la réussite aux concours et, cette année, on a eu des taux de réussite très, très forts, aussi bien en interne qu'en externe, et cela touchait... cela

concernait aussi bien des fonctionnaires titulaires que des fonctionnaires contractuels. Donc c'était une excellente année en termes de réussite sur les différents concours.

Synthèse. Vous avez également un tableau de synthèse sur l'action de l'activité Formation avec les dépenses en euros, donc sur un total 2018 de 129 506 euros.

Alors c'est un peu moins fort que les années passées mais nous avons aussi réduit sur... On avait demandé à ce qu'il y ait des formations assurées de manière bénévole.

Et l'on a aussi affecté un attaché, François Mangione, pour ne pas le nommer, dans ce service-là qui assure énormément de formations et notamment les formations aux concours sur la base du... enfin, pas du « bénévolat » entre guillemets. Il est payé, mais il est payé aussi pour donner des formations.

Ce qui veut dire que le chiffre ne reflète pas... Ce chiffre tel qu'il est, le chiffre brut, ne reflète pas, en fait, le coût des formations.

Et puis ensuite, vous savez que l'on a aussi tout un tas de formations qui ne sont pas dans le catalogue de formations parce que c'est assuré par d'autres services type, le service Informatique ou dans les labos, qui ne rentrent pas forcément dans le plan de formation.

Voilà pour le point Formations.

On a ensuite discuté des calendriers universitaires. Donc là, rien de bien classique... Enfin, quelque chose de très classique. Pas grand-chose de nouveau.

Les statuts de l'université. Sur cette question-là, donc il y a eu, on en a fait état tout à l'heure, un rejet avec 10 voix contre. Donc le projet a été repassé sur un nouveau... une nouvelle réunion du CT.

Les points de contestation importants étaient les deux points que j'ai évoqués tout à l'heure, à savoir les conditions de vote, la qualité de VP et la décharge ou non sur les VP. Donc points qui ont été vus tout à l'heure.

Donc cela a fait l'objet d'un nouveau vote au conseil d'administration... au CT... devant le CT qui s'est réuni dix jours plus tard et qui a été également rejeté.

Donc l'obligation... Tout cela est parfaitement légal. L'obligation, c'est de représenter un dossier quand celui-ci a été rejeté. Il n'y a pas d'obligation d'amendement du point. Mais l'avis... La deuxième fois, l'avis, quand il y a des votes négatifs, il est censé... Enfin, il n'est pas « il est censé ». Il a été recueilli avec avis négatif. Le CT émettant un avis, la décision appartenant au conseil d'administration universitaire.

Ensuite, il n'y a pas eu de questions diverses. On était sur ces points-là.

Voilà, donc je ne sais pas si vous avez des questions, si vous avez des observations.

Voilà pour le compte rendu.

M. Debeaufort. - Merci.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport aux travaux du CT ?

Nous avons, toutefois, à approuver le projet d'action sociale pour l'année 2019. Donc c'est tous les éléments que vous a présentés Alain Helleu, le document que vous avez reçu et les deux tableaux.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le projet d'action sociale ?

S'il n'y en a pas, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

23 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie.

Nous en avons donc fini avec les travaux du comité technique et je vais donner la parole à Jean-Jacques Boutaud pour les travaux de la CFVU.

Jean-Jacques à toi.

M. Boutaud.- Très bien.

VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 26 juin 2019

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et tous, si je puis dire.

Désolé, il est un peu tard et vous avez compris que j'ai la consigne expresse de faire « cour-s/t » - donc « c-o-u-r-s » et « c-o-u-r-t ». Si j'ai bien compris, donc, les deux.

Je vais mettre plein écran... Ce n'est pas évident, parce que je vous ai préparé aussi l'ordre du jour, vous le voyez, vous le connaissez. Donc on va essayer de traiter sérieusement les dossiers, tout en les balayant hors de tout détail inutile.

On commence par les travaux de quatre commissions, pas moins de quatre commissions.

1. Vie étudiante, travaux des Commissions suivantes :

- Subventions culturelles (16 mai 2019)

M. Boutaud.- D'abord, les subventions culturelles.

Avis favorable à l'unanimité en CFVU.

Pour la vie culturelle, il n'y avait pas énormément de dossiers.

Ambre, tu prolongeras si nécessaire. Je vais essayer de donner les grandes lignes des dossiers, si tu le permets.

Donc la commission Subventions culturelles n'a traité que sept dossiers, dont un en report de la précédente commission. C'était le dossier ARTEMIS.

Alors évidemment, on met toujours les tableaux. Difficile de s'y repérer complètement, mais vous avez évidemment les documents.

Dossier ARTEMIS avec un projet qui s'intitule « De corps et dames », très poétique, mais le dossier l'était moins. Il n'y a pas eu de retour de complément d'information, donc le dossier n'a pas été retenu.

Ensuite, il y avait six autres projets nouveaux en dehors de ce report.

Quatre sont passés et deux sont en report.

Essentiellement, le premier, c'est le projet de l'ACEF qui est en report parce qu'il y avait encore trop de questions, il était trop lacunaire.

Et le deuxième, c'est le dossier ASUBB sur une Journée de l'étudiant africain, parce que là encore, le dossier était incomplet.

Sinon, donc comme vous le voyez ici, les avis sur ces sept dossiers ont été retenus à l'unanimité. Avis favorables à l'unanimité sur la base du tableau fourni.

Le Président.- Voilà, donc je vous propose que l'on confirme cet avis en donnant un avis favorable sur cette décision de la commission des Subventions culturelles.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

21 voix pour (unanimité)

Merci.

Et donc ensuite, la commission Vie de l'étudiant, Jean-Jacques.

- Vie de l'Étudiant (29 mai 2019)

M. Boutaud.- Commission de la Vie de l'étudiant qui, vous le voyez, avait quatre points à traiter, notamment sur :

- les demandes de labellisation de nouvelles associations ;
- les demandes de point d'étape - pour celles qui avaient été labellisées, on essaie un an après de voir ce qu'il en est, si elles ont fait un travail sérieux qui correspondait à leur ambition d'origine ;
- ensuite, les délabellisations ;
- et les points divers.

Alors, il y a eu quatre demandes de labellisation. Je vais simplement les citer pour, évidemment, le rapport. Cela concerne :

- Dijon Educ'App, qui s'occupe de recherche de stages pour les étudiants ;
- Campus comestible - le titre me paraît assez explicite ;
- BDS ESIREM, c'est la section Sport de l'ESIREM, avec des projets de tournois, de ski, pour l'année prochaine ;
- et puis la quatrième, c'est ISP de l'Est - ISP comme « Internes de Santé Publique ». Il y a un axe Grand Est qui s'est formé et c'est de prendre... Cela correspond à peu près à 42 internes de l'interrégion et c'est de permettre tout un travail autour de la promotion et de l'éducation de la santé.

Donc cela, ce sont les points... Ce sont les quatre nouvelles associations.

Ensuite, il y a eu sept points d'étape qui ont été faits. Je vais citer là encore rapidement les situations.

Donc point d'étape : un an après, on leur demande de faire un bilan - est-ce que, là encore, ils correspondent aux attentes et à l'ambition de départ.

Cela concerne les associations :

- ARAM, qui a reçu un avis...

Elles ont toutes reçu un avis favorable.

Cela concerne :

- l'association CGC (Comité de Gestion de la Cafétéria) ;
- CST (Corpo Sciences Tech) ;
- Junior Agence T2M - comme « Traduction multimédia » ;
- l'Association des étudiants en chimie analytique ;
- ensuite, l'AE APAS comme « Association des étudiants en activités physiques adaptées et santé » ;
- et puis ICA (*Intercultural Association*).

Donc toutes ces associations, dans le bilan qui a été remis, ont donné totalement satisfaction. Elles ont reçu un avis favorable pour la reconduction du label. Avec des avis, donc, favorables à l'unanimité à chaque fois.

Il y en a juste une pour laquelle...C'est l'association APAS. Pour laquelle il y a eu une demande quand même d'éléments complémentaires, un peu plus de détails. Je pense que la commission FSDIE les a reçus entre-temps.

Délabellisations.

Une association a demandé à ne plus être labellisée. C'est l'association « Droit devant ! ». De juristes, bien sûr.

Neuf associations se sont ensuite proposées à la délabellisation et le retrait a été effectivement voté pour trois de ces associations :

- la première, c'est Auxerre Association Techniques de Commercialisation ;
- la deuxième, c'est l'Association des étudiants en droit des ressources humaines des fonctions publiques ;
- et la troisième, c'est l'association d'Info-Comm pour les chercheurs d'Info-Comm.

Donc pas de problème, en fait. Ce sont des associations qui se renouvellent sous d'autres formes, mais cela n'est pas l'arrêt complet de l'activité dans les espaces étudiants concernés.

Et puis il y a un sursis pour d'autres. Donc l'idée, c'était de ne pas faire une fin de non-recevoir directe pour un certain nombre d'associations et de leur donner un petit moratoire pour qu'elles puissent rebondir éventuellement.

Cela concerne les associations :

- Initiatives campus étudiant au Creusot ;
- l'Association des étudiants Qesiens ;
- l'ESIREM Trophy ;
- le Groupement d'étudiants des futurs praticiens officinaux ;
- Isat Hill Climb Racing - c'est une association... là, ce n'est pas précisé, le détail de l'activité ;
- ISATMOT ;
- La Junior Consulting de l'IAE de Dijon ;
- et l'U.N.I. MET Bourgogne, c'est-à-dire l'Union Nationale Inter-universitaire de Dijon.

Voilà.

Donc délabellisations demandées mais, en fait, sursis accordés pour voir éventuellement si c'est... si l'on ferme ou si les étudiants sont prêts à revenir sur cette décision.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques.

Donc là aussi, tout cela a été adopté à l'unanimité, si j'ai bonne mémoire ?

M. Boutaud.- Oui... Oui, oui.

Le Président.- Donc là aussi, je vous propose de confirmer ces décisions de labellisations, délabellisations et points d'étape sur les associations.

Qui s'oppose ?

S'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie.

Le point suivant, c'est la commission FSDIE.

- FSDIE (22 mai et 5 juin 2019)

M. Boutaud.- Très lourd, la FSDIE, à telle enseigne qu'il a fallu faire pas moins de deux réunions, une première le 22 mai et une deuxième le 5 juin.

Il y avait près de... Il y avait 65 dossiers à traiter sur l'ensemble de ces deux réunions, de ces deux commissions FSDIE, avec 16 refus, 5 reports.

Donc il y avait un point aussi important à traiter. Vous savez, c'est les demandes de subventions étudiantes auprès de la Région, donc dans le cadre du SIAE, de soutien... SIAE, c'est l'acronyme de « Soutien aux Initiatives des Associations Étudiantes ».

C'est un peu compliqué, mais c'est ce que l'on appelle l'appel régional « au fil de l'eau », à ne pas confondre avec le premier appel « Vie étudiante » qui est fait en lien aussi avec la Région.

Et là, le... un tableau a été fait - donc je... je n'ai pas repris le tableau complet -, à hauteur de 65 000 euros de demandes de subventions... De 61 000 euros, pardon. 61 149 euros de demandes de subventions à la Région, avec une subvention FSDIE de 65 877 euros.

Donc il y a peu d'événements concernés.

9 projets en tout, et on pense que la réponse à l'appel d'offres se fera courant octobre, si tout va bien.

Donc c'est ce que l'on appelle le deuxième appel à projets « Vie étudiante ». Entre nous... Enfin, le nom de code un peu, « au fil de l'eau ». À ne pas confondre avec le premier appel « Vie étudiante ».

Le Président.- Merci.

Est-ce qu'il y a besoin d'informations complémentaires ou est-ce que tout est bien clair ?

De toute façon, là aussi il n'y a pas eu de difficulté particulière en CFVU ?

M. Boutaud.- Non, pas du tout.

Le Président.- Donc je vous propose de confirmer cet avis de la commission... de la CFVU sur la commission FSDIE.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

19 voix pour (unanimité)

Merci.

Commission CVEC.

- CVEC (17 juin 2019)

M. Boutaud.- Commission CVEC, avec un cadre juridique que nous a rappelé Alain Helleu en CFVU, avec des articles... des décrets récents, finalement. Le plus ancien date de mars 2018, le plus récent du 21 mars 2019 pour la CVEC.

Donc on ne va pas revenir sur toute la procédure, mais on peut dire que juridiquement, légalement, l'ensemble a tardé à se manifester mais il a été bien cadré. Notamment, il a été cadré sur l'affectation et la répartition de la CVEC.

Donc je vous ai reporté ici, pour ne pas entrer trop dans les détails, les grandes masses qui correspondent aussi aux instructions qui avaient été données

par le ministère, notamment sur les deux principales affectations qui concernent le FSDIE et la médecine préventive.

La recommandation du ministère était, pour le FSDIE, de consacrer 30 % minimum de la CVEC à la FSDIE et 15 % minimum de la CVEC à la médecine préventive.

Nous avons dépassé ces pourcentages, puisque vous le voyez, pour la FSDIE, nous sommes allés à 420 000 euros sur... Alors, le calcul, je vous le fais évidemment « à la louche », on va dire, mais c'est facile, c'est 30 000 étudiants par 41 euros. Donc il y a une somme brute qui est obtenue et cette somme brute est corrigée par un reversement qui est effectué pour les doctorants à la COMUE. Donc on tombe à peu près... Je vais même vous donner la somme exacte. La somme nette, elle s'élève à 1 219 709 euros, répartie comme suit :

- donc FSDIE : 420 000, nous sommes au-delà des 30 % recommandés, nous sommes à 34,4 % ;
- nous sommes au-delà aussi des 15 % recommandés pour la médecine préventive puisque nous sommes à 22 %. Sur 1,2 million, cela représente 268 000 ;
- les activités sportives : 198 000, 16 % ;
- et ensuite, les activités culturelles avec, évidemment, une grosse... une dotation, évidemment, pour l'Atheneum à laquelle viendra s'ajouter les travaux de rénovation de l'Atheneum ;
- les activités sociales et d'accompagnement, à hauteur de 7,9 %, qui vont intégrer... je ne l'ai pas remis ici sur le tableau, qui vont intégrer La p'tite fac, à hauteur de 70 000 euros, et le tutorat étudiant, à hauteur de 27 000 euros ;
- nous avons ensuite des activités sur les sites délocalisés pour un total de 46 000 euros :
 - 36 000 affectés - c'est facile, le calcul, c'est 10 euros par étudiant, avec 3 600 étudiants sur les sites territoriaux ; donc 3 600 multiplié par 10, on est bien à 36 000 ;
 - et puis 10 000 euros affectés à Campus Vert à Dijon, donc évidemment dans le cadre des politiques durables qui ont déjà été évoquées cet après-midi, je crois ;
- et puis des frais de gestion, bien sûr, évalués à 4 %, soit 49 329 euros qui vont se décomposer en 70 % pour le financement d'un poste à l'appui de la gestion de la vie étudiante et puis 30 % pour la gestion financière du dispositif.

Voilà donc les grandes masses de répartition de la CVEC, donc sur une base de 41 euros par étudiant, cette année.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques.

Là aussi... Oui, Lou, vous voulez intervenir ?

M. Noirclère-Fresse.- Oui, c'est juste une petite intervention pour préciser quelque chose que vous avez pu aborder, Monsieur Boutaud.

C'est que sur cette CVEC, dont l'organisme collecteur est le CROUS Bourgogne-Franche-Comté, le CROUS ensuite redistribue aux différents établissements, voilà.

D'où la part de 34,4 % qui sont redistribués à l'uB.

Et là-dessus, il y a quelque chose qui ne nous concerne pas forcément directement mais que je souhaite quand même appuyer, c'est que sur les 100 % collectés par le CROUS, il y a eu... il y a 30 % qui sont reversés à UBFC dans le cadre, justement, de leur activité envers les doctorants, comme vous avez pu le dire.

Cependant, qu'UBFC reçoive 30 % de la somme collectée par le CROUS alors que l'uB ne reçoit que 34 %, je trouve que c'est un rapport qui est quand même malheureux et à contre-courant de ce que j'ai pu dire tout à l'heure où il aurait fallu, à mon sens, pouvoir porter un projet qui est porté sur l'uB à UBFC.

Là, je trouve que c'est malheureux et c'est l'inverse qui aurait dû se produire. C'est que je trouve que la somme allouée à UBFC et bien trop importante à l'heure actuelle, compte tenu de l'activité directe qu'elle peut proposer aux étudiants dans le cadre des activités qu'elle peut financer par UBFC.

D'autant plus que la traçabilité et le fléchage, à mon sens, ne se sont pas faits du tout dans les règles concernant ces activités et je trouve cela malheureux.

Alors, bien sûr, cela ne conditionne en rien et cela n'a aucun rapport sur ce que l'on traite aujourd'hui. Cependant, à mon sens, c'était assez important de l'appuyer lors de ce conseil d'administration et en espérant que l'année prochaine...

À moins qu'UBFC se dote d'une politique plus importante autour de la vie étudiante, ce serait dommageable qu'elle ait toujours une part aussi importante de l'argent qui pourrait servir dans nos campus directement à financer des projets d'autant plus importants et qui touchent d'autant plus d'étudiants.

M. Boutaud.- Merci.

Le Président.- Ambre.

Mme Adamiak.- Alors, juste pour intervenir très rapidement. Je pense qu'il y a un petit souci au niveau des pourcentages puisqu'en fait, les 34,4 % concernent la somme totale versée à l'université qui correspond au versement au FSDIE.

Donc les 420 000 euros alloués au FSDIE représentent 34,4 % de la somme totale perçue par l'université de Bourgogne qui s'élève à 1 233 239 euros.

Et nous versons à UBFC - donc c'est directement la CVEC perçue par l'université de Bourgogne qui reverse à UBFC, pardon, pour ses doctorants de la COMUE - 13 530 euros.

Donc ce qui est une somme quand même relativement mince et ce qui correspond à 10 euros par étudiant et non pas 41 par étudiant que l'université a pu percevoir.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, du coup, je suis désolé, je souhaite apporter une correction à ce que j'ai dit, c'est qu'effectivement, la COMUE reçoit plusieurs versements.

D'une part, une somme, c'est cela, de 19 000 euros versée par l'uB au titre des activités que la COMUE a sur les doctorants.

Mais d'autre part, et c'est là où je voulais appuyer, c'est qu'elle perçoit également un financement direct de la... un versement direct de la CVEC de par l'organisme collecteur qu'est le CROUS de 30 % de la somme totale collectée par le CROUS, c'est-à-dire quand même un tiers au niveau de la région, alors qu'elle n'a absolument pas, pour le moment, d'activités représentant un tiers de ce qui se passe dans nos campus en termes d'activités étudiantes.

En tout cas, c'est un chiffre qui a été donné au dernier conseil académique du CROUS, donc...

M. Helleu.- Non, non ! Ce n'est pas du tout ce chiffre-là...

Ce n'est pas possible... Non, ce qui a été dit que l'on reversait, c'était que la somme que l'on touche, que les universités touchent, pour les étudiants inscrits à la COMUE - alors nous, c'est les étudiants... c'est les doctorants et puis c'est les étudiants en masters I-SITE -, on reverse 30 % des 41 euros que l'on reçoit.

Donc il y a eu un accord entre le conseil des membres, en fait, pour dire que la COMUE, au prorata... Donc la COMUE avait, pour les étudiants inscrits dans le cadre des I-SITE et des doctorants, c'est 41 euros, la COMUE pouvait revendiquer 41 euros.

En même temps, l'argent au titre de la CVEC sert à financer la médecine préventive, le sport, les actions culturelles, etc. Elles ne sont pas forcément... Enfin, elles ne sont pas portées par la COMUE, ou pas de la même manière que par les établissements qui le font aussi pour les étudiants doctorants.

Donc s'il y a un doctorant et s'il va au SUAPS, il va aux actions culturelles ou il va à la médecine de prévention, donc il faut bien qu'il y ait une part des 41 euros qui finance cela, même si c'est organisé par les établissements.

Donc, en fait, le choix qui a été fait, mais c'est un choix discuté en conseil des membres, ce qui a été dit, c'est qu'il y avait 30 % de la somme qui allaient à la COMUE... 30 % des 41 euros qui allaient à la COMUE, 70 % des 41 euros qui restaient aux établissements pour le financement des activités auxquelles participent les doctorants.

C'est cela, les 30 % et ce n'est pas 30 % de la somme totale.

En fait, ce sont les établissements qui collectent les 41 euros que reverse le CROUS. Le CROUS ne fait pas de versement direct à la COMUE. C'est cela, le...

Mais donc pour nous, cela fait 13 000 euros, alors que pour l'UFC, je ne sais pas, c'est peut-être... Je vais dire n'importe quoi... Cela peut peut-être faire 11 ou 12 000.

Et l'agrégation des sommes - parce que l'UTBM, c'est pareil... sur l'ensemble des établissements, c'est pareil -, cela fait une certaine somme qui est disponible pour la COMUE pour les activités qu'ils souhaitent faire au titre de la vie étudiante.

M. Boutaud.- Oui... On reprecise que la somme globale qui est reversée à la COMUE, c'est 13 530 euros.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, pardonnez-moi pour le...

M. Boutaud.- Non, non mais...

M. Noirclère-Fresse.- C'est une confusion avec des chiffres qui ont été annoncés au conseil académique de la COMUE et qui, du coup, ne faisaient pas établissement par établissement.

Du coup, j'ai eu une confusion, mais cela n'enlève en rien les propos que j'ai pu dire qui, à mon sens, avec l'activité actuelle de la COMUE, on va dire, d'activités autour de la vie étudiante etc., à mon sens, perçoit... c'est malheureux à dire, mais trop par rapport aux établissements, de cette CVEC.

Et à mon sens, les établissements, de par leur gouvernance actuelle, je dis bien dans le... « actuellement », ont un impact beaucoup plus direct envers les étudiants que la COMUE qui, autour de cette vie étudiante, ne mérite pas cette somme.

M. Helleu.- Oui, enfin moi, je rejoins aussi cette analyse.

C'est des questions que l'on a eues, parce qu'on a eu des longs débats aussi à la commission CVEC. Effectivement, parce que la vie étudiante, elle est quand même d'abord sur les campus et la COMUE, elle se tient sur les campus, mais c'est... Enfin, c'est vraiment... On est dans une autre logique. Et c'est vrai que ces financements sont destinés...

Alors nous, on a aussi une enveloppe, là, sur les sites délocalisés que vous avez vue. Le CROUS a aussi une enveloppe destinée aux sites délocalisés. Donc il faut que l'on travaille ensemble.

Mais... C'est vrai qu'on s'est quand même interrogé sur : « Que va faire la COMUE avec nos 13 000 euros ? », alors plus les 11 ou 12 000 de l'UFC.

La somme n'est pas perdue puisque la somme, elle est reportable. C'est révisable. C'est discutable. De toute façon, il y a une commission CVEC, donc cela fait partie des choses qu'on reverra.

Et puis on aura une deuxième commission CVEC en octobre ou en novembre.

M. Debeaufort.- Oui, merci, Jean-Jacques et Alain.

Donc ce n'est pas aussi important et la part qui est reversée devrait passer au prorata des étudiants et c'est 30 % obligatoires que prévoit le décret.

OK, est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur les travaux de la commission CVEC ?

S'il n'y en a pas, je vous les sou mets pour approbation.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et, Jean-Jacques, je te rends la parole pour les travaux de la commission de la pédagogie.

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 18 juin 2019

M. Boutaud.- Oui, alors cela peut être très long parce qu'effectivement, il y a eu plusieurs groupes de travail.

On va commencer avec deux points d'actualité, pour ne pas dire deux points urgents, puisqu'ils concernent la Direction des études et le Contrat pédagogique de réussite étudiante, le CPRE.

Donc je pense qu'aujourd'hui chacun d'entre nous, chacune d'entre nous s'est familiarisé(e) quand même avec ces points, donc, d'actualité :

- rentrée 2019,
- Direction des études et CPRE,
- et puis ensuite 2020, on abordera la réforme de la PACES - il faut l'anticiper évidemment cette année,
- et puis les blocs de compétences.

Mais les points à régler pour la rentrée - c'est la raison pour laquelle nous les abordons aujourd'hui - concernent la Direction des études.

Donc je pense que l'information a circulé. Nous avons, avec... à l'initiative de Christelle Serée-Chaussinand, réuni pas moins de cinq groupes qui travaillaient précisément sur la Direction des études, le CPRE et aussi, en fonction de ces

évolutions, l'évolution du référentiel commun des études que nous verrons en septembre et qui va acter les modifications que nous voyons aujourd'hui.

Donc Direction des études.

- Direction des études et Contrat pédagogique de réussite étudiante

M. Boutaud.- Alors c'est un peu... Vous savez que c'est un terme qui est déjà utilisé. Il y a une certaine confusion. On a l'impression que l'acronyme qui s'impose maintenant auprès des groupes de travail nationaux, c'est « DETU », « directeur des études », pour ne pas le confondre avec le « directeur des études de première année ». Donc on pourra peut-être parler de « DETU » à l'avenir.

Une réforme importante pour nous, c'est que pour la mise en place de ces DETU, directeurs d'études, composante par composante, nous avons mis aussi en place des niveaux de granularité différents.

Commençons par le plus direct et qui sera un référent pour chaque étudiant.

Chaque étudiant pourra, dans le cadre de sa... de ses études et de son parcours personnalisé en quelque sorte, s'adresser à un référent que nous allons outiller, vous allez le voir aussi, ainsi que... avec un *vade-mecum* qui aura toutes les informations nécessaires - je vous les montrerai tout à l'heure.

Il y a un directeur des études. Alors il peut y en avoir un seul par composante, il peut y en avoir un par département et il peut y en avoir plus selon la structure et l'architecture de la composante. C'est laissé à l'initiative des composantes. Donc directeurs des études en nombre variable.

Et puis il y a une plateforme plus générale qui va assurer la coordination de l'ensemble, donc à un niveau plus macro, on va dire, qui va correspondre à une direction collégiale et qui, en fonction des questions des collègues... Il faut le dire : en CFVU comme en commission de la pédagogie, il y a encore des questions des collègues sur la modalité d'organisation.

Quel sera le rôle de cette plateforme de direction des études ? C'est, en fonction des remontées d'informations des directeurs des études, de voir le dernier calage qu'il faudra opérer de composantes.

D'abord, il y aura des échanges d'expériences de composante à composante :

- Est-ce qu'un seul directeur des études, c'est opérationnel ?
- Est-ce qu'il en faut un par département ?
- Est-ce qu'il en faut davantage encore ?

Donc on va partager et je le dis très franchement, je le répète, je l'ai déjà dit en CFVU, nous sommes dans des processus d'expérimentation. Donc personne ne dit qu'aujourd'hui, le système que nous mettons en place est totalement ficelé par rapport à la réforme, mais en tout cas il est cadré, il est planifié, il est concerté entre tous et cela, c'est notre plus grande satisfaction pour l'instant.

Donc cela, ça concerne le DETU, donc avec les niveaux de granularité que nous venons d'évoquer.

Et ensuite, il y a ce fameux CPRE, « Contrat Pédagogique de Réussite Étudiante ».

On l'a compris, il aura deux versions. Il aura une version courte. Nous nous sommes inspirés de certaines pratiques qui existaient déjà. Nous nous sommes inspirés aussi du dispositif AGIL qui avait une base contractuelle.

Et puis il aura une version plus longue.

Il va falloir aussi mettre en place toute la procédure technique pour ce contrat et sa mise en ligne.

Tout cela est en train d'être élaboré... est en cours d'élaboration - c'est plus français - avec l'AMUE, mais on attend encore des éléments de... techniques qui vont nous arriver, mais surtout des éléments de fonctionnalité.

Parce qu'aujourd'hui quand vous avez une correspondance avec l'AMUE... Je vous la donne à titre indicatif. C'est hors CFVU et c'est en première mondiale. On a reçu cela hier. Quand l'AMUE vous écrit et vous dit : « Écoutez, la mise en place de la procédure technique, c'est une configuration logicielle avec un serveur Web PHP, un 7.2 PHP MX5 PHP Process, etc. ». Donc il faut vraiment parler le technocrate pour arriver à comprendre ce qui s'est dit, mais je n'ai pas encore ce niveau de...

M. Debeaufort.- Tu nous fais une explication.

M. Boutaud.- Alors, en fait, je pense que seul un technicien bien initié à ces questions-là pourra comprendre.

Nous, ce qui nous intéresse à ce stade et on l'attend de l'AMUE, ce n'est pas véritablement cela. C'est plus un outil de mise en place opérationnelle.

On va prendre l'outil national qui vient de l'université de Grenoble-Alpes, de l'UGA, qui s'appelle « ConPeRe » comme « Contrat Pédagogique de Réussite Étudiante ». Cela n'a rien d'œdipien. Et donc on va pouvoir travailler sur cette base-là.

Bien, donc... Alors, un élément important, je vous le présente aussi en première mondiale. C'est grâce à l'appui aussi du PFVU, de David Bois, Muriel Henry, le travail que nous avons mené aussi avec Christelle, pour donner au directeur des études... En fait, dans son rôle d'orientation, il va pouvoir s'appuyer sur ce *vade-mecum* avec trois volets :

- un volet Formation ;
- un volet Orientation ;
- et un volet Vie étudiante.

Et en fonction de cela, il pourra...

Ce qui nous importait aussi avec Christelle, c'était d'avoir des éléments sur l'écosystème qui est en place à l'université et qui permet de répondre aux attentes des étudiants sur les trois volets, donc, que nous venons d'évoquer :

- Vie étudiante,
- Formation,
- Orientation et insertion professionnelle.

Voilà, ce sera un bel outil. Il va être... Alors il est un peu lourd, effectivement. Il y a beaucoup d'informations, mais l'idée ce n'est pas d'avoir la science infuse sur toutes ces questions-là, c'est d'avoir des éléments objectifs d'information sur tout l'écosystème qui se met en place pour l'aide à l'orientation de l'étudiant dans son projet non seulement de formation, mais aussi dans son projet de réussite étudiante puisque, vous le savez, toute la réforme est animée par... La clé étant la réussite de l'étudiant dans son parcours.

Et on fait l'hypothèse que plus ce parcours est informé, plus il est personnalisé, plus il est orienté, plus il a des chances de réussir.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Donc évidemment, ce... Sébastien a une question. Evidemment, cela s'appuie sur déjà tous les outils et dispositifs...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ...déjà en place...

M. Boutaud.- Oui, oui.

M. Debeaufort.- ...qui viennent s'agréger dans ce contrat, plus d'autres éléments supplémentaires.

M. Boutaud.- D'où le *vade-mecum*.

M. Debeaufort.- D'où le *vade-mecum*. C'est...

M. Boutaud.- Vous voyez, en formation, on voit que... En formation, l'étudiant, on lui dit : « Bon, tu as un peu de difficultés dans... Mais est-ce que tu as pensé à faire des UE transversales qui peuvent t'aider, trouver de la confiance ? Est-ce que tu as pensé au CEPREO pour renforcer ton écrit et ton oral ? Est-ce que tu as pensé à du renforcement linguistique ? À AGIL ? », etc. Et là, on s'aperçoit qu'il y a six, sept, huit dispositifs qui sont disponibles pour lui parmi tant d'autres choses.

Alors il ne s'agit pas de baigner dans l'autosatisfaction, mais d'appréhender tout... Nous, en terme... On utilise le terme d'écosystème. C'est pour dire toute la panoplie d'actions qui est en place et qui est un « *work in progress* ». Bien évidemment, il ne s'agit pas de s'arrêter là. Il s'agit de le conforter, de le consolider au pas-à-pas.

M. Debeaufort.- Sébastien.

M. Chevalier.- Merci.

Quelques questions à ce stade.

Tu connais le profil du directeur des études ou de la directrice des études ? C'est responsable de M1 ? C'est responsable de licence ? C'est des gens qui jusqu'à présent n'étaient pas forcément impliqués qui ont trouvé une voie dans le dispositif ? Première question.

Est-ce que c'est accompagné financièrement par l'État dans le cadre du financement de la loi ORE ? Autrement dit, est-ce qu'il y a une décharge, une prime qui va accompagner les directeurs des études ?

Le *vade-mecum*, est-ce qu'il est accessible en ligne ? C'est-à-dire : où est-ce que... Comment il est communiqué ?

M. Boutaud.- Oui.

M. Chevalier.- Et puis après, j'aurai une question sur le contrat pédagogique peut-être.

M. Boutaud.- Peut-être trois, après je n'aurai plus la mémoire suffisante.

M. Chevalier.- C'est pour cela que je m'arrête, je te connais bien.

M. Boutaud.- Premièrement, le responsable.

Il est clair que les responsables de L1 ont déjà une bonne connaissance. Surtout que l'on va attaquer le contrat pédagogique avec les L1. Donc c'est nos premières forces vives.

Mais on ne va pas s'appuyer uniquement sur les responsables de L1 parce que, comme on l'a dit tout à l'heure, pour ces responsables aussi d'études, cela peut très bien être un seul responsable d'études par composante, donc il n'est pas nécessairement responsable de la L1.

Cela peut être des responsables de département qui ne seront pas nécessairement responsables de L1.

Mais il est clair que notre base d'attaque et de compétence, c'est de s'appuyer sur ces responsables de L1.

D'autant que le contrat, donc, est mis prioritairement en place à ce niveau-là.

La demande autour de l'accompagnement financier, légitime - elle est régulière aussi dans toutes nos réunions.

Il y a une enveloppe, je crois, de 140 000 euros qui a été affectée par rapport à cette prime globale aux composantes.

Il faudrait voir comment elle a été répercutée dans la répartition et la ventilation des responsabilités d'une composante à l'autre.

Donc là, il y aura peut-être, évidemment, un exercice... un examen à faire sur ces répartitions-là.

Que je sache, il n'y a pas de dotation particulière prévue au niveau du ministère par rapport à ces nouvelles compétences. C'est de s'appuyer sur l'existant et de composer avec la répartition des primes telle qu'elle est faite aujourd'hui et telle que l'on peut encore l'enrichir.

Mais on a... Malheureusement, on aurait aimé que la réforme soit accompagnée d'un vrai volet financier. À cette heure, si je ne me trompe, on n'a pas d'information particulière sur un volet financier spécifique.

M. Chevalier.- C'est là où l'on voit la limite, me semble-t-il, de la réforme...

M. Boutaud.- Oui.

M. Chevalier.- ... parce que c'est un métier nouveau... Alors bien sûr, il y avait des morceaux, des bribes, qui existaient déjà dans les relations des...

M. Boutaud.- Oui.

M. Chevalier.- ... responsables de L1 avec les étudiants. Là, on va aller plus loin. L'ambition de la loi, c'est véritablement...

M. Boutaud.- Oui.

M. Chevalier.- ... d'avoir un vrai accompagnement, une vraie direction des études, au sens où l'on peut l'entendre dans une école d'ingénieurs...

M. Boutaud.- Oui.

M. Chevalier.- ... ou dans certains départements d'IUT.

M. Boutaud.- Mais c'est du temps. Du temps à consacrer à l'étudiant...

M. Chevalier.- Oui, exactement.

M. Boutaud.- C'est de la compétence nouvelle à acquérir. Je ne suis pas sûr que tous nos collègues, ils aient en tête...

Nous, on est enseignant-chercheur aussi. Je ne suis pas sûr qu'avant d'avoir mes fonctions de VP Formation, d'avoir en tête tout le dispositif et tout ce qui est aussi à disposition des étudiants.

Donc, c'est vrai.

M. Chevalier.- Et l'accès au *vade-mecum* ?

M. Boutaud.- Le *vade-mecum*, on va faire les deux. On va quand même l'envoyer en physique, en matériel aux composantes, qui vont le laisser dans les scolarités et qui seront à disposition, c'est-à-dire dans le jeu d'entrées-sorties des bureaux. Les collègues, les étudiants, etc. vont dire : « Ah, tiens, un *vade-mecum* ! ». Donc il y aura quand même cette présence physique.

Et bien sûr, il y aura aussi un lien dématérialisé pour pouvoir télécharger le *vade-mecum*.

Mais, ensuite, on verra avec les composantes si elles souhaitent avoir une version papier et donc on verra cela avec le PFVU.

M. Debeaufort.- Christelle, très rapidement, puis Lou.

M. Boutaud.- Je vais peut-être éteindre... Voilà.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, c'était pour répondre un petit peu globalement à tes questions, Sébastien.

Déjà, on le dit, je viens de rédiger une notice explicative un petit peu de tous ces éléments un petit peu nouveaux. Mais ce que l'on dit, c'est que dans un premier temps, faute d'un accompagnement financier avéré, on est plutôt dans une phase de transition où l'on va institutionnaliser et mieux définir des fonctions qui existaient déjà dans notre université.

C'est pour cela que l'on n'aura pas des créations de postes nouveaux, mais plutôt des personnes qui étaient déjà en responsabilité auprès des étudiants qui vont avoir ce titre de directeur d'études.

Et donc le *vade-mecum*, effectivement, c'est un format A5 un peu rigide, donc un peu cartonné, qui sera facile à avoir et à utiliser, et puis que l'on enverra également en dématérialisé.

M. Chevalier.- La question, après, c'était sur les contrats pédagogiques. Je n'ai pas bien compris pourquoi un court, un long. Cette demande est...

M. Boutaud.- C'est une question de fonctionnalité. Le « court », cela peut être fait, par exemple, dans un amphi... On peut faire cette option-là. L'étudiant a son contrat pédagogique, il le signe en présentiel.

Et puis le « long » va permettre d'entrer dans les détails.

On s'est dit, si l'on donne des éléments avec tous les détails, cela peut être... Donc on offre ces deux versions qui nous paraissent...

Pour ne pas non plus - je ne sais pas ce que tu en penses, Christelle - dissuader ou contrarier l'étudiant au moment où il va découvrir son contrat pédagogique.

Mme Serée-Chaussinand.- En fait, ce double format, il est le résultat des discussions que l'on a eues lors des groupes de travail.

Ce contrat, il n'a pas de dimension légale...

M. Boutaud.- Non.

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà, et donc on a voulu, à travers la forme brève qui sera finalement semblable pratiquement pour tous les étudiants de licence de l'université, insister sur le symbole.

Et si l'on insiste sur le symbole, il nous a semblé qu'une signature physique, la signature d'un papier, avait une valeur beaucoup plus forte que signer électroniquement un document sur un écran.

Cela pose des problèmes un petit peu de logistique parce que... voilà, que va-t-on faire de ces documents ? Où va-t-on les stocker ? Qui va les stocker ?

C'est vrai que ce sont des questions auxquelles on a à la fois réfléchi, mais on n'a pas testé. Donc on va... On a proposé que cela se fasse lors des réunions de rentrée et que donc ils signent ce papier, cette page A4.

Et puis effectivement, la version dématérialisée est beaucoup plus exhaustive, elle est personnalisée et elle suivra l'étudiant tout au long de sa scolarité en licence et c'est donc ce que l'application ConPeRe devrait permettre, connectée à Apogée. Donc toutes les évolutions de statut de l'étudiant seront intégrées automatiquement dans cette version dématérialisée.

M. Boutaud.- Oui, on va donner des exemples très concrets rapidement.

Dans la version courte, on s'arrête à des grands principes de... donc bilatéraux entre l'étudiant et l'université. Des grands principes d'engagement : « Je m'engage à mettre à disposition un certain nombre de services », etc., etc. Donc on est sur les grands principes d'engagement et une certaine éthique de la relation contractuelle entre l'étudiant et l'uB, réciproque évidemment.

Alors que dans la version longue, on va entrer dans les contraintes spécifiques. Par exemple : « est-ce que tu as besoin d'un aménagement spécifique en situation de handicap ? » « Est-ce que tu es salarié ? » « Est-ce que tu es chargé de famille ? ». Des éléments sur les études antérieures, sur Parcoursup, sur le projet.

Là encore, on ne peut pas demander un roman à l'étudiant sur son projet, mais de dire en gros : « Moi, je fais Lettres parce que derrière Lettres, je suis plutôt orienté vers l'enseignement ou plutôt vers des activités liées... Par exemple, la communication dans des collectivités territoriales », ou que sais-je encore ?

Donc même si c'est un peu flou, c'est très cursif, c'est très rapide, c'est deux-trois lignes. Il ne s'agit pas de faire un roman-fleuve pour... Mais cette version...

Et on a eu... On s'est dit : dans la version longue, il faut y passer plus de temps, donc peut-être que le fait de décliner sur ces deux versions aura peut-être un caractère incitatif.

Il est vrai aussi... Ce qui a été dit... On nous dit : « Mais dans ce cas-là, si cela n'a aucune valeur juridique, quel est l'intérêt ? ». C'est au moins de contractualiser quand même une parole, une forme d'engagement en se disant que,

ma foi, on n'est pas toujours dans une logique d'intérêt, de pression, de prescription. On peut être aussi dans une logique d'échange relationnel, contractuel, et puis on va essayer de miser sur ces... sur cette approche-là.

M. Chevalier.- Une dernière question. C'est quand même une approche nouvelle aussi pour les étudiants. Du coup, comment ils sont accompagnés ? Est-ce qu'il ne faudrait pas un *vade-mecum* pour eux aussi ? C'est un contrat pour qui ? Pour quoi ?

M. Boutaud.- Oui.

M. Chevalier.- Ou alors la réglemen... La rentrée va être le moment, j'imagine, de présenter le dispositif et de leur faire comprendre cette nouveauté, mais cela va nécessiter de faire un peu d'éducation auprès des bacheliers.

M. Boutaud.- Oui, oui, c'est vrai. On pourrait imaginer une version de *vade-mecum* étudiant. Cela pourrait... Enfin...

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, alors, c'est un petit peu ce que l'on a prévu d'associer... enfin, d'adosser au CPRE dématérialisé toute une partie rassemblant tous les services qui leur sont destinés.

Et par ailleurs, on a sollicité le service Comm de l'université parce qu'on a l'impression, nous, que l'information a diffusé très largement dans la communauté, mais on pense que cela sera bien de le re-répéter également à partir... à travers un flyer assez court. Et donc il y en aura un à destination de nos collègues enseignants-chercheurs et un à destination des étudiants.

M. Chevalier.- OK, merci.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, très, très... De manière très courte, je tiens... Enfin, il faut... Je pense qu'il faut vraiment saluer le groupe de... les travaux des différents groupes de travail qui étaient durs, dans certains cas, pour pouvoir anticiper... enfin, pour pouvoir travailler sur cette réforme très lourde.

Et aussi peut-être, nuancer un de vos propos, Monsieur Boutaud, qui est de dire que cette réforme a pour but d'orienter et de... et, en tout cas, de... qui a pour but premier la...

M. Boutaud.- Favoriser la réussite.

M. Noirclère-Fresse.- ... favoriser la réussite et la réussite des étudiants.

Je pense que c'est une bonne communication officielle, c'est une bonne communication du ministère également, mais c'est quelque chose qu'il faut nuancer. Qui peut être nuancé sur certains points voire même, sur certains points, qui peut être sujet à de nombreuses contestations et qui n'est pas forcément très objectif.

M. Boutaud.- Vous avez compris que je ne prends pas partie...

M. Noirclère-Fresse.- Oui, bien sûr.

M. Boutaud.- Je me fais seulement l'écho de la motivation de la réforme.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, oui, bien sûr.

M. Debeaufort.- Merci.

M. de Mesnard.- J'avais une question.

M. Debeaufort.- Louis.

M. de Mesnard.- Oui, moi je salue le... Je salue le travail qui a été fait, mais ce que je vais dire ne concerne pas en particulier Dijon.

Simplement, voilà une réforme qui nous arrive et encore une charge de travail que l'on met sur les enseignants.

Et là où je suis très inquiet, et j'ai discuté avec des collègues d'universités, de grosses universités parisiennes, c'est extrêmement chronophage et donc, en fait, c'est la recherche qui trinque.

Or, je voudrais vous signaler que le rapport du comité national du CNRS, qui est sorti récemment, montre...

Est-ce que tout ce monde l'a... a conscience de ce rapport ? Peut-être vous... cela vous a échappé, certains, mais je vous conseille de vous le procurer. Je pourrai vous l'envoyer, si vous le voulez.

Ce rapport montre que la recherche, oui... Pascal Neige l'a, je lui ai envoyé. Mais ce rapport montre que la recherche en France baisse.

Depuis les réformes « Autonomie de l'université », etc., la recherche baisse en France et ce n'est pas des excités qui le disent, c'est le comité national du CNRS.

Et donc, c'est bien gentil de vouloir la réussite des étudiants, mais si derrière on se transforme en... En quoi ? En sorte de... La licence... On la transforme, la licence, en super classe de terminale, etc., avec du *coaching*, on n'a plus le temps de faire de la recherche, qu'est-ce qui se passera ?

Les... Ceux qui font de la recherche, ils vont se tailler de la licence, ils ne viendront plus enseigner et puis la licence restera *grosso modo* aux maîtres de conférence qui ne pourront pas dire non. Cela va leur tomber dessus et ils vont faire du *coaching*.

Le *coaching*, c'est... quand on réfléchit bien, c'est extrêmement chronophage. Vraiment très chronophage.

Bien comprendre la personne, pouvoir lui donner des vrais conseils, cela prend beaucoup de temps et beaucoup de compétences, et nous ne sommes pas formés à cela.

M. Debeaufort.- Merci, Louis.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Nous devons approuver à la fois le dispositif relatif à la Direction des études et le Contrat pédagogique de réussite étudiante.

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

M. Boutaud.- Avant de passer au point suivant, je vous remercie aussi de saluer le travail qui a été fait.

Je sais que vous y avez contribué. J'en prends ma petite part et j'en laisse tout le bénéfice à Christelle Serée-Chaussinand.

Sur ce point précis, on est d'accord.

Bien... Ensuite, ce sont les relations internationales.

M. Debeaufort.- Les projets internationaux.

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Projets internationaux, ils sont très nombreux. Donc on ne va pas les reprendre un par un de façon exhaustive. Vous y êtes familiarisés avec ces projets internationaux.

Vous connaissez aussi la bipartition qui se fait entre les projets diplômants et les projets non diplômants.

On va s'arrêter un peu plus sur les projets diplômants puisqu'ils concernent l'Allemagne et le Master T2M qui a obtenu une certification européenne reconnue. Donc cela, c'est tout à fait louable. Et aussi une double diplomation, donc qui, elle, figure dans une cinquième annexe de l'accord-cadre.

L'Irlande et l'Italie et la France. Un accord tripartite qui permet aux étudiants de faire des études dans le cadre de cet accord tripartite et d'être diplômé de son université d'origine. Il s'agissait de finaliser donc cette coopération entre les trois pays, les trois établissements.

Et puis l'Italie. Il y avait un accord tripartite qui liait Dijon, précisément l'UFR Lettres et Philo et l'UFR Sciences humaines, avec l'université de Bologne et Mayence. Et en fait, les relations sont devenues un peu orageuses entre Bologne et Mayence qui s'est retirée de cet accord, de sorte que maintenant, ce n'est plus un accord tripartite mais bipartite entre Dijon et Bologne, après le retrait de Mayence.

Le reste, ce sont des projets non diplômants. Vous voyez, ils sont non diplômants. Ils sont nombreux. Ils sont... Ils concernent à la fois du renouvellement et des nouveaux accords, pratiquement toujours avec des étudiants, des échanges étudiants. Deux, trois, quatre étudiants. Là encore, dans des accords bilatéraux et dans les mobilités entrantes et sortantes.

Mais pas que les étudiants, puisqu'on peut constater que sur le projet 8 des États-Unis, cela concerne aussi un étudiant mais avec un statut particulier de « *teaching assistant* » pour aller enseigner aux États-Unis dans l'université de New Hampshire.

Et puis, cela concerne aussi un lecteur de langues pour l'université de Strathclyde. Je crois que c'est du côté de Glasgow. Une très vieille université. Enfin, « vieille »... 1796. Je suis allé voir sur Internet. Tout à fait admirable.

Intervenant.- C'est jeune.

M. Boutaud.- Oui, c'est jeune, c'est vrai... XVIII^e siècle quand même.

Et puis aussi... Donc voilà. Cela concernait... Donc c'est intéressant de voir que cela peut concerner aussi un projet algérien qui concerne le projet n° 4, ici dans le tableau, qui concerne des doctorants mais aussi des chercheurs dans des accords

entre les laboratoires de Dijon et d'Algérie. En l'occurrence, l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces treize projets internationaux, dont trois projets d'échanges diplômants ?

Donc s'il n'y a pas de remarque, je vous le soumetts pour approbation.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Ce qui prouve aussi notre activité à l'international et je rends la parole pour les DU.

M. Boutaud.- Merci.

- Diplômes d'université

M. Boutaud.- Un beau tableau pour les DU. Je le dis souvent mais je suis toujours très heureux de les présenter parce que les DU, c'est toujours un espace, là encore, expérimental. On tâtonne et puis, en même temps, on expérimente les choses. C'est toujours un espace innovant, créatif, enthousiaste pour faire des choses nouvelles, donc j'apprécie beaucoup. Je crois que c'est un sentiment partagé par nous tous ici.

Et donc tout cela pour donner un *a priori* favorable, tout simplement, sur les quatre projets que nous allons voir rapidement.

Le premier, c'est un projet de DU en communication digitale qui ne vient pas concurrencer un autre DU qui existe déjà, qui s'appelle le « DUIC », que j'ai longtemps dirigé - Diplôme Universitaire d'Information Communication - puisque celui-là, le DUIC, est en ligne.

Alors qu'ici, il s'agit d'un diplôme en présentiel, adossé principalement à une agence spécialisée dans le numérique qui s'appelle « i-com », qui est à Dijon et qui répond à tous les critères attendus pour un DU, donc qui a été très favorablement porté par l'UFR Langues et Communication.

Et c'est sa doyenne, Marie-Geneviève Gerrer, qui était venue plaider la cause et l'intérêt de l'UFR pour ces DU d'une durée de 98 heures qui comme... Il devrait s'ouvrir en novembre 2019 sur la base de trois à quatre jours de formation pendant quatre mois.

On va y travailler l'aspect scientifique sur la communication, les aspects pratiques, la montée en compétence autour du numérique, voilà.

Et pas mal de professionnels notamment issus de cette agence i-com à Dijon.

Cela, c'est le premier projet.

Je ne sais pas si on les vote en groupe.

M. Debeaufort.- On les vote ensemble.

M. Boutaud.- Alors le deuxième concerne... Intéressant, nouveau et, de toute façon, obligatoire.

On est peut-être peu familiarisé avec cet espace.

C'est un DU Laïcité, Religion, République dans le cadre d'un décret Cazeneuve qui a rendu obligatoire une formation - je dis bien « rendu obligatoire », c'est le décret Cazeneuve - une formation pour les aumôniers militaires, hospitaliers, pénitentiaires.

D'ailleurs, je suis allé voir du côté de Franche-Comté et ils avaient déjà mis aussi en place ce DU qui s'intitule chez eux « Laïcité et République ».

Ils sont à peu près conformes. Le leur fait 130 heures ; le nôtre, bien évidemment, 140. On a voulu rajouter 10 heures... Non, pas du tout, en fait. Ce n'est pas du tout une émulation entre les deux.

C'était important, en tout cas, de pouvoir faire... de répondre à cette obligation légale pour les aumôniers.

Il nous a été rappelé par Frédéric Orobon, qui est rattaché à l'ESPE, que les aumôniers militaires avaient une situation plus favorable puisqu'ils travaillent à temps plein comme aumôniers dans l'armée, alors que chez les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires, ce sont plutôt des activités subsidiaires ou secondaires, faites en dehors de l'activité principale.

Le public visé, il est là. Il est en attente de cette diplomation dans le cadre du DU. Ce sont des agents de différentes administrations, notamment les trois que nous avons citées : militaire, hospitalière et pénitentiaire.

Mais ce sont aussi des gestionnaires et des agents d'établissements culturels, donc ce sont aussi des dirigeants associatifs et religieux.

Donc c'est un beau diplôme, bien monté dans le cadre qui avait été défini par le décret Cazeneuve qui avait donné des orientations.

Donc je le rappelle, 140 heures.

Il y a eu trois-quatre versions au niveau des tarifs. Finalement, cela a été bien arrêté dans un dernier mail du 28 juin, donc je le cite, qui est post-CFVU, mais qui a permis une ouverture plus large au dit public. Ce qui fait qu'ils ont fait des tarifs différenciés pour :

- la formation initiale,
- la formation continue,
- la formation continue non financée,
- les membres d'associations culturelles,
- et les étudiants hors uB.

Avec des tarifs qui vont varier entre 150 euros pour la formation initiale jusqu'à 900 euros - c'est la tarification la plus chère - pour la formation continue financée.

Ensuite, un projet de DU.

Vous vous rappelez sans doute des projets... Nous sommes à l'IUT du Creusot.

Vous vous rappelez sans doute des projets de #ICI, DU « hashtag ICI », qui sont des projets d'innovation et de la capacité d'entreprise de l'étudiant avec... autour d'une modalité pédagogique que l'on appelle « l'auteur-projet ». Et cette modalité pédagogique n'avait été rien moins que récompensée par le prix PEPS 2018.

Et donc dans cette bonne vague en quelque sorte, l'idée, c'est de monter un projet... un DU #Projet 4.0, qui est... qui vient s'adosser à la première forme du DU # existant... ICI existant et de monter en quelque sorte en capacité.

Olivier Laligant nous a montré que dans la version du DU #ICI, il s'agissait de sensibiliser l'étudiant à la notion d'auteur de projet et de capacité de montage de

projets et que dans cette version de DU « DU Project 4.0 », on monte d'un cran et que l'on n'est plus simplement sur les principes d'entreprenariat et de création de projet, mais que l'on est véritablement sur la mise en phase concrète du projet.

On ne dit pas son opérationnalisation. C'est-à-dire : première année, on est dans les principes. Et ici, avec ce DU « Project », on passe du principe à... au terrain d'application.

Et donc on a demandé en CFVU à Olivier Laligant, et en CP déjà... pas en CFVU, mais en CP, de nous donner des exemples concrets, ce qui a été fait, de ce que l'on en fait... de ce que font concrètement les étudiants comme projets.

On est... Les effectifs attendus sont de 24 étudiants.

Il y a une vraie demande et je rappelle que tout cela est fait entre l'IUT du Creusot et le campus des métiers et des qualifications du Creusot « Industrie, Technologie innovantes et performantes ». Tout cela, maintenant, avec le bonus qu'apporte le prix PEPS 2018.

Et puis le dernier projet, il va aller très vite puisque vous vous rappelez sans doute qu'au dernier CA, on avait vu dans le cadre du CIEF, la montée en... on va dire, en forme et en puissance de ce qui était simplement délivré sous forme de certificat au CIEF au niveau du Français Langue Étrangère, du FLE, et que maintenant le CIEF ne délivre plus des certificats, mais bien des DU.

Tous les niveaux de langue sont couverts, de A1 à C2. Mais on s'est aperçu qu'au niveau C2, il fallait quand même densifier, renforcer l'UE 5 qui s'intitule « Français sur objectif universitaire ».

Ce niveau C2 qui, je le rappelle, correspond au niveau de maîtrise de la langue, c'est le niveau le plus complet. Autant dire qu'il y a très peu d'étudiants qui attaquent ce niveau C2 dans le cadre du CIEF...

M. de Mesnard.- Même Français.

M. Boutaud.- Oui, c'est... Oui, je veux dire, tous les Français ne sont peut-être pas eux-mêmes au niveau C2 du français, mais cela, on ne le reportera pas, évidemment.

Et cette UE 5 a été densifiée. Notamment, il s'agit d'une note de synthèse qui passe d'un coefficient 1 à un coefficient 4 et qui correspond davantage au niveau d'attente et d'exigence de ce niveau C2.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions sur la création des trois DU cités et les modifications envisagées pour le DU FLE ?

S'il n'y a pas de question, je vous le sou mets.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et on enchaîne avec des diplômes nationaux.

- Diplômes nationaux

M. Boutaud.- Là, on en a trois.

Le premier, c'est la création d'une licence professionnelle ADMIR, comme « Système alimentaire durable, conception raisonnée, microbiologie et maîtrise des risques ». Donc ADMIR, c'est l'acronyme.

Il s'agit d'une licence professionnelle proposée uniquement en alternance et qui a pour objectif de former des personnels d'encadrement intermédiaire pour les filières alimentaires et vinicoles.

Alors cela, c'est un projet qui nous a paru très bien ficelé aussi, motivé pour plusieurs raisons qui ont été rappelées en CP, en commission de la pédagogie, par Philippe Garnier, qui a été accompagné de Géraldine Klein et de Sébastien Terrat qui vont porter ce dossier de licence professionnelle.

Il y avait trois motivations principales :

- augmenter l'offre de formation sur le génie biologique... dans le département de génie biologique de l'IUT Dijon-Auxerre ;

- offrir, évidemment, un nouveau domaine de compétences au niveau professionnel ;

- et puis répondre à des besoins professionnels, des besoins de formation.

Et à cet égard, ce projet est fait en co-construction entre l'IUT de Dijon-Auxerre et l'IFRIA, c'est-à-dire l'institut de formation agroalimentaire.

Il y a également, pour compléter le système, une participation du lycée Wittmer à Charolles.

En tout...

M. Debeaufort.- Oui, si je peux juste me permettre ?

M. Boutaud.- Je t'en prie. Je pense que tu connais bien ce dossier aussi...

M. Debeaufort.- Très bien, oui.

M. Boutaud.- ... et l'environnement.

M. Debeaufort.- L'élément de départ, en fait, c'est des demandes récurrentes de la profession agroalimentaire sur la maîtrise des risques émergents, donc qu'ils soient chimiques ou biologiques ou viraux, qui ne sont pas assez développés dans la formation classique DUT. Et donc il y a une forte demande de l'industrie dans ce sens-là.

D'où ce projet de licence pro pour répondre à la demande, en fait, qui est la vraie demande initiale.

C'est l'inter-pro agroalimentaire au sens large, puisque c'est aussi bien l'inter-pro Région Nancy-Alsace, que Bourgogne-Franche-Comté qui nous ont fait remonter cette demande.

M. Boutaud.- On rappelle que cette demande est d'autant plus pressante, motivée et pertinente qu'une licence professionnelle conduit directement à l'emploi. Elle n'a pas vocation évidemment, à ouvrir sur un master.

Et la licence professionnelle a bien été conçue dans cet ordre... dans cette perspective, c'est-à-dire favoriser non seulement l'employabilité en termes de compétences, mais aussi l'emploi par rapport à des demandes.

Donc beau projet.

Deuxième projet, c'est la... Vous avez déjà vu, vous vous rappelez, il y avait... On avait monté une préparation juridique au concours d'avocat et au concours de magistrature et il nous manquait le troisième terme du triptyque, et le troisième terme, cela concerne l'École Nationale des Greffes.

Donc on va s'appuyer sur le socle existant qui était celui donc... l'IA... l'IEJ, l'Institut d'études judiciaires, l'IEJ.

Et donc, le troisième aspect, le troisième volet, en dehors d'avocat et de magistrature, c'était d'intégrer cette préparation à l'École Nationale des Greffes, l'ENG.

Donc cela ne demandait pas, par rapport à ce socle, un travail de reformulation considérable puisqu'en fait, cela concerne cinq modules qui ont été apportés à la préparation donc de l'École Nationale des Greffes pour un volume horaire global de 44 heures. Donc spécifiquement pour l'École Nationale des Greffes.

Trois modules de 11 heures, un module de 2 heures et un module de 9 heures sur un volume global qui reste de 450 heures.

En intégrant aussi ce troisième volet pour l'École Nationale des Greffes, il y a eu des petites modifications collatérales qui concernaient aussi la préparation faite pour le Centre régional de formation de profession d'avocat à l'École Nationale de la Magistrature, mais qui était sans incidence majeure.

Donc la principale modification, c'est l'ajout de ces modules sur une base de 44 heures, destinés à l'École Nationale des Greffes.

Et enfin, c'est les fiches filières. Les modifications de fiches filières.

Vous avez reçu deux tableaux. Un premier tableau avec des modifications de fiches filières qui impactent SAGHE et donc nos services directement qui doivent répercuter ces modifications pour SAGHE. Et puis un deuxième tableau, un peu plus léger, avec des modifications de fiches filières sans impact sur SAGHE.

Il faut rappeler que l'on avait demandé d'ici fin mars de faire... de bien prévoir et anticiper tout ce qui pouvait avoir une modification sur SAGHE.

Nos services sont très coopératifs parce qu'ils ont encore reçu des demandes de modifications avec impact sur SAGHE en juin.

On est bien au-delà du mois de mars et, je vous rassure, les services, évidemment, relèvent les manches et impactent... et jouent... et intègrent, pardon, ces modifications de fiches filières pour que tout soit opérationnel à la rentrée.

M. Debeaufort.- Oui, il faut noter quand même qu'il y a eu un très fort effort des composantes pour limiter au maximum...

M. Boutaud.- Oui, la preuve c'est que...

M. Debeaufort.- ... les modifications de dernière minute.

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- D'habitude, à cette époque-ci, on a encore des tableaux qui font 10, 15, 20, 30 pages.

M. Boutaud.- Oui, oui.

M. Debeaufort.- Là, on se limite à 3 pages. Donc il y a un énorme effort quand même des composantes, mais c'est vrai que les services...

M. Boutaud.- Très bien, il faut le souligner.

M. Debeaufort.- ... restent extrêmement réactifs.

Donc je vous propose d'approuver l'ouverture des deux diplômes, donc licence pro ADMIR et le diplôme avec l'École des greffes, l'École de magistrature... de droit, et les demandes de modifications des fiches filières.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et on enchaîne avec les unités d'enseignement transversales.

M. Boutaud.- Alors, nous avons bien avancé. Maintenant, les UE transversales.

- Unités d'enseignement transversales

M. Boutaud.- Trois modifications principales qui concernaient l'engagement étudiant.

La première, c'est l'unité... l'UET « Ramène ta science / Découverte de la communication scientifique ».

Alors, « Ramène ta science », je vous le dis tout de suite, cela n'a pas beaucoup plu. Cela ne s'est pas très bien passé en CFVU parce qu'on s'est dit aujourd'hui...

Alors on a bien compris. C'est un esprit connivent, donc il ne s'agit pas de... Un peu dans la rhétorique, je l'ai rappelé, de ces intitulés connivents qui se font à Talent Campus et...

Donc on n'a pas voulu faire de procès d'intention, bien évidemment, mais simplement, on a estimé que peut-être, c'est une rhétorique peut être trop connivente et la CFVU s'est exprimée pour un intitulé peut-être plus académique.

Et comme il s'agissait, vous le voyez ici, de faire une découverte en clair de la communication scientifique et du journalisme scientifique, la CFVU s'est prononcée à la majorité pour... Et même à l'unanimité... Et même à l'unanimité pour dire que l'on ne retiendrait pas la première partie de l'intitulé « Ramène ta science » et que l'on garderait... On avait peur que la suite, ce soit « Bouge ton train » ou etc.

(Rires)

Donc il ne s'agit pas d'avoir un esprit réactionnaire par rapport à ce qui a été fait, et ce n'est pas le communicant que je suis qui s'insurge contre cela, mais ça a été une réserve prudente, on va dire, de la CFVU pour que l'on garde cet intitulé plus académique, disons-le, donc qui se limiterait à « Découverte de la communication scientifique ».

L'UE « Engagement étudiant ».

Vous vous rappelez peut-être que cette UE « Engagement étudiant », elle ne proposait pas moins de 10 modules. La proposition qui a été faite, c'est de... 10 modules et l'étudiant devait faire son choix sur une année.

La proposition qui est faite, c'est de dire : « Maintenant, vous pouvez travailler sur deux années, décliner cette offre sur deux années » et les 10 modules sont, en fait, répartis sur une première vague d'engagement étudiant et accompagnement qui propose 5 modules. Je peux les mentionner très rapidement :

- avec l'association AFEV,
- avec les parcours d'excellence au niveau du Rectorat d'académie,
- avec l'association ARAM,
- avec l'association *SOS Amitié*.

Et puis six autres modules qui permettent de travailler sur l'engagement culturel et solidaire des étudiants. Notamment, on retrouve :

- l'AFEV,
- l'association Itinéraires Singuliers,
- le pôle Culture de l'université,
- l'Association des Paralysés de France,
- l'association du GnuB, du Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne,
- et la Société astronomique de Bourgogne.

Donc vous l'avez compris, non plus une offre compactée sur 10 modules, mais peut-être la possibilité pour les étudiants de travailler l'engagement... de s'impliquer dans l'engagement étudiant, non plus sur une année mais sur deux années.

Et puis des petites modifications à la marge pour l'UE Culture qui ont été proposées.

Là aussi, je relis ce que m'avait donné comme indications Pierre Ancet qui dirige cette commission au niveau des UET : « Possibilité de plusieurs modules par semestre, au choix au sein de l'UE Culture, toujours sur le même principe :

- un atelier et avec un artiste en résidence,
- un cours avec un enseignant-chercheur de l'université.

Si nous avons la possibilité de travailler avec plusieurs artistes le même semestre, nous pouvons, grâce au PIA RITM-BFC, ouvrir plusieurs modules d'enseignement ».

Parce qu'il faut rappeler une chose importante, c'est que toutes ces UE maintenant se font dans le cadre du PIA 3 RITM dont on a souvent parlé dans nos différents conseils.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Donc nous devons approuver les modifications des trois UE... Sauf s'il y a des questions avant.

Sébastien, tu as la parole.

M. Chevalier.- Ce sera juste une précision.

Effectivement, « Ramène ta science », en fait, avait été proposé pour que cela soit cohérent avec l'UE qui existait déjà à l'UFC.

Et donc pour que cela soit pleinement lisible vis-à-vis de RITM et du financement, c'est une proposition qui avait été faite.

Qui semble avoir plu à l'UFC, qui semble moins plaire ici.

Ceci dit, le contenu se rapproche et c'est ce qui compte.

Et puis peut-être juste une chose. C'est que l'on est en train de finaliser avec le CIPE une évaluation de l'UE « Engagement » et que, voilà... Cathy Perret va nous faire une proposition, un rapport qui nous permettra de voir quelles compétences à mobiliser chez les étudiants, complémentaires de compétences disciplinaires classiquement obtenues dans les cursus.

M. Boutaud.- Là encore, c'est un espace formidable en termes d'opportunités, d'innovation.

Et puis on comprend bien tout ce qui est rattaché à la capacité de s'engager au sens propre pour les étudiants.

Donc une offre, maintenant, qui est de plus en plus étendue.

Et structurée sur les deux années.

M. Debeaufort.- Je vous remercie.

D'autres commentaires ou questions ?

Donc je vous le soumetts.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Merci.

On enchaîne avec les calendriers.

M. Boutaud.- Oui, alors les calendriers...

3. Calendrier universitaire 2019-2020 : étude des propositions des composantes

M. Boutaud.- C'est absolument nécessaire, évidemment, de pouvoir se prononcer sur ces calendriers.

Je vous fais grâce du dossier puisqu'il ne fait pas moins de 40 pages et vous avez vu les colonnes... Il doit préciser, ce calendrier, évidemment :

- quel est le diplôme qui est concerné,
- le premier jour de présence des étudiants,
- la fin des cours,
- le début des examens,
- la fin des cours du second semestre,
- le début et la fin des examens du second semestre,
- le début et la fin des examens de la seconde session,
- la fin de présence obligatoire,
- et puis des observations éventuelles.

Donc un certain nombre de colonnes à renseigner pour que toutes les... tous les services et que tous les acteurs concernés puissent disposer des informations nécessaires sur toute la conduite de l'année universitaire prochaine puisqu'évidemment, on parle du calendrier annuel 2019-2020.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Pas de question ou de remarque sur le calendrier ?

Nous vous faisons grâce du tableau complet.

M. Boutaud.- Oui. On est bien d'accord, cela remonte des composantes. Cela a été voté par les composantes et validé.

M. Debeaufort.- Oui, et diplôme par diplôme, etc.

Je vous le soumetts.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.
Et dernier point des travaux de la CFVU...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ... cela concerne l'exonération des droits...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ...et permettre à nos services comptables d'être dans les clouds.

M. Boutaud.- Alors, à la demande générale, je crois que nous pouvons conclure.

Modalités d'exonération et de remboursement.

4. Procédures comptables et critères applicables pour les demandes de remboursement et d'exonération au titre de l'année 2019-2020

M. Boutaud.- Alors cela n'est pas très lisible, j'en suis désolé, là encore sur notre grand écran.

Cela dit, il y a deux choses qui sont importantes dans le dossier de 7 pages qui vous a été communiqué, c'est le premier tableau à gauche qui est un tableau récapitulatif de toutes les modalités d'exonération :

- Qui a droit ?
- Sur quels critères ?
- Est-ce que... Il y a la restitution de l'étudiant des sommes versées.
- Est-ce que c'est lié à un droit national ?
- Est-ce qu'il y a des frais de gestion ou pas de frais de gestion ?

Donc toutes ces indications sont importantes, vous les voyez... vous les devinez sur le tableau de gauche.

Et puis le tableau de droite est tout aussi important puisqu'il concerne le calendrier prévisionnel de remboursement de... en fonction des demandes qui remontent des étudiants au titre de l'exonération et du remboursement des droits d'inscription.

Voilà les deux points importants qui figurent dans ce dossier qu'il était tout à fait nécessaire de renseigner.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces procédures comptables et critères d'exonération et de remboursement ?

Je vous le soumetts pour approbation.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Je remercie une fois encore Jean-Jacques de nous avoir présenté les travaux de la CFVU et puis toute l'équipe du PFVU qui fait un gros travail de synthèse, aussi avec Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Et merci à vous aussi.

M. Debeaufort.- Monsieur Marlot, pardon, vous souhaitez intervenir ?

M. Marlot.- Oui, c'est juste pour apporter des éléments d'information complémentaires par rapport au point que l'on a eu concernant, vous savez, le directeur des études...

M. Boutaud.- Oui.

M. Marlot.- La question qui a été posée par Sébastien Chevalier au niveau des financements de l'État.

J'ai pris le temps de vérifier dans la notification pour charges de service public de l'université. Il y a bien une enveloppe qui a été consacrée à cela.

Donc cela est consacré notamment donc :

- au financement des directeurs des études,
- au financement d'accompagnements pédagogiques,
- et au financement d'examen des dossiers.

Donc il y a, en fait, une enveloppe de 190 447 euros qui est présente dans votre subvention pour charges de service public au titre de 2019 et qui, je pense, est soignée.

Voilà, c'était pour vous donner cet élément d'information.

M. Chevalier.- Merci.

M. Debeaufort.- Merci.

VIII) Présentation des résultats de la SATT

M. Debeaufort.- Nous vous précisons que le Point n° VIII qui concernait la présentation des résultats de la SATT sera reporté au conseil d'administration du début d'année, donc de septembre ou d'octobre.

Et nous enchaînons donc avec le Point n° IX qui est « Compte rendu et approbation des conventions et des contrats ».

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Charte du Réseau MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur)

M. Debeaufort.- Le premier point concerne la charte du réseau MenS qui concerne et qui vient en appui au DU dit « Migrants ».

Cette charte a été approuvée par un certain nombre d'universités qui ont mis en place les DU d'accueil spécifique pour les migrants et qui permet d'accueillir aussi bien des étudiants que des enseignants ou enseignants-chercheurs, qui sont en

phase de demande d'asile en France, de pouvoir poursuivre un cursus ou étudier en université.

Donc en appui à ces diplômes qui leur sont ouverts, dont le DU que nous avons créé à l'université de Bourgogne, il y a une charte que les universités s'engagent à mettre en place et qui... entre guillemets, « spécifique ». Il n'y a pas de discrimination. Que sous... Le fait qu'ils soient sous statut « demandeur d'asile » et donc pas encore résidents français ne leur ferme pas la porte à l'accès à des activités proposées par l'université.

Est-ce que vous avez des questions sur cette charte ?

S'il n'y a pas de questions, je vous la soumetts pour approbation.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Le point suivant concerne une... un *lifting* ou une... un rafraîchissement de la charte VAE.

2. Charte VAE

M. Debeaufort.- Cette charte VAE, pour résumer les principales modifications par rapport à celle qui était existante et au fonctionnement tel qu'il était, actuel, est de permettre de revenir à une inscription tout au long de l'année.

Nous avons basculé, il y a deux ou trois ans, sur une charte VAE qui ne permettait de s'inscrire que sur les périodes classiques d'inscription quand on voulait obtenir un diplôme par la voie de la VAE.

Donc elle a été remodifiée pour permettre à tout salarié ou personnel de l'uB... Parce que je vous rappelle aussi que les personnels de l'université peuvent demander à obtenir un diplôme par la voie de la VAE. D'ailleurs, il y a dix places prises en charge par l'université et offertes tous les ans. Il y en a deux à quatre qui sont demandées depuis que cela est mis en place.

Donc le premier point, c'est de permettre à tout moment, au cours de l'année, de s'inscrire dans une démarche d'obtention de diplôme par la voie de la VAE.

Le deuxième élément, c'est un renforcement de l'accompagnement pédagogique qui passe de 8 à 14 heures, puisque les enquêtes qualité faites auprès des candidats à la VAE montraient qu'ils souhaitaient un peu plus d'accompagnement.

Qu'en cas d'avis réservé du responsable pédagogique, l'établissement s'engage ou s'oblige à proposer des modules d'actions courtes pour remédier à ces réserves et donc permettre de donner le maximum de bagage pour obtenir le diplôme par une VAE totale.

Et enfin, la tarification qui s'adapte en fonction du niveau.

Avant, il y avait une tarification unique, quel que soit le diplôme, quel que soit l'accompagnement et, cette fois-ci, on revient sur une tarification premier cycle et une deuxième tarification niveau master.

Sachant que les tarifs qui sont proposés dans le document - je ne m'en rappelle plus par cœur - sont dans la médiane de ce qui est proposé au niveau national par rapport aux diplômes demandés par la voie de la VAE.

Voilà pour les principaux éléments, les quatre éléments que je vous ai cités, qui ont impacté les modifications dans la charte qui vous a été transmise par rapport aux précédentes procédures.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette charte VAE ?

S'il n'y a pas de question ou de remarque, je vous propose que nous l'adoptions.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Nous enchaînons avec l'approbation des conventions et contrats qui emportent versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne.

3. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Donc vous avez :

- une convention qui concerne le PAJI et le SUAPS,
- deux conventions concernant le PFVU,
- un certain nombre de conventions - je ne sais plus par cœur combien il y avait de conventions - concernant le pôle Recherche,
- deux conventions concernant le SEFCA.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces conventions ?

Donc je vous propose et je vous les sou mets pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et le dernier point, et là, il y a beaucoup plus de conventions, mais qui n'engagent pas l'université ou ne nécessitent pas de subvention, donc c'est un point d'information. Nous n'avons pas à voter les points d'information.

4. Compte-rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Vous avez également reçu tous les tableaux des différents services et pôles concernés par ces conventions.

S'il n'y a pas de remarque, nous en avons donc fini avec le Point IX qui concerne les conventions, comptes rendus et contrats.

Le conseil d'administration prend acte.

Et je ne crois pas qu'il y ait eu de question diverse... Si, il y a une question diverse.

Je rends la parole au Président.

